FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

Palchetto

Num.° d' ordine 10 37

NAZIONALE

B. Prov.

11

993

R. BIBLIOTECA

VITT. EM. III

NAPOLI

PHILOSOPHIE RURALE,

O U

ÉCONOMIE

GENERALE ET POLITIQUE

DE L'AGRICULTURE,

REDUITE à l'ordre immuable des Loix physiques & morales, qui assurent la prospérité des Empires.

SBN
C10182

PHILOSOPHIE RURALE,

O U

ÉCONOMIE

GENERALE ET POLITIQUE

DE L'AGRICULTURE,

REDUITE à l'ordre immuable des Loix physiques & morales, qui assurent la prospérité des Empires.

TOME TROISIEME.

VITTORIO EM.
NAPOLI

A AMSTERDAM,

Chez LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXIV.

dé
& l
rici
par
fup
por
par
Ch
T

MIQUE

O. source ; 3.° leurs avances;
4.° 7.° leurs rapport &
en l'Agriculture; 10.° avec
l'u richeſſes d'une Nation.

DÉPENSES
STERILES
Relatives à
l'Industrie &c.

Avances annuelles
pour les Ouvrages des Mé-
[illegible]

	0	9	9
	0	5	"
	0	2	6
	0	1	3
	0	0	8

Total 2000 tt s d

ux des 7 premiers
au quart rapport.

BIBLIOTECA REALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

ÉCONOMIE
GÉNÉRALE ET POLITIQUE
DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE X.

RAPPORTS des dépenſes avec l'Induſtrie.

NOUS venons de découvrir la baſe de la vie humaine, de fomenter la racine, & de vivifier le tronc de l'arbre économique. Conſidérons maintenant cette belle plante dans ſes branches; démêlons leur dépendance, leur objet & leurs rapports avec les parties nourricieres. Dégageons-les de la mouſſe paraſite qui les deſſeche; prévenons les ſuperfluités dans leurs rejets, qui les porteroient à s'étouffer réciproquement par l'embarras de l'embranchement. Cherchons, en un mot, la véritable di-

L'étendue & les avantages de l'Induſtrie.

recevoir les vérités ſublimes, & les peres de l'induſtrie furent toujours regardés comme les premiers bienfaiteurs de l'humanité.

Les Sciences accélerent les progrès de l'Induſtrie, & l'Induſtrie facilite les progrès des Sciences.

A conſidérer l'induſtrie ſous ce point de vue noble & vrai, elle embraſſe d'abord les Sciences & les Arts ſupérieurs, qui ont la premiere influence ſur l'inſtruction, l'anobliſſement & l'élévation de l'homme; enſuite les Arts méchaniques, qui ſervent à ſa ſubſiſtance & à ſa commodité. Les premiers d'entre ces objets, dont l'homme a ſouvent abuſé, comme de tout le reſte, renferment tant d'avantages, ſouvent méconnus de ceux-mêmes qui s'y attachent, que leur déduction par ordre, & l'expoſition de leur étendue, d'où réſulte celle de leurs bornes, doivent entrer dans le plan de cet ouvrage, dont l'objet eſt le bien général, & la recherche de tous les moyens de parvenir au plus grand avantage de l'humanité. L'idée ſimple, juſte & préciſe des choſes étant l'oppoſé de toute erreur & la baſe de notre travail, elle doit être auſſi la regle eſſentielle de notre conduite.

Des Sciences ſpéculatives.

Les Sciences doivent être regardées comme ſpéculatives & comme

pratiques. *Les Sciences ſpéculatives* ſont ou *réelles* ou *hypothétiques*. Ces dernieres ne ſont dignes que du plus grand mépris, ainſi que les Sophiſtes qui nous en infectent. On n'en ſauroit dire autant de mal qu'elles en cauſent dans l'ordre public.

Des vraies & des fauſſes Sciences.

Mais *les Sciences ſpéculatives réelles ſont le flambeau de toutes les opérations de l'eſprit* dans la conduite civile & politique, & dans l'exercice de toutes les Sciences pratiques, & de tous les Arts qui exigent des connoiſſances lumineuſes. Ces Sciences renferment:

Importance de la vraie Science.

1° Les Mathématiques, qui ſont le guide infaillible de toutes les Sciences-pratiques, & de tous les Arts où il y a à compter & meſurer, entr'autres, l'Arithmétique, la Géométrie, les Méchaniques, l'économie générale & particuliere, la Géographie & l'Arpentage, l'Aſtronomie & la meſure des temps, la Navigation, l'Optique, l'Hydraulique, la Statique, l'Architecture civile & militaire, l'Artillerie, & tous les Arts manuels & aſſujettis à quelque préciſion.

Expoſition ſommaire de l'ordre naturel des Sciences.

Les Mathématiques.

2° La Phyſique. Par ce mot, je n'entends pas, comme les Philoſophes viſionnaires, la Science des cauſes

La Phyſique.

primitives, mais l'enchaînement des effets & des choſes immédiates & ſenſibles, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de l'ordre naturel, ou des loix de la nature auxquelles tous les travaux productifs des hommes, tout l'ordre économique & toutes les Sciences phyſiques & pratiques ſont aſſujetties.

Le droit naturel. 3° Le droit naturel, lequel eſt eſſentiellement lié à l'ordre naturel, & qui n'exiſte que dans l'ordre naturel même.

Arrêtons-nous à ce principe, qui eſt la baſe de toute regle, le guide de la raiſon & le titre fondamental de tous les droits de l'humanité. Il n'eſt point d'erreurs où l'orgueil inſidieux de l'eſprit humain ne puiſſe ſe perdre, s'il manque d'aſſeoir ſes raiſonnements ſur la certitude des vérités concretes & manifeſtes.

Evidence de cette Loi ſuprême. Le ſentiment du droit naturel, qui vit au-dedans de nous, a de tout temps forcé les hommes à diſſerter ſur ſa nature & ſur ſes attributs. Les eſprits ſubtils, tentés de parcourir cette carriere, comme toutes les autres, en ſuivant le fil des idées abſtraites générales, ſe ſont engagés & enfermés dans le lacet même de leurs abſtractions, & ont perdu la route lumineuſe

Le droit naturel ne peut être conçu que conjointement avec l'ordre naturel.

qui pouvoit les conduire ſolidement à la connoiſſance la plus eſſentielle au genre humain. Mais à la lueur d'une logique hypothétique, ils ont décidé avant que de toucher, de voir & d'obſerver l'enſemble, les réalités particulieres, leurs rapports eſſentiels & réciproques, & leurs combinaiſons phyſiques & morales. Livrés ſérieuſement à des idées générales, à des cathégories imaginaires, toute leur raiſon, toute leur ſcience, toutes leurs déductions ſe ſont englouties dans le gouffre ténébreux de l'idée factice, confuſe & abſurde *du hazard*. Ils vous diront ſérieuſement que les animaux reſpirent, parce que le harzard leur a fait des poumons; que les oiſeaux volent dans l'air, parce que le hazard leur a fait des ailes; que les poiſſons nagent, parce que le hazard leur a fait des ouies & des nageoires; que les animaux voient, parce que le hazard leur a fait des yeux; que les hommes qui agiſſent ſelon les lumieres de leur raiſon, qui ſement pour avoir des moiſſons, qui fabriquent des étoffes pour s'habiller, &c. ſont formés & inſtruits par le mouvement confus d'un cahos d'atomes. L'intelligence même, le diſcernement,

Source du Pyrthoniſme moral.

les deſſeins, les déciſions finales, le choix des moyens, &c. ſont rapportés au hazard. Dès-lors nulle idée diſtincte du hazard, de l'intelligence, de cauſes & d'effets réglés. Dans cet égarement, dans cet état de folie, ils ont perdu toutes traces de la raiſon univerſelle, de l'intelligence ſuprême, toute idée de juſte & d'injuſte abſolu, d'ordre & de déſordre, de bien & de mal moral, n'ayant enviſagé toutes ces choſes que ſous l'aſpect des fantômes d'idées abſtraites, générales, confuſes & contradictoires avec l'eſſence des êtres, avec les connoiſſances diſtinctes & évidentes, avec l'ignorance même, & ils ont élevé ſur ce cahos le trône de l'impiété. Mais n'attribuons pas ces fictions abſurdes à la Philoſophie, & ne confondons pas ces viſionnaires extravagants avec les Philoſophes, avec ces hommes lumineux qui déteſtent l'abus des ſciences hypothétiques.

De tels délires & de tels attentats n'euſſent point été conçus, ſi l'on avoit ſeulement établi & fixé la queſtion, QU'EST-CE QUE LE DROIT NATUREL? Le pyrrhoniſme moral ne peut combattre la réalité métaphyſique du droit naturel, ſans nier

la réalité évidente de l'ordre physique. Le droit naturel absolu est donc fondé sur des rapports réels, évidents, immuables, qui constituent la regle exacte & fondamentale de toutes les loix positives & des mœurs régulieres de toutes les Nations. Cette regle intellectuelle, relative à l'homme, n'est accessible qu'à la raison; & c'est cette loi invariable, propice, obligatoire, instituée par la Sagesse suprême, qui assure la subsistance, & fixe, par compte & par mesure, les droits & les devoirs réciproques des hommes. Si cette loi, que nous trouvons si rigoureusement juste, contrarie les passions des hommes pervers, qu'ils ne disputent plus avec nous, qu'ils contestent avec Dieu, avec leur souverain Maître qui l'a gravée dans notre ame, ou plutôt qu'ils tremblent. S'ils doutent de la sanction d'une loi si impérieuse, si évidente, si admirable, ce doute, qui ne peut naître que de leur égarement, les effraiera & les tourmentera eux-mêmes: car en ce point le doute même est terrible. Que les Souverains & les Ministres à qui cette Théocratie est confiée, jugent par-là de l'importance & du danger de leur emploi.

Tout Gouvernement parfait se réduit à la Théocratie; & la théocratie constitue le droit naturel.

La Métaphyſique ou la Science des idées.

4° La Métaphyſique, qui conduit l'eſprit, non pas à l'évidence intuitive, mais à la certitude de l'exiſtence de la cauſe premiere & univerſelle, de l'Être par excellence, de l'intelligence par eſſence, de la volonté ſuprême d'une Puiſſance infinie qui gouverne l'Univers. Si on ne ſuppoſe la démonſtration de cet Être néceſſaire, même par les cauſes phyſiques, la Métaphyſique n'eſt plus qu'une Science hypothétique & dangereuſe.

La Grammaire ou la Science expoſitive des idées.

5° La Grammaire, qui eſt le développement, l'énonciation, la communication & la tranſmiſſion de nos idées. C'eſt l'Art qui ſcrute, qui analyſe, qui généraliſe, qui ſpécifie, qui combine, qui arrange, qui copie les idées. Sans les dénominations abſtraites, concretes & compoſées des formes, des qualités & des évaluations des choſes; ſans l'expoſition & l'ordre méthodique des idées, par l'élocution & par l'écriture, il n'y auroit point de Métaphyſique des idées, point de connoiſſances diſtinctes des opérations de l'eſprit. Ainſi la Grammaire n'eſt pas ſimplement un Art aſſujetti à des préceptes & à des regles; c'eſt une Science primitive, contem-

plative, fort étendue, fort instructive, essentielle à la perfection de l'intelligence humaine. Elle est le truchement de toutes les autres Sciences, de la communication des idées des hommes, de tous les engagements & de toutes les instructions réciproques.

6° L'Histoire qui instruit, par l'expérience, des actions des hommes, & des événements qui nous ont précédé; qui nous avertit de nous tenir en garde contre les déréglements des hommes, & nous assure de la marche constante & bienfaisante de l'ordre naturel & physique. L'Histoire ou la Science rémémorative des événements passés.

7° La Logique, la Rhétorique, la Poésie, qui sont des Arts & non des Sciences, parce qu'elles n'ont pas pour objet immédiat les connoissances, mais l'habileté du raisonnement & de la diction persuasive & agréable, établies sur des regles & des préceptes qui provoquent, étendent & guident l'esprit & le génie. On doit envisager de même les autres Arts supérieurs de goût & d'ostentation, qui décorent les Nations & qui leur attirent l'estime & la considération des autres peuples. Les Arts supérieurs.

On peut juger, par ce coup d'œil jetté rapidement sur les Sciences & Les Sciences pratiques.

ſur les Arts ſublimes, de leur fécondité & de leur influence ſur la proſpérité & la conſervation des Etats, ſur les progrès de l'induſtrie, ſur l'inſtruction, ſur la jouiſſance, ſur les mœurs, ſur la légiſlation, ſur la Police, ſur la Juriſprudence, ſur la Médecine ou l'art de guérir en général, ſur la Politique, ſur le repos des Nations. Repréſentez-vous des hommes privés des ſecours intellectuels, vous les verrez réduits au rang des bêtes féroces, dépourvus de toute ſûreté les uns envers les autres, & de toutes les lumieres néceſſaires pour conduire à la jouiſſance des droits de l'humanité, & à l'exiſtence du plus grand nombre d'hommes.

Les hommes ne doivent pas ſe conduire ſimplement par des connoiſſances, ils doivent être guidés par les Sciences, c'eſt-à-dire par le développement des connoiſſances, pour marcher des effets aux cauſes, & des cauſes aux effets. Sans cette extenſion de lumiere, ils ne peuvent rien établir ni réformer avec intelligence dans l'ordre civil ni dans l'ordre économique. Or, l'ordre civil & l'ordre économique s'étendent depuis le Gouvernement général d'une Nation juſqu'au

Gouvernement particulier de chaque famille & de chaque emploi du Citoyen. Ce ſont donc les Sciences qui aſſurent le ſuccès de la conduite & des travaux des hommes, & la proſpérité des Empires. Les Sciences ne ſont redoutables qu'à ceux qui ont intérêt qu'on ne leve pas le voile qui couvre les malverſations, & l'impoſture.

Telle eſt l'élévation d'où la vraie politique doit conſidérer le premier eſſor, le progrès, la marche & l'emploi des Sciences & des Arts. Ce point de vue fera ſentir que c'eſt à bon droit que l'humanité révere les Princes & les Miniſtres qui ont conſidéré l'avancement des Sciences & la protection des Arts, comme un des principaux devoirs de leur emploi. Souvent, il eſt vrai, le faſte, l'oſtentation & le goût de la flatterie ont défiguré ce ſoin paternel, en l'infectant d'un vernis de corruption, de prodigalité & de dérangement. Mais ſi les abus entraînoient le décri de la choſe, quelle eſt celle qu'il ne faudroit pas proſcrire ici bas ? Les abus ſont dans l'homme & dans ſa liberté ; mais les vertus y ſont auſſi, & même en leur place naturelle.

La néceſſité des Sciences ſpéculatives & pratiques pour la proſpérité des Etats.

Tout ce que l'homme peut imaginer & exécuter, tout, dis-je, a ſa place & ſon rang naturel dans les actes & la plénitude de la vertu. Tous les déplacements en ce genre ne proviennent que de l'erreur & du défaut de lumieres, de la perverſion, de l'intérêt mal entendu. On ne peut marcher que par le ſecours des jambes; mais on a à craindre les faux-pas. Pour éviter ce danger, écouteriez-vous ces réformateurs ſceptiques, qui épuiſeroient toutes les reſſources de leur éloquence à prouver la néceſſité de l'amputation des jambes. Les hommes ſont tous entraînés par un penchant invincible vers le bonheur; éclairez la carriere, ils verront tous la route la plus égale & la plus droite, & la parcourront avec ſûreté. Un Gouvernement qui néglige les Sciences, qui dédaigne les Arts, eſt l'ennemi de la ſociété humaine, & le miniſtre du cahos.

Importance de l'Induſtrie dans l'ordre économique.

Après ce premier coup d'œil jetté ſur la carriere de l'induſtrie éclairée, il faut, ſelon notre plan, nous borner aux conſidérations ſur l'induſtrie économique; nous borner, dis-je, & cependant un regard de vérité jetté

ſur cet objet, découvrira que tout ce que l'induſtrie humaine a de plus ſublime eſt aſſujetti aux regles conſtantes & fixes qui ne ſemblent aſtreindre d'abord que les Arts ſimples & méchaniques de premier beſoin.

L'induſtrie, enviſagée dans toute ſon étendue, & conformément aux beſoins des hommes, & à la proportion convenable des dépenſes qui l'alimentent dans l'ordre économique d'une Nation agricole, s'établit d'elle-même réguliérement, à raiſon & dans les proportions du revenu du territoire, quand ſa marche naturelle n'eſt pas dérangée par le Gouvernement politique. Tel eſt le principe d'où doit partir un bon Econome d'Etat, qui tend à étendre l'induſtrie. En conſéquence, il voit d'abord ce que demande le *beſoin*; il en laiſſe le diſtrict à la nature, & ſe charge uniquement de celui du déſir. Je m'explique.

Voici un terrein plantureux de ſa nature qui m'eſt donné à vivifier; mes premiers ſoins ſont ceux que nous avons traités dans le Chapitre précédent; ſavoir, d'ouvrir les débouchés pour attirer la valeur vénale qui va couvrir la terre de colons, & les fera

redoubler de travail. Voilà donc le principal fait. Venant enſuite à ce qui concerne l'induſtrie, je conſidere d'abord ce qui eſt du reſſort du *beſoin*, certain que la nature fera d'elle-même cette partie. Mes colons ont beſoin d'être logés, couverts & vêtus. Certainement, ſi-tôt qu'ils auront quelques richeſſes, il s'établira autour d'eux des hommes propres à leur conſtruire des cabanes quelconques, des chauſſures informes, des vêtements groſſiers, mais le tout correſpondant au premier beſoin. Tout ce qu'il me reſte donc à faire, eſt d'éveiller en eux le déſir de rapprocher d'eux l'art de faire des logements plus ſains & des chauſſures plus commodes, des vêtements plus complets. Je concours, par des revenus que je reçois des produits de la terre, aux avances, aux premiers frais de l'établiſſement de cette nouvelle induſtrie parmi eux, afin que les marchandiſes ſe préſentent en une ſorte de niveau avec les richeſſes de mes nouveaux colons. Dès-lors le déſir s'éveille parmi eux, chacun aſpire à jouir de ces nouvelles commodités; ils redoublent de travail pour ſe porcurer un ſurcroît de richeſſes

qui les mette à portée d'y atteindre. Les Agents de l'induſtrie, dès-lors ſoudoyés ſuffiſamment, ſe fixent dans la contrée. Leur conſommation accroît le débit & la valeur vénale des denrées, & par-là les revenus qui les ſoudoient. Mon peuple devient riche & dépenſier ; il conſomme, il travaille, il produit, & c'eſt-là ce qu'on appelle proſpérité. Si par hazard il ſe trouve, dans le nombre des objets de déſir que j'ai voulu préſenter à mes colons, quelque choſe dont la fabrication entraîne plus de frais que la richeſſe fonciere du Canton n'en fauroit payer, cette choſe tombera d'elle-même, ainſi que la manufacture qui l'apporta ; & loin que cette chûte ſoit un mal, c'eſt un bien : car l'ambition de la poſſéder auroit bientôt ruiné mes colons. C'eſt ce que nous examinerons tout à l'heure. Quoi qu'il en ſoit, voilà la vraie & ſeule maniere de ſemer, de provigner l'induſtrie, & de l'aſſeoir à demeure ſur notre territoire.

Limites de l'uſage de l'Induſtrie.

Si, au contraire, je fais ce raiſonnement-ci : *voici une Nation qui m'eſt confiée, je veux la rendre riche & puiſſante. Il eſt notoire que le commerce fait la*

Abus de l'Induſtrie dans l'ordre économique.

richeſſe des Nations ; par conſéquent je veux la rendre commerçante. Le profit d'un commerçant eſt de vendre, d'où s'enſuit qu'il faut que mon peuple ſoit vendeur. Ce qu'il eſt le plus à propos de vendre, eſt ce que l'on vend le plus cher. Cet avantage ſe trouve dans les ouvrages d'induſtrie, & toujours plus grand en raiſon de ce qu'ils ſont plus précieux. Je dois donc établir chez moi l'induſtrie ; & la plus recherchée ſera la meilleure. Ce raiſonnement faux, dans tous ſes principes & dans toutes ſes conſéquences, me rejetteroit, dans le fait, à mille lieues de mon propre deſſein, me feroit bâtir ſur le ſable, amonceler des cailloux roulants, cimenter avec de la cendre, échafauder en carton, couvrir le tout de clinquant, & le premier orage diſperſeroit même les débris de mon édifice. Car, 1° je ferois un peuple commerçant, c'eſt-à-dire, une légion errante, ſervile, qui a ſes richeſſes diſperſées, par-tout perſonnellement libre, chez elle ſujette en apparence & libre au fond ; un peuple, en un mot, qui ne peut jamais être Nation. 2° Une légion d'acheteurs au dehors, puiſque le fonds négligé chez moi rendroit ſi peu de cho-

Induſtrie précaire.

Elle tend au gouvernement républicain

Elle devient paraſite.

ſe ; & de vendeurs chez moi : d'où il s'enſuit que leurs profits ſeroient aux dépens du peu qui me reſte. 3° Donc plus ils vendroient, plus le dommage ſeroit grand pour moi. 4° Mes reſſorts, pour encourager & ſoutenir ſon induſtrie, romproient à chaque inſtant dans mes mains : car les Nations plus ſoigneuſes de leur territoire, & par conſéquent plus en état de ſoudoyer l'induſtrie, me l'enleveroient ſans grand effort. Le bas prix des ſubſiſtances, il eſt vrai, ſervant de meſure au bas prix de la ſolde des Ouvriers, me mettroit en état d'eſpérer quelque préférence dans la concurrence. Mais ce ſpécieux avantage ſi déſaſtreux, en ce qu'il eſt la cauſe & l'effet du dépériſſement de mes revenus ; ſi faux, en ce que la véritable & permanente induſtrie eſt la fille de l'abondance ; cet avantage prétendu, dis-je, diſparoît à l'inſtant même, en ce que l'induſtrie des Nations pauvres eſt obligée d'aller chercher la conſommation au loin, & que celle des Nations riches l'a ſous la main. En un mot, tout ſéchera viſiblement ſous mes pas, & le fond & la forme, & je me trouverai tout à coup, non-ſeulement pauvre en manquant de tout, mais encore ruiné.

Elle eſt fugitive.

Funeſtes mépriſes ſur l'uſage de l'induſtrie précaire.

C'eſt pourtant ſur ces principes qu'on a prétendu, dans le ſiecle paſſé, fonder l'induſtrie d'une grande & floriſſante Nation agricole. On conſidéra dans l'induſtrie uniquement l'avantage d'attirer l'argent étranger dans le Royaume, & l'on intercepta les véritables canaux pour accroître ce fonds poſtiche & ſtérile, qui n'eſt fourni que par une rétribution fondée ſur le bas prix des productions du fonds productif. En effet, occupé ſeulement de faire prévaloir la main-d'œuvre du pays dans le marché univerſel des fantaiſies de l'Europe, on s'appliqua à tenir à bas prix les denrées de premier beſoin, afin que la ſubſiſtance des Ouvriers, plus facile, mît leurs ouvrages au rabais. J'ai aſſez démontré quelle ruine provenoit d'une telle erreur, pour n'avoir pas à la répéter ici, l'entretien d'une telle machine devint pénible en raiſon de ce qu'elle étoit mal aſſiſe. La Nation s'appauvriſſant chaque jour, devenoit chaque jour moins capable d'entretenir ſes propres manufactures, & voyoit ſes découvertes ſervir de renſeignement à ſes voiſins, moins induſtrieux par nature, mais plus en état d'occuper l'induſtrie

de beſoins, à l'avantage même du débit des productions du territoire. Mais en cherchant à les corrompre par la contagion de notre luxe, il a fallu dès-lors faire des ſecrets de nos fabrications, s'armer de prohibitions, bientôt réciproques, contre l'imitation étrangere, & enfin intéreſſer le régime politique, la violence & les armes au maintien d'une induſtrie d'autant plus intéreſſée à devenir excluſive qu'elle étoit moins aſſurée d'une conſommation voiſine & favorable. L'effet de tant d'efforts fut, comme il le devoit être, contraire à leur objet. La Nation s'appauvrit encore par les prohibitions & les guerres. Toutes les manufactures deſtinées à ſa conſommation tomberent, parce qu'elle n'étoit plus en état de conſommer, & il fallut que le fantôme politique de l'induſtrie ſe rejettât vers les manufactures du luxe le plus rafiné & le plus frivole, pour irriter les déſirs des Etrangers dont on ne pouvoit plus fournir les beſoins. La bijouterie, les glaces, les tapis, les porcelaines, les ſoieries en deſſeins recherchés & paſſagers, les étoffes d'or & d'argent furent alors les ornements du caducée

de ce nouveau conducteur du fleuve du Léthé. On excita le goût du Prince pour la magnificence, érigeant ainſi une maigre & puſillanime paſſion en maxime d'Etat, & l'on fit d'un magaſin de colifichets, de clincaillerie & de variations de modes, le principe alimentaire d'une Nation à qui la nature avoit prodigué la roſée du ciel & la graiſſe de la terre.

Comment néanmoins pourroit atteindre à tout cela une Nation déjà miſérable & ruinée ? En ſuppoſant qu'elle parvienne à croire bien réellement que ce ſoient-là des richeſſes de revenu annuel, elle ſe trouve néceſſairement dans le cas des *ſic vos non vobis*..... de Virgile. C'eſt donc le luxe des Gala d'Allemagne & des cérémonies publiques d'Angleterre, qu'il faut humblement ſervir. Nos étoffes enchéries par tous les droits, dont le fiſc doit néceſſairement ſurcharger l'induſtrie d'une Nation qui n'a preſque plus d'autres fonds, deviennent cheres, & mauvaiſes ; bientôt imitées chez toutes les Nations riches, elles nous raviroient ce reſte de moyens, ſi notre goût pour les deſſeins, l'arrangement & l'effet des couleurs, les co-

Fauſſes reſſources de l'Induſtrie recherchée, & changeante.

lonnes tantôt droites, tantôt torſes, les guirlandes, la calandre, les picots, la chenille, les ſoucis d'hanneton, &c. n'étoit inimitable & ſans pair. Voilà donc toute l'induſtrie & l'aiſance d'une grande Nation fondée ſur le talent de quelques jeunes gens, (non au-deſſus de 24 ans, car paſſé cela, l'imagination n'eſt plus aſſez vive) qu'on envoie faire leurs cours dans les grandes Villes, étudier aux promenades l'effet des couleurs au grand jour, & aux ſpectacles leur reflet aux flambeaux, pour venir enſuite dans un cabinet revêtu de toutes les nuances émanées du priſme de Newton, imaginer de nouveaux deſſeins & des aſſortiments merveilleux .... Je ris, quoique plus porté peut-être à imiter Héraclite, quand je jette un œil de frere ſur les erreurs, c'eſt-à-dire, ſur les malheurs de l'humanité.

Déſordre de cette induſtrie inſidieuſe.

Cependant cette ombre même de richeſſes ne peut ſe ſoutenir qu'en engloutiſſant les reſtes des produits d'un état languiſſant. Les Notables, à l'exemple du Prince, veulent ſe diſtinguer par l'oſtentation & le luxe de décoration, & ce principe d'appauvriſ-

ſement ſe joignant encore à celui qui provient du dépériſſement de leurs terres, ils ne peuvent déſormais ſubſiſter qu'à la ſolde du fiſc, ou par de viles manœuvres de péculat provenant de la vente de leur crédit. Ce crédit, enfant de l'aſſiduité & de l'intrigue, demande une préſence continuelle au ſéjour du monopole conſtant, & par conſéquent un exil perpétuel des lieux de leurs domaines. Ils leur refuſent ainſi la ſauve-garde & les avantages du reverſement de leur propre dépenſe, que nous avons dit être ſi néceſſaire par-tout. Ils ne cherchent, au contraire, qu'à en tirer le plus qu'ils peuvent, & qu'à les mettre à contribution; plus d'entretien honnête ni utile aux lieux de la réſidence de leurs peres, plus de liens entr'eux & leurs Fermiers, plus de miſéricorde & d'appui pour les tenanciers; on abat les futaies; on raſe ou l'on laiſſe périr les maiſons; on aide ſoi-même au ravage de ſon fonds, & tout viendroit ſe perdre dans le gouffre de la Capitale. Là tous les riches ſeroient obſcurs, & tous les obſcurs pourroient eſpérer de devenir riches. Alors l'économie dégénéreroit en luxe, le commerce en monopole,

nopole, le Gouvernement en législation fiscale, le fisc en impôt illusoire, la contribution en imposition indirecte, en spoliation, en pillage sur l'interception du commerce, de l'industrie & des consommations. Alors tous les genres de déprédation assailliroient ensemble une Nation. Les branches d'administration se multiplieroient pour étendre par-tout & en toutes manieres les exactions du fisc. Chaque branche exerceroit son avidité en concussions particulieres (& toutes auroient leurs abonnés) & coopéreroient de concert à l'oppression & à la dévastation générale & aux abus d'une sous-administration dépravée. La ville s'enfleroit de riches oisifs, entretenus & engraissés de profits illicites, incalculables & certains. Ces riches, qui par leur état & par la nature de leur chevance, ne sont tenus à rien ni envers la Société, ni pour le fonds du territoire, ne croiroient pas user de leurs richesses, s'ils n'en abusoient. Ils donnent d'autant plus vivement dans tous les abus de la recherche, qu'ils n'ont point été élevés aux regles de la mesure & de la décence. L'Industrie de décoration provoque le luxe.

Les Agents du luxe leur tendent,

autant qu'ils peuvent, tous les pieges de la décoration, *planè quidam villas opipare extruunt, & domos ditissimè exornant, & familias numerosissimè comparant. Sed in istis omnibus, in tanta affluentia rerum, nihil est indignum præter quam dominus ædium.* C'est ainsi qu'une Nation ruinée s'acheve elle-même par un luxe ruineux. Nous allons tâcher de traiter à fonds, par les principes, quoique sommairement, cette grande question du luxe. Répétons auparavant cette maxime fondamentale en saine économie, par laquelle nous avons débuté, que *l'industrie envisagée dans toute son étendue, conformément aux besoins des hommes & à la proportion convenable des dépenses qui s'y distribuent dans l'ordre économique d'une Nation agricole, s'établit d'elle-même régulièrement, à raison des revenus du territoire, quand sa marche naturelle n'est pas dérangée ou forcée par le Gouvernement politique.*

Le luxe qui l'anime & qui suit la gradation des conditions & des formes régulieres des Citoyens, n'est pas un luxe nuisible. Ce n'est pas même, rigoureusement parlant, un luxe. Ceci demande un juste discernement fondé

en principes ; & la démonſtration de celui-ci nous oblige néceſſairement à rappeller en bref nos principales maximes économiques.

Ce que c'eſt que le luxe.

Le luxe eſt un ſuperflu de dépenſe préjudiciable à la reproduction.

Ses effets deſtructifs.

Pour comprendre facilement les effets deſtructifs du luxe exceſſif de décoration qui augmente les dépenſes dans la claſſe ſtérile, il faut faire attention au principe fondamental de la reproduction des richeſſes annuelles d'une Nation agricole, qui eſt celui-ci. *L'Agriculture fait renaître la ſubſiſtance de ſes Agents, & celle qu'elle vend à bon prix à ceux qui ne cultivent pas la terre.*

Cette reproduction totale exige donc préalablement trois conditions. 1° Que les Agents de l'exploitation de l'Agriculture aient d'avance leur ſubſiſtance pour ſatisfaire à leurs beſoins pendant les travaux de cette exploitation. 2° Que la ſubſiſtance des Conſommateurs des autres claſſes leur ſoit achetée pour qu'ils puiſſent la faire renaître, & pour former des revenus. 3° Qu'elle leur ſoit payée à un prix qui reſtitue les dépenſes de l'exploitation de la culture, & qui fourniſſe de grands revenus.

Cette partie de reproduction, qui fait ſubſiſter les hommes qui ne cultivent pas la terre, forme le revenu des Propriétaires des terres, & la rétribution des hommes occupés aux travaux & aux ſervices de la claſſe ſtérile. Ce revenu & cette rétribution n'appartiennent pas aux Agents de la claſſe reproductive, puiſque c'eſt le fonds de la ſubſiſtance des autres hommes. Mais pour que l'un & l'autre ſoient continués, il faut que ce fonds ſoit reproduit, & qu'il repaſſe dans les mains de la claſſe reproductive. C'eſt ce qui ſe fait par la vente des productions qui repréſentent ce fonds qui revient en entier au Cultivateur pour les faire renaître; car toutes dépenſes payées à l'Agriculture doivent être reſtituées par l'Agriculture. Mais la ſubſiſtance des Agents de cette même claſſe doit leur appartenir entiérement; autrement, l'exploitation de l'Agriculture & la reproduction dépériroient, & s'anéantiroient enfin.

Donc ſi les Propriétaires ou l'impôt tiroient un revenu plus fort que le produit net que fournit la culture au-delà des frais, ils détruiroient leur revenu.

Donc tout retranchement de dé-

penſe d'exploitation fait à la claſſe productive, eſt ruineux pour une Nation.

Donc tout accroiſſement de dépenſes d'exploitation procuré à cette même claſſe, eſt accroiſſement de revenu pour une Nation.

Donc ſi le luxe de décoration augmentoit les dépenſes dans la claſſe ſtérile, au préjudice des achats des denrées du crû à la claſſe productive, il diminueroit l'exploitation de l'Agriculture & la reproduction des richeſſes annuellement renaiſſantes, & appauvriroit la Nation.

Or il eſt évident que l'excès du luxe de décoration diminue les achats des denrées du cru ; car il ne peut exiſter que par l'épargne ſur ces achats même, puiſqu'on ne peut, avec une quantité de richeſſe déterminée, augmenter en pure déprédation les dépenſes d'un côté, qu'on ne les diminue de l'autre.

Fauſſe apologie du luxe.

Mais, dira-t-on, ſi le luxe augmentoit lui-même les richeſſes, il pourroit ſubſiſter en augmentant les dépenſes dans la claſſe ſtérile, ſans les diminuer dans la claſſe productive ; puiſque les dépenſes de la premiere reviennent à la derniere, & récipro-

quement & perpétuellement ainſi de l'une à l'autre.

On ne conteſteroit point alors la totalité de ce retour réciproque, mais toujours s'agiroit-il de prouver cet étrange paradoxe, que *l'excès du luxe de décoration eſt lui-même une ſource de richeſſes*, par laquelle il peut augmenter le nombre & la ſubſiſtance de ceux de la claſſe ſtérile. Car, pour cet effet, il faudroit un accroît de ſubſiſtance au-delà de celle qui renaît annuellement des travaux & des dépenſes de la claſſe productive. Autrement, nous le répétons encore, ce luxe ne peut exiſter que par l'épargne ſur les achats des denrées du cru; épargne qui diminue les travaux de la claſſe productive, en augmentant ceux de la claſſe ſtérile.

Dira-t-on, & on le dit en effet, que cette épargne eſt incompatible avec le luxe de décoration, même avec ce luxe le plus exceſſif, parce que l'augmentation d'Ouvriers & de ſubſiſtance dans la claſſe ſtérile ſe perpétue par les achats de cette ſubſiſtance même à la claſſe productive; & qu'ainſi le retour total de cette dépenſe, dans la claſſe ſtérile, eſt toujours aſſuré à la claſſe reproductive?

Cela peut être ainſi à l'égard de la dépenſe des achats du luxe borné à l'ordre du Tableau de proſpérité ; mais ce n'eſt pas de celle-là dont il s'agit ; c'eſt de la dépenſe même de ceux qui ſe livrent au luxe de décoration qui excede cet ordre économique, & qui ſe dévouent à une épargne ſur les achats des denrées du cru, ſans laquelle cet excès de luxe de décoration ne pourroit exiſter, & par laquelle l'Agriculture eſt privée de plus en plus des richeſſes qui paient les dépenſes de l'exploitation, qui fait renaître annuellement les richeſſes que les hommes conſomment journellement. Car voici le point myſtérieux de la meilleure diſtribution des dépenſes, qu'il faut bien entendre & ne jamais oublier : c'eſt que *plus la dépenſe des revenus d'une Nation ſe fait immédiatement à la claſſe productive, ſans paſſer par la claſſe ſtérile, plus il en reſte à la claſſe productive, au profit de l'exploitation & de la reproduction des revenus. Plus, au contraire, la dépenſe ſe fait à la claſſe ſtérile, plus il s'en dérobe à l'exploitation de la claſſe productive, & plus la reproduction annuelle diminue.* Ceci n'eſt pas à la portée du ſimple raiſonnement,

c'eſt au calcul qu'il appartient d'en décider.

Ne pourroit-on pas dire encore que l'excès du luxe de décoration ne ſeroit nuiſible qu'aux Nations qui n'ont pas la facilité ou la liberté du commerce extérieur des denrées de leur cru ; parce que celles-ci ne peuvent ſuppléer, par la vente de leurs denrées à l'Etranger, au débit des productions arrêtées dans leur commerce intérieur par l'excès du luxe ? Mais la facilité & la liberté générale du commerce extérieur ne ſuffiſent-elles pas pour remédier à ce dérangement ? Ce commerce extérieur retarderoit peut-être beaucoup les progrès des effets deſtructifs de l'excès du luxe de décoration. Mais ce commerce même ne s'étend pas à l'exportation de tous genres de denrées du cru ; car la plupart ne peuvent être conſommées que dans le pays qui les produit. D'ailleurs ce commerce extérieur lui-même ne peut ſe ſoutenir qu'autant qu'il eſt réciproque. Le Commerçant lui-même veut porter & rapporter, pour gagner ſes frais & ſe procurer du profit. Or, par quels achats une Nation, livrée au luxe de décoration, entretiendra-t-

elle avec l'Etranger le commerce de la vente des denrées de ſon cru ? Ce n'eſt pas en achetant de l'Etranger même des denrées de ce genre ; car ſon luxe l'a réduit à l'épargne ſur la conſommation de ſes denrées. Sera-ce donc encore par des achats de marchandiſes de luxe de décoration ? Mais alors ce commerce extérieur ne ſerviroit qu'à hâter plus promptement les progrès de ſa ruine. De plus, il faut toujours faire attention que *le commerce n'eſt qu'un véhicule diſpendieux du débit des richeſſes, & non une ſource de richeſſes.* Si l'on ſuppoſe encore que l'Etranger achetera nos marchandiſes de main-d'œuvre, ne faudra-t-il pas qu'il vende quelques autres marchandiſes pour pouvoir acheter. D'ailleurs, cela ſe rapporteroit à ſon luxe & non pas au nôtre. Or, c'eſt le nôtre qui nous intéreſſe, & c'eſt de lui uniquement dont il s'agit ici.

Quand le luxe de décoration domine dans une Nation, il s'étend à toutes les claſſes d'hommes, & l'on ne peut, comme nous l'avons prouvé, y ſatisfaire que par l'épargne ſur la conſommation des productions du cru, & qu'au préjudice de la rétribution

Démonſtration des effets deſtructifs du luxe.

des Agents de la classe productive, & par conséquent aussi au détriment de l'exploitation de la reproduction & du revenu. Les différents degrés de cette déprédation sont faciles à calculer, par le changement de l'ordre des dépenses, qui peut être représenté dans le Tableau. Supposons donc que pour satisfaire à ce luxe de décoration, les Propriétaires, les hommes de la classe productive & ceux de la classe stérile fassent passer un dixieme de plus de leur dépense à la classe stérile. Quelle diminution ce changement causeroit-il dans la reproduction annuelle du revenu, & quels seroient les progrès successifs de cette diminution ? On peut faire aussi une semblable opération, pour calculer les effets avantageux de l'état inverse, où une Nation s'épargneroit sur le luxe de décoration, pour étendre ses dépenses sur la consommation des denrées du crû, & l'on verroit que la reproduction augmenteroit dans le dernier cas, dans la même proportion qu'elle diminue dans le premier.

Quand la distribution d'un revenu de 2000 liv. (ou de deux milliards) se fait également entre les deux classes, & que les avances de la classe produc-

tive rendent cent pour cent de produit net, la reproduction totale eſt de 5000 livres. Cette ſomme de 5000 liv. (ou de cinq milliards) eſt égale aux ſommes de 2000 liv. d'avances de la claſſe productive, de 2000 liv. de revenu, & de 1000 liv. d'avances de la claſſe ſtérile, qui font enſemble 5000 liv.

La dépenſe de 2000 liv. d'avances de la claſſe productive reproduit ces mêmes 2000 liv. d'avances.

Celle des 2000 liv. de revenu, reproduit ces 2000 liv. de revenu.

Celle des 1000 liv. d'avance de la claſſe ſtérile, fait renaître les 1000 liv. d'intérêts des avances primitives & annuelles du Cultivateur.

La maſſe des richeſſes, qui circulent dans le Tableau, eſt de 8000 liv.; ſavoir :

La reproduction	5000 liv.
L'argent circulant, ou l'argent du paiement du revenu	2000
Avances de la claſſe ſtérile	1000
TOTAL	8000 liv.

Voyons la déprédation qu'un dixieme de la dépenſe d'une Nation, porté

de plus à la classe stérile, causeroit dans les richesses d'un Royaume.

PREMIER TABLEAU de la dégradation causée par un cinquieme de surcroît de luxe.

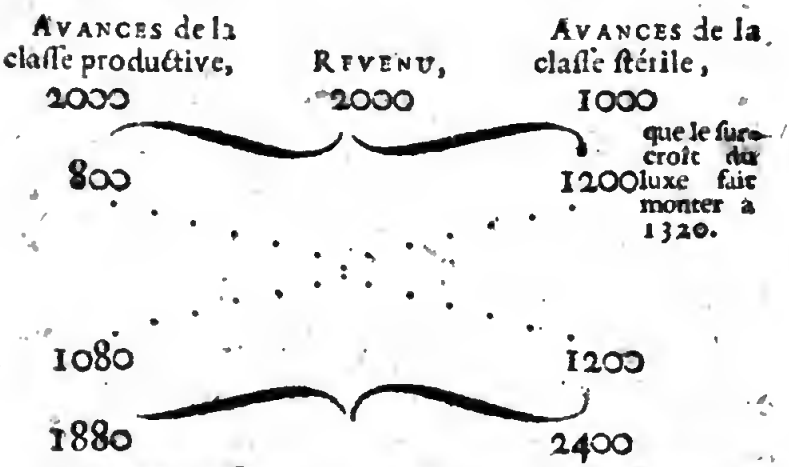

La reproduction totale est égale aux sommes qui se réunissent & se dépensent à la classe productive ; savoir :

La recette de la classe productive réduite à	1880 au lieu de 2000.
Les avances de cette classe réduites par son surcroît de luxe, à .	1800 au lieu de 2000.
Les avances de la classe stérile, qui reviennent à la classe productive, & qui, par le surcroît de luxe, sont montées de 1000 à	1320
TOTAL	5000

Dont	320	ont repaſſé, & ſont retenus à la claſſe ſtérile, où ils ont augmenté de 320 les avances de cette claſſe, qui ſeroient reſtées à 1000, ſi le luxe n'avoit pas augmenté.
Reſte	4680	
Dont le Cultivateur retiré pour ſes repriſes.	3000	
Reſte pour le revenu...	1680	au lieu de 2000.
TOTAL.	4680	

La perte de 320 liv., que le calcul fait tomber en totalité ſur le revenu, étant répartie également ſur les avances de la claſſe productive & ſur le revenu, eſt pour chacun 160 liv.; ce qui réduit la reproduction des avances de la claſſe productive à 1840, & celle du revenu également à 1840.

C'eſt ſur cette réduction égale que doit ſe calculer, l'année ſuivante, le dépériſſement cauſé par la continuation du ſurcroît de luxe, en ſe reſſouvenant que les avances de la claſſe ſtérile ſont montées à 1320 liv., au lieu de n'être qu'égales au quart du revenu & des avances productives priſes enſemble, comme elles étoient avant le ſurcroît de luxe. Ainſi cette augmentation doit, l'année ſuivante,

ſe retrouver en entier à la claſſe ſtérile. Mais on verra qu'elle décroîtra annuellement par la continuation du même ſurcroît de luxe, parce que les richeſſes diminuent de toutes parts, par cet excès de luxe, qui d'abord paroît enrichir la claſſe ſtérile.

Nota bene Ainſi on voit que non-ſeulement l'excès de luxe ne peut jamais être avantageux à la claſſe ſtérile, mais qu'il eſt impoſſible auſſi de l'enrichir au préjudice de la reproduction annuelle; ſoit par l'augmentation des reverſements ſur cette claſſe; ſoit par la diminution des prix des denrées du cru, pour faire vivre les Fabricants à meilleur marché, aux dépens des revenus de la Nation; ſoit en retenant dans le Royaume les matieres premieres des ouvrages de fabrication, s'il en arrive une perte à la claſſe productive, ſur le prix de la vente de la premiere main de ces matieres premieres; ſoit par l'impoſition ſur les entrées dans le Royaume des marchandiſes de main d'œuvre de l'Etranger, car l'Etranger ne paie point l'impôt d'autrui établi ſur le commerce; il faut qu'il trouve ſon compte, ſans quoi le commerce extérieur s'anéantiroit; ſoit enfin en

faiſant ſupporter les charges de l'Etat aux Agents de la claſſe productive, pour le ſoulagement de ceux de la claſſe ſtérile, &c. tous expédients funeſtes à une Nation agricole.

TABLEAU de la ſeconde année de la continuation d'un cinquieme de ſurcroît du luxe.

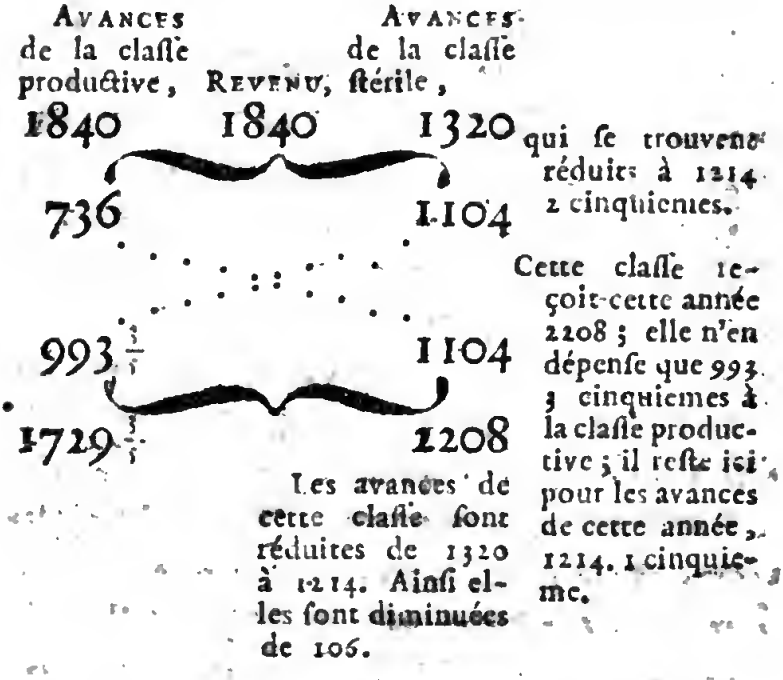

La reproduction totale eſt égale aux ſommes qui ſe réuniſſent & ſe dépenſent à la claſſe productive ; ſavoir :

La recette de la classe productive .	1729 $\frac{3}{5}$.	
Les avances de cette classe, réduites par l'excès de son luxe, de 1840 à .	1656	
Les avances de la classe stérile de 1320, desquelles il n'est dépensé cette année que 1214, dont 106 sont pris sur les 1320 de ces mêmes avances, & conformément à cette reprise, elles se trouvent réduites à	1214 $\frac{2}{5}$.	
TOTAL	4600	
Dont	294	ont repassé, & sont retenus à la classe stérile, & y soutiennent les avances de cette classe à 1214, lesquelles, sans l'excès de luxe, n'auroient été que de 920, c'est-à-dire, égales au quart des sommes des avances productives, & du revenu, prises ensemble, au lieu de 1840.
Reste	4306	
Le Cultivateur retire pour ses reprises .... { Avances.	1840	
Intérêts.	920	
TOTAL	2760	
Reste pour le produit net	1546	
TOTAL	4306	

Ce déchet de 294 étant réparti entre les avances de la classe productive & le revenu, les réduisent de part & d'autre à 1703.

Ainsi, en deux années, le déchet sur les avances de la classe productive, est de 307, & autant sur le revenu; en total 614.

Les avances de la classe stérile, qui augmentent d'abord par le surcroît du luxe, dépérissent ensuite rapidement par la continuation de cet excès de luxe même. Dans le cas du surcroît de luxe, que l'on suppose ici, elles diminuent dès la seconde année de 106, & cette diminution est un pur anéantissement, ainsi que le déchet progressif que souffrent les autres classes, & qui s'étend proportionnellement d'année en année sur la classe stérile.

L'excès du luxe est donc une dépense fort préjudiciable à la classe stérile même. Ceux qui le protegent ou le provoquent en faveur des Manufactures, en attirent au contraire la ruine & celle de l'Etat. *Le luxe & la frugalité sont pere & mere de la pauvreté dans un Royaume agricole.*

Nous nous sommes livrés rigoureu-

ſement ici aux réſultats du calcul ; cependant nous n'avons pas deſſein d'inſinuer que les progrès des dépenſes volontaires d'un ſurcroît de luxe ſuivent effectivement l'ordre ſucceſſif des deux tableaux que nous avons tracés pour démontrer les effets deſtructifs d'un luxe exceſſif qui pourroit anéantir une Nation en peu d'années, s'il exiſtoit réellement dans cet état progreſſif. Il eſt certain au contraire que les progrès de dépenſes de ce luxe doivent ſe ralentir à raiſon de la diminution des richeſſes : car les progrès de la diminution des dépenſes de ſubſiſtance d'année en année s'étendroient bientôt ſur le néceſſaire abſolu. Le luxe entiérement déſordonné ne peut exiſter que chez les gens de fortune ; mais plus ils ſont nombreux, plus ſes progrès ſont rapides & ruineux.

Mais, dira-t-on, que ſont donc devenues les ſommes abſorbées par la claſſe ſtérile ? ceux qui font cette queſtion, bornent leur vue à l'argent circulant, & ne penſent pas que l'argent lui-même a plus ou moins les effets de richeſſes, ſelon qu'il ſe porte plus ou moins à la claſſe productive. Pourvu que ſa maſſe ne diminue pas,

ils croient toujours retrouver leur compte. On auroit peut-être de la peine à leur faire comprendre que le fond des richeſſes d'une Nation conſiſte dans un courant de conſommation & de reproduction ; & que c'eſt dans l'augmentation ou dans la diminution de ce courant que conſiſte auſſi l'augmentation ou la diminution de ces richeſſes. Or, c'eſt cette augmentation ou cette diminution, & non l'argent, qui eſt calculée dans les Tableaux. Pour ramener tous nos Lecteurs à ce même point de vue, je vais moi-même leur propoſer une queſtion, & je compterai aſſez ſur leur compréhenſion, pour ne pas attendre leur réponſe.

Explication du Tableau économique par un exemple familier.

Depuis pluſieurs années, j'ai payé annuellement à quatre hommes, 200 liv. chacun. Deux de ces hommes étoient employés à ratiſſer les allées de mon jardin, les deux autres cultivoient deux champs d'artichaux, qui me rapportoient chacun 400 liv., en total 800 liv. ; j'emploie cette ſomme à payer les quatre hommes, & ceux-ci la dépenſoient dans le Pays à acheter leur ſubſiſtance.

Cette année j'ai changé de conduite,

j'occupe trois de ces hommes à ratisser des allées, & un à cultiver des artichaux. Je demande ce qui m'arrivera de ce changement. La culture des artichaux me rapportera-t-elle le même revenu ? Pourrai-je payer avec ce revenu la même somme que je payois à ces quatre hommes ? Ces hommes pourront-ils dépenser dans le Pays autant qu'ils y dépensoient les années précédentes. Le problême, je crois, n'est pas difficile à résoudre.

Je ferai meilleur économe l'année prochaine; je n'emploierai qu'un homme à ratisser des allées, & trois à cultiver des artichaux. Je pourrai payer, comme précédemment, 800 liv. de salaire à ces quatre hommes; & de plus, mon revenu sera augmenté de 400 liv., & ma jouissance augmentera d'autant, par l'augmentation de la dépense que je pourrai faire, sans dépérissement.

Ce n'est donc pas notre argent, mais les produits de l'emploi de l'argent, c'est-à-dire, les produits de l'emploi des dépenses qu'il faut calculer, pour connoître l'état de nos richesses. Mais gardez-vous bien de confondre dans votre calcul l'argent & les produits.

L'argent eſt un fond commun de richeſſes d'adoption, qui ne ſe conſomme point, qui n'eſt point renaiſſant, qui paſſe continuellement & intermédiairement des mains des Acheteurs dans les mains des Vendeurs, où il repréſente ſucceſſivement une multitude innombrable de ſommes d'argent, quoiqu'il ſoit toujours à peu près le même en ſubſtance & en quantité dans un Royaume en proſpérité; & lorſqu'il paroît y en avoir plus ou moins, c'eſt que la circulation y devient plus ou moins inégale ou irréguliere, ou que la valeur vénale des productions eſt dérangée, ou leur quantité diminuée ou augmentée. C'eſt de-là que dépend l'état de votre Finance; ne vous en occupez donc point, car il ſera toujours conforme à l'état & au prix de vos productions. Ce n'eſt qu'une richeſſe putative qui ne doit pas être confondue avec les richeſſes de jouiſſance, qui doivent renaître annuellement, & qui ſeules ſont l'objet phyſique du bonheur & de la ſollicitude des hommes.

Ainſi, quand je dis que mon champ d'artichaux me rapporte 800 liv., je veux dire ſeulement qu'il me rap-

porte une richeſſe de la meſure de 800 liv., que par divers échanges, cette richeſſe paie le ſalaire de quatre hommes; ce ſalaire paie leur ſubſiſtance, & c'eſt dans cette ſubſiſtance même que conſiſtent alors les frais de la reproduction; mais ſi un quart de cette dépenſe de 800 liv. eſt porté de plus au ſtérile, cette même richeſſe diminue de moitié, c'eſt-à-dire, de 400 liv. Au contraire, elle augmentera de moitié en ſus, ou de 400 liv., ſi ce quart eſt dépenſé de plus au productif; ces diminutions & augmentations de richeſſes arrivent effectivement toujours dans la même proportion, ſelon l'emploi productif ou ſtérile de nos dépenſes.

Quant à l'argent, que nous importe qu'il y en ait peu ou beaucoup dans le monde, puiſque nous pouvons en avoir toujours notre part, proportionnellement à nos richeſſes de jouiſſance que nous pouvons vendre, & à la liberté de notre commerce.

Si vous voulez faire l'application de cette regle & de l'exemple familier que je viens d'expoſer, aux impoſitions diſpendieuſes, qui occupent une eſpece de ratiſſeurs beaucoup plus

dommageables, vous verrez clairement que ces dépenſes ſe perdent de même dans la claſſe ſtérile, & cauſent, en raiſon de leur dérangement, les mêmes dommages & la même deſtruction dans les revenus des Propriétaires & du Souverain.

Dans votre exemple de ratiſſeurs d'allées & d'impoſitions diſpendieuſes, il ne s'agit, me dira-t-on, que de dépenſes qui ne laiſſent point d'ouvrages que l'on puiſſe vendre, & même plus cher qu'ils n'ont coûté.

En effet, un Entrepreneur de Manufactures, ne retire-t-il pas des étoffes de luxe qu'il fait fabriquer, plus qu'il n'a payé aux Fabricants? Oh! ne doutez pas que je n'aie apperçu que l'Entrepreneur ne fait pas cette dépenſe pour ſon compte, mais pour le compte de ceux qui acheteront ces étoffes de luxe pour leur uſage. Or, ceux-ci retirent-ils autre choſe de leur dépenſe que la jouiſſance de ces étoffes, de même que le Maître du jardin a auſſi pour dédommagement de ſa dépenſe, la jouiſſance de ſes allées ratiſſées. Mais calculez bien, vous trouverez toujours que de telles dépenſes, de part & d'autre, ſont éga-

lement préjudiciables à la reproduction.

Les matieres premieres de l'excès de luxe de décoration forment elles-mêmes un surcroît de depenſes nuiſibles.

Le calcul des deux Tableaux du ſurcroît de luxe eſt fondé ſur la ſuppoſition que toutes les matieres premieres des ouvrages de la claſſe ſtérile s'achetent dans le Pays ; mais les matieres premieres d'un luxe de décoration recherchée, ſont pour la plupart étrangeres, & même ſéparées du commerce extérieur réciproque des productions uſuelles. Ce ſont des matieres précieuſes, des pierreries, des métaux rares, des productions de Pays fort éloignés, qu'on ne ſe procure que par un commerce ſimplement paſſif & de pure déprédation, qui eſt d'autant plus dominant que le luxe de décorarion eſt démeſuré. Alors la dépenſe en ce genre de matieres premieres ſurpaſſe celle de la ſubſiſtance des Ouvriers du luxe, au préjudice de la claſſe ſtérile & de la claſſe productive.

Il eſt à remarquer de plus que ce luxe deſtructif ſeroit ſur-tout annexé aux fortunes de ceux qui enleveroient les richeſſes de l'Agriculture ; ce qui accéléreroit doublement les progrès de la ruine d'un Etat. Or, ce luxe ruineux étant toujours en raiſon de ces fortunes

fortunes ruineuſes, leurs funeſtes effets marchent enſemble, & peuvent être calculés les uns par les autres, dans les ſupputations des cauſes de la décadence des Nations livrées à ces dérangements.

Mais ſi nous conſidérons la diſtribution des dépenſes dans un ordre inverſe, où une Nation s'épargneroit ſur le luxe de décoration, pour augmenter les dépenſes d'exploitation de la culture, on verra que cette Nation augmenteroit ſon revenu à raiſon de ſon épargne à la claſſe ſtérile, & de ſon ſurcroît de dépenſe à la claſſe productive.

Avantages du ſurcroît des dépenſes de ſubſiſtance.

TABLEAU inverſe du premier Tableau du ſurcroît d'un cinquieme de luxe, repréſentant au contraire une diminution d'un cinquieme de dépenſes à la claſſe ſtérile, qui eſt portée de plus à la claſſe productive.

PREMIERE ANNÉE.

AVANCES annuelles de la claſſe productive, tombées par l'excès du luxe, repréſenté ci-devant dans le premier Tableau, de 2000 à 1840

REVENU tombé de 2000 à 1840

AVANCES annuelles de la claſſe ſtérile, montées, par l'excès du luxe, de 1000 à 1320 qui ſe trouveront réduites à 1106.

1105 735

950 735

180 Epargne de cette claſſe ſur le luxe, employée de plus à la culture.

Recette de la claſſe ſtérile 1470

Recette de la claſſe productive . . 2239
Avances de cette claſſe. 1840
Avances de la claſſe ſtérile. . . . 735

Sommes renduesàla claſſe productive, 4814.

LES achats qui ſe font à la claſſe ſtérile n'étant que de 1470, elle n'a beſoin que de 735 d'avances; mais la quantité des Agents de cette claſſe ſera peu diminuée; ainſi malgré l'épargne qu'ils feront auſſi ſur le luxe, leur dépenſe pour ſubſiſter ſera au moins de 950, pris ſur la recette de 1470, dont il ne reſte plus, pour

Reproduction 4814

Repriſes du Cultivateur 2760

Reſte pour le revenu 2054 au lieu de 1840.

Accroît 214, qui étant partagé également entre les avances de la claſſe productive & le revenu, les fait monter de part & d'autre à 1947.

les avances, que 520. Ces avances doivent être de 735, il faut que les avances de l'année précédente, qui ſont de 1320, & qui excedent ici de 585, y ſuppléent pour 214, ce qui les réduit à 1106, où il ſe trouvera encore un excédent qui, les années ſuivantes, ſera par degrés employé de même à compléter les avances de cette claſſe, juſqu'à ce que ſa recette ſoit devenue ſuffiſante pour fournir en entier les avances & la dépenſe des Agents de cette même claſſe.

SECONDE ANNÉE.

AVANCES annuelles de la claſſe productive montées de 1840, à 1947

REVENU monté de 1840, à 1947

AVANCES annuelles de la claſſe ſtérile réduites de 1320 à 1106 qui ſe trouveront réduites à 835, & il ne reſtera que 56 d'excédent.

1168

779

950

779

195 Epargne de cette claſſe ſur le luxe, employée de plus à la culture.

Recette de la claſſe productive . . . 2313
Avances de cette claſſe 1947
Avances de la claſſe ſtérile 779

} Sommes rendues à cette claſſe, 5039.

Recette 1558

La claſſe ſtérile dépenſe, pour la ſubſiſtance de ſes Agents, 950 ſur ſa recette, qui eſt de 1558. Il ne lui reſte que 508 pour ſes avances, qui doivent être égales à la moitié de ſa recette, c'eſt-à-dire, de 779, les avances de l'année précédente, qui ſont de 1106, & qui excedent ici de 327, y ſup-

Reproduction	5039
Reprises du Cultivateur	2920
Reste pour le revenu . . .	2119

pléent de 271 : ce qui réduit l'excédent à 56.

La recette de cette classe est augmentée de 88 ; elle augmente ainsi successivement, au lieu que dans l'excès du luxe elle diminue d'année en année, comme on l'a remarqué ci-devant.

Accroît 172, qui, étant partagé également entre les avances de la classe productive & le revenu, les fait monter de part & d'autre à 203.

Cette épargne, sur le luxe de décoration, a procuré en deux années à l'Agriculture un accroissement de 386, qui accroissent le revenu de la Nation de 193 millions.

Voilà les effets différents & infaillibles des divers ordres de la distribution des dépenses. On peut juger delà si un surcroît de charrues n'enrichit pas plus une Nation qu'un surcroît de superbes Manufactures, qui, en provoquant le luxe de la Nation, dérobent à l'Agriculture des dépenses, dont le mauvais emploi éteint la reproduction des richesses, tarit la source du revenu du Souverain & de la Nation, & dégrade l'administration du Ministere même du Gouvernement économique.

La vente de nos Fabrications de

luxe, quelque éblouiſſante qu'elle ſoit, ne dédommage pas de la déprédation de l'excès de luxe. Il vaut mieux éviter le mal que de chercher dans ſa cauſe même un dédommagement perfide, qui n'eſt favorable qu'à des Marchands dont les gains paroiſſent accroître les richeſſes de la Nation. Ce commerce ſéduit & occupe vainement le Miniſtere à le varier, à l'arranger, à le modifier de mille manieres. Il ſuſcite des guerres auſſi illuſoires dans leur objet que ruineuſes par les dépenſes. Il fait dédaigner, tourmenter & intervertir le commerce des denrées du cru; il déplace les richeſſes de l'exploitation des biens-fonds, il inſpire des dégoûts & du mépris pour l'Agriculture; les Villes regorgent pendant un temps de Fabricants, d'Artiſans & de Marchands attirés par les ſoins & la prédilection du Gouvernement & par la volupté. *Beati qui habitant Urbes*, dit Salomon, & nos terres ſeront en friche. De-là le Proverbe : *Habit de ſoie, ventre de ſon.*

Préjudice des faux revenus de rentes ou intérêts d'argent.

Les rentes établies ſur le revenu royal, qu'elles ſurchargent, ont le même effet que l'excès de luxe, puiſ-

que c'eſt une portion onéreuſe de ce revenu, qui paſſe de plus à la claſſe ſtérile qu'à la claſſe productive ; car ceux qui retirent cette portion de revenu ne ſont pas Cultivateurs. Il en eſt de même de toutes les autres rentes d'intérêt d'argent qui n'eſt pas employé en acquiſition ou en exploitation directe ou indirecte (*a*) des biens-fonds. Elles ſont également préjudiciables à la reproduction de revenus d'une Nation. C'eſt pourquoi elles ont toujours été reconnues uſuraires, c'eſt-à dire, ruineuſes. Mais ne pourroit-on pas en dire autant du revenu lui-même ? Non, par la raiſon même qu'il eſt revenu, c'eſt-à-dire, produit net ou gratuit, annuellement renaiſſant, &

(*a*) L'exploitation directe eſt la culture, l'entretien & la conſervation des biens-fonds ; l'exploitation indirecte eſt la préparation & le commerce des productions. Mais les prêts qui ne doivent être que des ſecours charitables ou d'obligation dans les beſoins, & les prêts illicites, qui favoriſent la diſſipation, ne peuvent retirer d'intérêt ſans cauſer un dommage réel dans l'ordre économique particulier & public. Ces différents cas ne ſont pas toujours aſſez démêlés dans les Traités de l'Uſure pour conduire à des déciſions exactes fondées ſur le profit ou ſur le dommage, qui doivent autoriſer ou exclure les intérêts des emprunts.

qu'il doit être dépenſé pour être reproduit ; mais ſa dépenſe doit être diſtribuée dans l'ordre qui en aſſure la reproduction, ou qui l'augmente ; c'eſt cet ordre, preſcrit par la nature même, qui regle la ſageſſe des Loix du Gouvernement économique.

La diſtribution des dépenſes du revenu des Propriétaires ſe rapproche toujours du bon ordre, & celle des dépenſes des Financiers & Rentiers s'en écarte.

Suppoſons, au lieu de ce tas énorme de Rentiers, qui jouiſſent ſans ſoins ni frais d'entretien, ſans crainte de cas fortuits, ſans aucun des rapports naturels, enfin, entre les fonds & le produit net, qui forme les revenus des Nations civiliſées ; ſuppoſons, dis-je, que les revenus y ſoient diſtribués, dans l'ordre naturel, dans les mains d'abord des Propriétaires, d'où la diſtribution s'en fait dans les deux claſſes laborieuſes ; on trouvera dans la nature des choſes, la regle déterminante des mœurs & uſages, & le principe de la régularité de cette diſtribution. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur le plus grand Propriétaire & ſur la plus haute claſſe de la dépenſe, je veux dire, ſur la dépenſe de l'Etat : en ce ſens, le Prince doit être regardé comme un grand Propriétaire ſuzerain. 1° La réſidence lui eſt fixement preſcrite au milieu de ſon

Domaine ; & quelque merveilleux qu'ait pu être dans le temps le carnaval de Veniſe, telle ou telle autre fête ou occaſion dans une terre étrangere, il eſt contre ſa dignité, je le ſais, mais plus encore contre la nature de ſon opulence, d'en aller prodiguer ailleurs la dépenſe. 2° Quelque goût, enflé par la flatterie, qu'il puiſſe avoir pour les joyaux, pierreries, ameublements, vêtemens & autres ſomptuoſités du luxe de décoration, quoi qu'exige même en ce genre la repréſentation indiſpenſable de ſon état, comparez les parties de ſa dépenſe, verſées ſur ces ſortes d'objets, avec celles qui vont en entretien d'hommes, de chevaux, d'agrêts de toute eſpece, qui conſomment directement dans la claſſe productive, ou en tirent les matieres premieres de leur entretien journalier; & cette comparaiſon vous démontrera clairement que le faſte & la dépenſe royale déſavouent le luxe, & gratifient la claſſe productive. 3° La multitude de Conſeils & de Tribunaux, dont le Souverain eſt environné, l'aſſiduité de ſon travail quotidien, ſa ſollicitude ſur tous les accidents qui peuvent attaquer les parties les plus recu-

lées de ſon Domaine, & où l'on rend compte réguliérement au Gouvernement, vous démontrent l'emploi du Propriétaire, & vous apprennent ſi un uſufruitier oiſif mérite ce nom. 4° L'embarras de l'étiquette à laquelle il s'aſſujettit volontairement, en apparence, mais dans le réel, par décence d'état & par néceſſité, ſous peine de déſordre & d'irrégularité dans le jeu de tous les reſſorts qui émanent de lui, vous prouvent que dans l'ordre naturel de la ſociété, l'aſſujettiſſement du riche compenſe le travail du pauvre. Paſſez de là, de grades en grades, à toutes les claſſes de Propriétaires, & vous verrez, dans une diſproportion immenſe, il eſt vrai, mais pourtant dans un ordre aſſujetti aux mêmes regles, que ſi les Grands d'un Etat, & les Propriétaires de tout genre vivoient vraiment de leurs revenus, & non de gages ou d'affaires de Finance, que ſi les revenus étoient dévolus aux Propriétaires des fonds, & non à des Rentiers, qui connoiſſent à peine le nom de leur hypotheque, les riches connoîtroient l'importance du bon entretien de leur Domaine, & verſeroient fréquemment leur dépen-

ſe deſſus ; qu'ils dépenſeroient beaucoup plus en dignité & en ſubſiſtance, qu'en luxe & en décoration ; qu'ils ſeroient attentifs au bon ordre dans leurs Domaines, à leur réparation, décoration de domicile & rétabliſſement ; qu'ils ſe croiroient enfin obligés, par décence d'état, & par égard pour ceux qui dépendent d'eux, à un ordre dans les mœurs, & à une régularité dans la dépenſe, dont les rentiers ou les hommes de fortune n'ont ſeulement pas d'idée.

Le luxe, déguiſement de la miſere d'une Nation en décadence.

Plus un Etat déchoit & s'appauvrit, plus la miſere s'y fait ſentir, plus on y voit le luxe choquant multiplier ſes grimaces & ſes fantômes de richeſſes. La raiſon en eſt toute ſimple. L'ordre des riches obſcurs, vernis & engraiſſés des miſeres publiques, y groſſit dans ſes proportions avec tout le reſte; & leur repaire, théatre de leur dépenſe, contraſte chaque jour davantage, par ſon odieuſe volupté, avec le tableau de miſere répandu ſur tout le reſte du territoire ; mais ce ſymptôme du mal en réagrave chaque jour les accidents, au moyen de l'effet conſtant des regles que nous venons de déduire. Voulez-vous étouffer le luxe pré-

judiciable, & rétablir les mœurs en même-temps ? Rétabliſſez le revenu foncier du fiſc, arrêtez les fortunes ſpoliatives, travaillez conſtamment à éteindre les rentes établies ſur l'Etat, à reſtreindre chaque jour l'intérêt des dettes des Particuliers, ce qui ſe fait de ſoi-même quand l'Etat ceſſe d'emprunter ; rendez toute leur vigueur aux Loix qui veillent à l'extirpation de la vermine uſuriere. Bientôt, par ce moyen proſpere, on ne ſe plaindra plus du luxe dans votre Etat. Les mêmes dépenſes de décoration néanmoins y ſubſiſteront, & même avec plus d'abondance & d'égalité ; mais elles ne ſeront plus que l'emploi d'un ſuperflu renaiſſant, dont la baſe & la durée ſeront bien établies, par une fructueuſe circulation entretenue par les dépenſes de ſubſiſtance, & par le libre jeu du commerce.

Le luxe alors ſuivra les gradations des conditions & des fortunes régulieres des Citoyens ; & par ce moyen, loin d'être nuiſible à l'induſtrie, il l'animera, la perpétuera, & lui ſervira d'aiguillon, ainſi que de luſtre à la ſociété.

Le commerce d'exploitation des Subordination

du commerce extérieur des marchandises de main-d'œuvre au commerce extérieur des denrées du cru.

ouvrages de l'induſtrie, naturellement ſubordonné au commerce extérieur des denrées du cru, n'a beſoin d'autre direction que de la facilité, la fidélité & la liberté du commerce. Que la vente des ouvrages de l'induſtrie à l'Etranger ſoit d'elle-même ſubordonnée à la vente des denrées du cru; c'eſt une aſſertion qui réſulte de tous les principes que nous avons établis, diſcutés & prouvés dans tout le cours de cet ouvrage. C'eſt d'ailleurs une queſtion qui paroît ſe rapporter plus encore au Chapitre du commerce, que nous traiterons tout-à-l'heure, qu'à celui-ci; mais elle eſt ſi importante, ſi méconnue, ſi contrariée par les préjugés courants, & ſouvent, qui pis eſt, par l'adminiſtration qui en réſulte, qu'elle doit être raiſonnée dans tous ſes détails, & qu'elle eſt d'ailleurs partout à ſa place dans mon ouvrage, dont l'objet unique eſt la proſpérité conſtante des Nations.

L'induſtrie ne peut proſpérer que par l'Agriculture.

Quel eſt l'objet primitif & fondamental de l'induſtrie? C'eſt de procurer aux hommes leurs beſoins, commodités & agréments, par le moyen de l'appropriation des denrées à ſes divers uſages. L'induſtrie eſt-elle tra-

vail premier ou travail ſecond, travail indépendant ou ſubordonné ? Il réſulte de ſa définition même, que l'induſtrie eſt travail ſecond, puiſqu'elle ne ſait qu'apprêter & approprier les denrées, & qu'elle ne les produit pas. Elle eſt donc ſubordonnée à la production, qui ſeule peut lui fournir la matiere de ſon travail. Dans cet ordre de dépendance, les regles de proſpérité du travail ſecond, ſont-elles les mêmes que celles du travail premier ? Les mêmes préciſément. Elle a la même marche & la même méthode ; elle ne peut avoir le même objet, puiſqu'elle ne reproduit pas ; & c'eſt ce qui confirme ſur-tout ſa qualité de travail ſecond. A cela près, elle a des avances annuelles qui ſont évaluées & placées dans le Tableau, & ſon objet eſt d'obtenir, par la vente, la rentrée des avances annuelles & le remplacement des avances primitives. Elle fournit ainſi, elle étend, elle fait circuler la valeur vénale, & contribue ainſi à la reproduction des richeſſes, quant au fond, & à leur emploi, quant à la forme. Ceci prouve que les regles & la marche de ces deux genres de travaux ſont les mêmes ; mais en réſulte-t-il

qu'ils n'aient qu'un ſeul & même intérêt ? Sans doute, & pour mieux ſe convaincre de cette vérité, il faut enviſager cette queſtion ſous deux faces ; dans l'ordre de l'induſtrie, conſidérée ſéparément d'abord, enſuite dans l'ordre de réunion de ces deux objets, conjoints & faits pour entrer concurremment dans le grand plan de la ſociété, qui eſt de rendre les hommes utiles & heureux.

Selon le premier de ces aſpects, on trouvera que les dépenſes, la conſommation, la valeur vénale & le bon prix des ouvrages ſont l'intérêt de l'induſtrie, comme celui des denrées eſt l'intérêt de la cultivation ; parité d'intérêts dans ces deux parties conſidérées comme iſolées.

Dans le ſecond aſpect, c'eſt-à-dire, dans l'ordre de réunion de ces deux objets, on trouvera, que par la raiſon qui fait qu'il faut planter & cultiver un arbre par ſa racine, il faut appuyer l'induſtrie par le fondement de la cultivation, puiſqu'elle eſt la vraie racine de l'induſtrie, non-ſeulement parce qu'elle fournit la matiere de ſon travail, mais encore parce que ce n'eſt que la cultivation qui peut lui

fournir la ſeve & la nourriture. En effet, nous avons aſſez démontré que la production des biens uſuels étoit la baſe de toute ſubſiſtance ; que pour exciter la reproduction des biens, il falloit leur procurer la qualité de richeſſes ; que cet avantage ne s'obtenoit que par la dépenſe qui leur attribuoit la valeur vénale ; qu'au moyen de la valeur vénale, la reproduction abondante entretenoit les avances primitives, remplaçoit les avances annuelles, & fourniſſoit en outre un produit net, dont ſe formoient les revenus ; que la dépenſe & la diſtribution de ces revenus faiſoient vivre toutes les claſſes ouvrieres de la ſociété, qui de leur part contribuoient, par leurs dépenſes de la portion du revenu, à elles échue pour prix de leur travail, à la valeur vénale & à la reproduction des revenus, dont la diſpenſation devoit perpétuer leur ſalaire. Telle eſt toute la machine ſimple, mais invariable, de l'intérêt général & particulier. Dans cette rotation uniforme eſt englobée l'induſtrie de tout genre, comme tout le reſte. Il n'y a, dans toute la maſſe de la reproduction, que le revenu de diſpo-

nible ; tout le reſte eſt deſtiné au remplacement de la choſe productive. Il n'y a donc que le revenu qui puiſſe être dépenſé en ouvrages agréables d'induſtrie. Plus on aura de revenu, plus on dépenſera en matieres ouvrées. C'eſt donc dans l'augmentation de revenu que ſe trouvent les dépenſes, la conſommation, la valeur vénale & le bon prix des ouvrages de l'induſtrie, que nous avons dit, tout à l'heure, être ſon intérêt iſolé.

Cette démonſtration renferme, je crois, la preuve abſolue de la ſubordination décidée dans l'ordre naturel, de l'induſtrie à l'Agriculture. Mais comme il ne faut rien négliger dans une matiere tant embrouillée & défigurée de préjugés invétérés, il faut débattre la queſtion ſous le point de vue propoſé d'abord uniquement, pour ne rien laiſſer à dire ſur cet article.

Nous avons dit d'abord que le commerce extérieur des ouvrages d'induſtrie doit être ſubordonné au commerce extérieur des denrées du cru. Il ſuffiroit, ce ſemble, pour rendre cette aſſertion inattaquable, d'avoir prouvé que ces deux choſes n'ont

qu'un ſeul & même intérêt, qui ſe réunit & ſe concentre dans l'intérêt primitif de l'une des deux ; mais je veux bien encore détailler cette queſtion ſéparément, comme ſi elle n'étoit pas une ſuite des autres.

Conformité du commerce intérieur & du commerce extérieur d'ouvrages d'Induſtrie.

L'avantage de l'exportation n'eſt, je crois, qu'un préalable ſubſidiaire à l'avantage des dépenſes, des conſommations, de la valeur vénale & de la reproduction. Toute vente eſt une exportation. Le Laboureur qui vend ſon grain à ſon voiſin, l'exporte de chez lui, & d'exportations en exportations privées, vient enfin l'exportation nationale, ou chez l'Etranger, ce qui ne fait rien du tout aux grains, & n'eſt relatif qu'à des différences de domination. Il eſt avantageux de vendre à l'Etranger, parce qu'il eſt abſolument néceſſaire de vendre ; & il vaudroit même beaucoup mieux vendre à ſon voiſin qu'à l'Etranger, parce que plus la denrée s'éloigne, plus il s'en perd par les chemins. L'unique intérêt donc de la choſe eſt ſa conſommation, qui procure ſa vente avantageuſe ; & le plus ſûr moyen d'obtenir cet avantage, c'eſt de mettre le voiſin en état de conſommer. C'eſt ce que

nous avons prouvé dans les Chapitres précédents. C'eſt-là le grand ſecret de cet axiome, qu'on a cru moral, ſans doute, juſqu'aujourd'hui ; ſavoir, que *le Prince eſt riche des richeſſes de ſes Sujets* ; mais qui eſt parfaitement & inviolablement phyſique. Quand tous conſommeront dans un Etat agricole, tous ſeront riches, & la reproduction ſera encore plus forte que la conſommation. C'eſt ce ſurabondant qui ſeroit un ſuperflu dans la Nation, & à qui l'exportation chez l'Etranger donne une valeur vénale aſſurée & conſtante, & c'eſt en cela que conſiſte l'avantage de l'exportation. L'avantage de l'exportation eſt donc ſubordonné à l'avantage de la production, puiſqu'il en dérive, & ne peut être tenu pour utile que comme étant un ſurcroît de conſommation. Reprenons maintenant la partie de l'induſtrie, & voyons ſi elle s'échappe en ceci des liens qui la tiennent en tout le reſte, attachée & unie d'intérêt avec la partie productive.

En quoi conſiſte l'avantage du commerce d'expor-

Nous avons compris que l'intérêt de l'induſtrie étoit la dépenſe, la conſommation, la valeur vénale & le bon prix de ſes ouvrages. La conſomma-

tion la plus voiſine, toutes autres choſes étant égales, eſt celle qui lui convient le mieux, par la même raiſon qui attribuoit tout-à-l'heure cette conſommation à la production. Pour que l'on conſomme, il faut qu'il y ait des revenus; & pour qu'il y ait des revenus, il faut appuyer ſur toutes les conditions que nous avons dit être néceſſaires à la production des revenus. Plus on s'appliquera à améliorer ces conditions, plus les revenus croîtront, & plus l'induſtrie profitera ſur la dépenſe de ces revenus. La baſe des profits de l'induſtrie une fois bien aſſurée ſur la conſommation de ſes voiſins, un accroiſſement de profits la mettra en état de faire & fournir un ſurcroît d'ouvrages qui ſeroit un ſuperflu dans la Nation, & à qui l'exportation, chez l'Etranger, donne la qualité de richeſſes, multiplie les échanges de commerce réciproque extérieur, & étend, par cet accroiſſement de commerce, la jouiſſance d'une Nation opulente. C'eſt en cela; c'eſt, dis-je, en cela ſeulement que conſiſte l'avantage de l'exportation d'induſtrie chez l'Etranger.

Exportation des marchandiſes de main-d'œuvre.

» Mais, dira-t-on, ſi l'argent n'eſt

L'argent mon-

noyé n'eſt qu'une richeſſe d'échange, qui ne s'obtient que par l'échange, & qui n'eſt bonne que pour l'échange; elle n'enrichit ni n'appauvrit une Nation qui la paie ou qui la vend par échange.

» pas richeſſe, vous avouez du moins
» qu'il en eſt le repréſentatif, qu'il eſt
» la matiere mobile qui a donné tout
» le branle à la circulation, a intro-
» duit la valeur vénale, & par elle
» donné à tout la qualité de richeſſes.
» C'eſt le tein, en un mot, de la glace
» qui multiplie les valeurs en les re-
» préſentant, & donne ainſi la vie à
» toute la machine économique. L'ar-
» gent eſt tout ce que demande le La-
» boureur, pour prix de ſes travaux,
» en échange de ſes produits, bien
» certain qu'avec de l'argent il aura
» tout le reſte. C'eſt donc quelque
» choſe, c'eſt tout que d'attirer de l'ar-
» gent dans l'Etat; & l'attirer par les
» voies les plus courtes & les plus
» abondantes, eſt un objet digne de
» toute notre attention. Or, ſi nous
» trouvons que les ouvrages les plus
» curieux & les plus rafinés ont, au
» moyen de notre ſupériorité d'in-
» duſtrie de main-d'œuvre, une vogue
» conſtante chez l'Etranger, & que
» tous les riches emploient leur ſu-
» perflu à ſe les procurer, pourquoi
» ne prendrions-nous pas un ſoin tout
» particulier d'acquérir & de nous con-
» ſerver cette voie d'avoir leur ar-

» gent, comme la plus courte & la
» plus avantageuſe ? Vous ne voulez
» conſidérer dans nos ouvrages de
» main-d'œuvre que deux ſortes de
» prix combinés ; ſavoir, *prix de la*
» *premiere main, & montant de la rétri-*
» *bution des Ouvriers.* Cela peut être,
» & même encore avec quelque reſ-
» triction, dans la main-d'œuvre groſ-
» ſiere à laquelle vos vues, excluſi-
» vement bornées à la charrue, veu-
» lent donner toute préférence. Mais
» dans la main-d'œuvre curieuſe &
» recherchée, il y a une troiſieme
» portion toute auſſi réelle & bien
» plus forte que les deux autres, qui
» eſt *le prix d'opinion.* C'eſt cette por-
» tion qui eſt en profit, & qui répond
» à ce que vous appellez *le produit net*
» de l'Agriculture. Car, prétendre
» que, dans la bijouterie de Lempe-
» reur, dans l'Horlogerie de Leroy,
» dans l'Orfévrerie de Germain, &c.
» il n'y entre que le prix des diamants,
» des matieres d'or, d'argent & d'é-
» mail, & puis le prix tout juſte de
» la rétribution due à leur travail &
» à leurs talents, & qui leur aſſure un
» état d'aiſance conforme à la ſupério-
» rité de leur génie & de leur habi-

» leté, & au temps & aux dépenſes
» qu'il leur en coûte pour les acqué-
» rir ; ce ſeroit nous ſuffoquer de pa-
» radoxes. Ce profit donc, ou produit
» net, qui doit ſurpaſſer les revenus
» des terres les plus richement culti-
» vées & même favoriſées par cette
» liberté du commerce, que vous ré-
» clamez ſi ardemment, arrive en ar-
» gent dans l'Etat. Cet argent ſe dé-
» penſe comme tout autre ; & quand
» le ſigne ſe dépenſe ; c'eſt preuve que
» la choſe repréſentée ſe dépenſe auſſi.
» Ce profit donc vivifie la production
» par toutes les caſcades que vous
» avez déduites, & certainement il
» vous faudroit un furieux volume de
» bled pour faire, en un trait, le
» profit que nous faiſons ſur toutes
» les fournitures en tout genre, pour
» une ſeule grande noce en Allema-
» gne. D'ailleurs tout le monde a le
» privilege de faire naître du bled, s'il
» a le terrein qui peut le produire,
» *conditio ſine qua non*. Chacun a chez
» ſoi les denrées qui naiſſent de la
» terre, & à la réſerve, peut-être,
» de quelques vins de Bordeaux, ces
» denrées ne ſauroient jamais avoir
» de prix de fantaiſie ; au lieu que

» l'empire du luxe & des modes, tou-
» jours déterminé en notre faveur,
» nous assure un tribut constant de la
» part des autres Nations; nous aban-
» donnons donc en effet le district de
» la charrue, comme ne devant pour-
» voir qu'à bas prix & suffisamment à
» la subsistance de la Nation. Si nous
» en dirigeons la police, c'est unique-
» ment pour empêcher en ceci, com-
» me en toute autre chose, le riche
» d'étouffer le pauvre. Mais nous ne
» saurions considérer nos Colons
» comme des Ilotes destinés à un tra-
» vail opiniâtre, pour nourrir des
» Etrangers. Ce qu'il faut envoyer aux
» Etrangers, c'est ce qu'ils paient
» chérement, ce qui nous coûte peu
» & nous rapporte beaucoup; c'est
» ce qui constitue une haute valeur
» en peu de volume, & ce qui fait
» circuler parmi nous beaucoup d'ar-
» gent, que nous n'avons pas eu la
» peine d'aller chercher dans les mi-
» nes. «

Voilà, je crois, un petit traité entier & complet, comprenant en substance toutes les raisons des Patrons de la Mercerie. Plusieurs d'entre ces raisons ont été prévenues & déjà ter-

raſſées dans divers endroits de cet Ouvrage. Mais nous n'avons pas entrepris une œuvre auſſi importante & capitale que l'eſt celle-ci, ſans nous être auparavant réſignés à tout le travail de la démonſtration la plus ſenſible & la plus répétée. Si quelquefois, ſi trop ſouvent, peut-être, j'emploie le ton de l'anathême, contre les erreurs que je combats, celui qui m'a donné la voix m'eſt témoin que je n'inſultai jamais à l'opinion de perſonne en particulier; mais dans la carriere que je parcours, les erreurs ſont trop fatales à l'humanité, pour les voir régner d'un œil tranquille. Je ne décide que ſur ce que j'ai profondément étudié; je ne crée rien; je n'annonce que le regne de l'ordre naturel, que l'Etre ſuprême inſtitua au jour de ſes œuvres, & je ne combats que ceux qui, voulant s'élever au-deſſus de ſes immuables décrets, n'ont opéré, par les efforts de leur orgueil, que la confuſion des langues, & la diſperſion des Nations. Mais tout aſſuré, tout certain que je doive être, & que je ſois moi-même de la vérité, je ne dois point oublier que c'eſt pour mes freres & à mes freres que je parle; que, tous

tous mes égaux ou mes ſupérieurs en lumieres, ils ne doivent point ſe rendre à de ſimples allégations, mais ſeulement à la certitude la plus évidente, & je ne dois épargner aucun travail pour les y conduire. Tel a été le motif de l'objection ci-deſſus, & celui qui me dévoue à répondre en détail, quoiqu'en bref, autant que je le pourrai, à tous les articles qu'elle renferme.

L'argent a vraiment toutes les propriétés dont on l'inveſtit dans l'objection; mais qu'on ſe ſouvienne que l'argent ne ſert qu'à circuler, qu'à parcourir toutes les claſſes de la Société, ſelon l'ordre que nous avons préſenté à la vue; que cet uſage de l'argent a des bornes au-delà deſquelles un excédent en argent n'eſt plus une richeſſe; c'eſt, au contraire, un dépériſſement de richeſſe. Car les richeſſes, avec leſquelles on achete l'argent, doivent renaître inceſſamment par la circulation de l'argent même; ſi ces richeſſes ne renaiſſent pas, il y a extinction de richeſſes, appauvriſſement dans la Nation: l'argent oiſif & amoncelé eſt donc une richeſſe deſtructive. Qu'on ſe rappelle, dis-je, & qu'on ne perde pas de vue

ces vérités démontrées ci-devant par le raiſonnement & le calcul, nous en aurons beſoin dans la ſuite.

Que le commerce extérieur & la vente des marchandiſes de main-d'œuvre les plus recherchées ſoient la voie la plus courte & la plus avantageuſe pour attirer l'argent de l'Etranger dans l'Etat, c'eſt ce que je nie formellement. En effet, vous avouez que cette conſommation ne peut convenir qu'aux riches, & comme dans toute Nation les riches ſont en infiniment petit nombre, eu égard à toutes les autres claſſes priſes enſemble, vous êtes obligé de convenir que la conſommation du genre de marchandiſes, auquel vous donnez la préférence, ſera très-bornée. Mais, direz-vous, le nombre des riches comprend néanmoins ceux qui ont tout l'argent. C'eſt encore ce qui vous trompe, & ce que vous n'auriez point avancé, ſi vous aviez jetté un regard ſtudieux ſur le Tableau qui peint toute circulation quelconque dans toute Nation. Vous appellez riche, ſans doute, la claſſe propriétaire des revenus, qui ſeule paroît avoir des deniers diſponibles; mais ſi votre police, ſur les produc-

Contradictions d'idées dans la préférence du com-

tions de la charrue, étoit obſervée par-tout, aucune Nation ne ſeroit riche, aucune Nation ne pourroit vous acheter ces précieux ouvrages d'induſtrie qui doivent vous enrichir. Supposons cependant que les autres Nations ſoient plus attentives à accroître leurs richeſſes par la valeur vénale des productions de leurs territoires, vous devez appercevoir alors, que dans l'ordre de la circulation, l'argent ne fait que toucher barre chez les Propriétaires des biens-fonds, en ſuivant le battement du balancier économique, pour retourner tout de ſuite faire ſon tour dans les deux claſſes de ſervice; ou pour obtenir, par le commerce réciproque extérieur, une compenſation entre les ventes & les achats, qui obvie au dépériſſement des richeſſes. Les Propriétaires ne touchent pas plus d'argent que les autres. Il eſt vrai que, comme ils ſont en plus petit nombre, chaque individu y voit de plus groſſes ſommes; mais ces ſommes ont leur emploi preſcrit dans l'ordre de la circulation; & ſi le Propriétaire imprudent & amorcé par l'étalage de vos raretés, détourne partie de ces ſommes en faveur de votre induſtrie,

merce de marchandiſes de main-d'œuvre ſur le commerce des Productions du crû.

il tarit d'autant la ſource de ſes revenus & diminue la quotité de vos chalants. En un mot, ou la Nation qui vous achete ſe gouverne ſelon l'ordre naturel, ou elle a éprouvé des dérangements ſemblables aux vôtres. Dans le premier de ces deux cas, les Propriétaires des revenus chez cette Nation, le ſont auſſi des fonds, & alors le proverbe qui dit, *aux grandes portes frappent les grands vents*, eſt fait pour eux. Ils ont de grandes dépenſes à faire, ſoit d'entretien, ſoit de faſte relatif à leur état; la partie donc de leurs revenus, qui excede ces dépenſes de devoir & d'habitude, eſt fort peu de choſe en comparaiſon de la totalité, & ce peu devient une ſource très-foible pour les profits auxquels vous vous bornez. D'ailleurs, vous retirerez peu d'argent des Nations opulentes; car elles ne ſont opulentes qu'autant qu'elles trouvent dans leur commerce extérieur une compenſation entre leurs achats & leur vente; vous ne leur vendrez donc que marchandiſes pour marchandiſes: ainſi point de tranſmiſſion d'argent ou très-peu. Le commerce étranger eſt rarement un commerce d'exportation d'argent; il n'y a dans

nos régions que des Compagnies des Indes qui exercent un pareil commerce, qui certainement n'eſt pas à l'avantage de l'Europe. Ceux qui n'ont aucune idée du commerce étranger, nous diſent continuellement qu'il faut vendre à l'Etranger pour avoir leur argent, & ne rien acheter d'eux pour éviter qu'ils n'enlevent le nôtre. Nous qui avons voulu nous ériger en Nation commerçante, nous ſommes encore infatués de ces maximes ridicules ; & nous ne connoiſſons encore les avantages du commerce extérieur, que par ce que nous appellons *balance du commerce* ; & voilà où vous en êtes encore vous-même actuellement. Quittez le métier, car vous enrichiriez le Marchand, & vous vous ruineriez. Suivons cependant votre marche. Je viens d'obſerver combien vous avez peu à eſpérer d'argent par la vente de vos raretés aux Nations habiles dans le commerce. Voyons ſi vous réuſſirez mieux avec des Nations qui ne connoîtroient point d'ordre économique ; & ſuppoſons que les mêmes erreurs aient cours chez les peuples où vous allez vendre, & y euſſent les mêmes effets que chez vous, alors les Proprié-

taires des fonds ſont pauvres & ruinés, & il n'eſt point queſtion d'eux quand on parle de riches. Les vrais propriétaires des revenus ſont alors, là comme ici, des rentiers ou uſuriers. Quant à ceux-ci, leur argent s'accumule & guette, de leur coffre, l'inſtant de groſſir, par une vile uſure, la liſte de leurs revenus. Ainſi ce n'eſt encore qu'une très-petite portion de cet argent qui vous peut revenir. D'ailleurs, les riches d'un Etat, qui ſe ruine par cette voie, riches de revenus diſponibles & qui ne les lient à rien, ſe cantonnent & ſe cachent dans les Villes. Les profits réſultants de leur dépenſe, y ramaſſent une infinité de dépourvus qui ne peuvent vivre que d'induſtrie. D'entre ces induſtrieux, les uns vivent de jeux, d'intrigue, ou de proſtitutions; mais le plus grand nombre qui n'a pas ces avantages à ſa portée, s'ingénie en tous les genres de luxe & de colifichets pour piquer la fantaiſie des riches oiſifs, & détourner de ſon côté les profits réſultants de leur dépenſe; ainſi le luxe national trouvera chez ſoi à ſatisfaire ſes goûts, ſes dégoûts, & même ſes délires; & ſes Artiſans ne vous laiſſe-

ront de pratique que pour quelques raretés. C'eſt donc là, c'eſt ſur ce maigre filet de commerce que vous fondez tous les profits de votre exportation, pour enrichir les Entrepreneurs des Manufactures d'un Empire privé, par une adminiſtration ſpécieuſe, des revenus de ſon territoire. Daignez maintenant, perdant un inſtant de vue cette trompeuſe idole, ſuivre dans ſa marche l'ordre naturel, & conſidérer avec nous ſi vous ne tournez pas préciſément le dos au profit que vous cherchez.

Le commerce de main-d'œuvre n'eſt pas comparable au commerce des productions du crû.

Selon les principes naturels que nous avons déduits ci-deſſus, & que vous ne pouvez conteſter, le véritable profit de l'induſtrie eſt la forte conſommation. Vous ne ſauriez nier que les denrées que je veux fournir, comme matériaux à l'exportation, à la place de vos merveilles, n'aient pour elles l'avantage du grand nombre de conſommateurs; car tout le monde mange & boit, tandis que très-peu de gens, en comparaiſon, portent des dentelles. Mais, direz-vous, tous ces conſommateurs, 1° ſont pauvres; 2° quand ils ne le feroient pas, perſonne ne paie le pain un prix de fan-

taiſie & au-delà du prix courant ; 3°. le pain ſe trouve par-tout ; on n'a communément que faire de le tirer de ſi loin ; & s'il vient du dehors, les frais de tranſport, conſidérables en raiſon du fort volume de la denrée, comparativement avec ſon prix, ces frais, dis-je, ſont aux dépens du vendeur ; car il faut toujours que le bas prix du pain ſe trouve, ou que la conſommation en diminue. Je réponds, 1°. que je n'ai pas beſoin de riches pour pratiques. Je vends le pain quotidien, & il m'eſt payé du ſalaire quotidien, ſans lequel le pauvre n'exiſteroit pas. Un menu profit fort multiplié, & répété trois cens ſoixante-cinq fois dans l'année, vaut le centuple d'un profit cent quatre-vingt fois plus grand, en prix d'opinion ou de fantaiſie fortuite, & qui ne ſe feroit qu'une fois dans l'an. C'eſt préciſément, en un mot, parce que mes pratiques ſont pauvres que j'en ai un grand nombre, d'ou réſulte un grand profit par une multitude de petits profits répétés. 2° Perſonne, il eſt vrai, ne paie le pain un prix de fantaiſie volontaire, qui a trait à votre *prix d'opinion*, dont je traiterai tout-à-

l'heure ; mais on le paie un prix de beſoin. Oh ! je vous demande, en tout état de cauſe, lequel de ces deux mobiles, la *fantaiſie* ou le *beſoin*, lequel des deux, dis-je, eſt le plus puiſſant. Ce n'eſt point dans un prix aventuriet que nous cherchons notre profit. Ce profit ne ſauroit durer ; & nous voulons un profit conſtant & durable. Mais vous qui dédaignez les gains réſultants de la vente des denrées, ſavez-vous ce que c'eſt que ce profit-là ? Savez-vous les milliards de richeſſes que la Nation peut exciter annuellement ? Faites un inſtant à l'Agriculture l'honneur de l'élever dans vos ſpéculations au grade de Manufacture ; c'en eſt une, en effet, qui a ſon cannevas, ſes outils, ſes matériaux & ſes Ouvriers ; mais elle a un privilege tout particulier ; c'eſt que ſon cannevas eſt productif de lui-même ; que c'eſt le ſein même de la nature qui reçoit la ſemence, l'engrais & la ſueur de l'Ouvrier, qui centuplent le tout en ſilence, & à l'aide de l'influence de tous les éléments combinés. D'après cette remarque, à la vérité de laquelle perſonne ne peut ſe refuſer, jettez l'œil ſur le Tableau ; voyez les

profits énormes qui réſultent de ce travail, qui fait vivre tout le reſte, & calculez, ſi vous le pouvez, quel gain peut revenir de la vente des marchandiſes provenantes du travail d'une Manufacture intariſſable, & qui donne d'autant plus de profit net, que la conſommation de ſes produits eſt plus forte, & que l'acheteur paie non-ſeulement la forme de la marchandiſe, mais le fond même engendré gratuitement par la nature.

L'abondance des productions eſt inſéparable de l'abondance des Conſommateurs.

Vous dites que le pain ſe trouve par-tout? Tant mieux, s'il en eſt ainſi: car dès-lors il y aura par-tout des conſommations & une fertilité qui attire & accumule les conſommateurs. Le Commandement du Créateur ſera accompli; *croiſſez & multipliez*. Son objet n'eſt pas une multiplication de pieces d'or & d'argent. La créature qui borne là ſes vues, pervertit l'ordre. Je veux pouſſer, ſi vous le voulez, la fertilité de la terre juſqu'à l'excédent; mais la Population, qui n'attend de toutes parts que de voir croître les ſubſiſtances, ne fournira-t-elle pas tout auſſi-tôt un ſurcroît de conſommateurs? A la Chine, cet Empire ſi étendu & ſi fertile, l'abondance

des conſommateurs n'y ſurpaſſe-t-elle pas l'abondance même des productions ? Les nouvelles Colonies ont fait naître du bled en abondance dans des pays deſerts ; & cette production de ſurcroît ne ſe trouve-t-elle pas toujours, comme auparavant, proportionnée à la quantité des conſommateurs qui ſe ſont multipliés auſſi dans ces Régions qui étoient inhabitées ? La Population agricole eſt la pépiniere d'hommes la plus abondante, parce que la jeuneſſe s'y marie dès l'âge de puberté, étant dès-lors en état de former un établiſſement, par lequel elle peut pourvoir aux dépenſes du ménage, attendu que ces dépenſes elles-mêmes ſont productives. Il n'en eſt pas de même de l'établiſſement du Citadin, il lui faut apprendre une profeſſion, s'y rendre habile, & attendre le moment favorable d'un mariage où il puiſſe ſubvenir aux dépenſes d'une famille qui ne lui ſera qu'à charge. Les trois quarts de ſa vie ſe paſſent donc avant qu'il puiſſe parvenir à un établiſſement ſi inquiétant. Ainſi l'Agriculture, en faiſant naître les conſommations, eſt en même-temps le principal foyer de la multiplication des

conſommateurs. Auſſi cette claſſe occupe-t-elle, à peu près, trois fois autant d'hommes qu'en occupe l'induſtrie.

Plus les Nations ſeront foncièrement riches, plus elles auront de grandes Villes, plus il s'établira des ſociétés raſſemblées dans des Cantons dépourvus de moiſſons, & ſubſidiairement alimentés, tels que la Hollande, Malte, &c. des Cantons de vignoble, des Pays de pâturage, des peuplades occupées à la pêche, au ſervice du commerce extérieur, &c. qui veulent vous vendre le ſuperflu des biens, dont la mere nature mêlangea le théâtre de notre ſéjour ici-bas, & par conſéquent acheter le vôtre. C'eſt-là ce que vous devez chercher à vendre continuellement, puiſque plus vous vendez, plus la matiere de vos ventes devient abondante; & il n'en eſt pas de même de vos joyaux.

Les frais de tranſport, dites-vous, ſont conſidérables, en raiſon du fort volume de la denrée, comparativement à ſon prix. Eh! que vous importe cela, pourvu que le Laboureur trouve ſon profit dans la vente? Que dis-je, que vous importe; c'eſt encore

un avantage pour tous les genres de productions. Les frais du commerce ſont des frais, il eſt vrai, qu'il faut déduire ſur la maſſe des produits nets, & par conſéquent qu'il faut tendre à réduire, autant qu'il eſt poſſible, toutes autres choſes étant égales; mais ces frais font vivre nombre de conſommateurs qui contribuent de leur dépenſe à la valeur vénale, grand pivot de toute proſpérité. Les agrêts des voitures de toute eſpece, ſont des productions auxquelles le commerce donne une valeur. En ce ſens, plus l'exportation occupe d'hommes & emploie de matériaux, quand c'eſt à profit pour la production par les ventes, plus elle fait de bien. Le tout eſt que le Laboureur trouve ſon profit dans la vente de ſes denrées; que ce ſoit pour les conſommer à ſa porte, ou pour les porter à Cadix, cela revient au même pour lui. Cela lui donne le moyen de faire auſſi-tôt reproduire & d'opérer le plus grand bien de l'Etat, qui eſt de perpétuer & d'accroître ſes revenus.

Idée captieuſe du prix d'opinion de quelques

Mais c'eſt *le prix d'opinion* que vous recherchez, c'eſt-à-dire, le prix de fantaiſie & de hazard. Il eſt certain que nos denrées n'ont aucune préten-

marchandises de main-d'œuvre.

tion à cet honneur-là ; & c'eſt cette privation attachée à leur valeur naturelle, qui fait leur principal avantage. Notre climat produit naturellement les meilleurs grains & les vins les plus ſalubres de l'Europe. Il n'y a à cela ni fantaiſie, ni opinion ; leur valeur eſt décidée par le beſoin : ils auront toujours leur prix aſſuré, qui n'a point à craindre de préférence. Vous avouerez, je crois, que je ne m'avantage point ſur le mot, en rendant votre *prix d'opinion* ſynonyme avec *le prix de fantaiſie* ; car quand Lempereur monte des diamants, ſa façon, plus recherchée que celle d'un autre Ouvrier, n'en augmente ni le poids ni la beauté réelle, mais ſeulement l'éclat apparent ; non-plus que Germain, l'utilité & la valeur intrinſeque de la vaiſſelle ; ſoit dit ſans dédaigner l'excellence du travail réſervée à un fort petit nombre d'Artiſtes. Vos étoffes de l'année n'ont pas plus de valeur réelle que celles qui les ont précédées ; le changement des modes fait leur mérite. Tout cela gît donc en fantaiſie, & vous le ſavez bien, puiſque toute votre étude du jour eſt de ne pas reſſembler à la veille. Oh ! ne voilà-t-il

pas un produit net bien assuré, que celui qui est assis sur l'accession & le réveil de la fantaisie, qui fait le bénéfice de l'Artiste & rien de plus ? Le Laboureur peut aussi, par son savoir-faire & son habileté, étendre sa fortune ; mais il assure de plus un revenu au Propriétaire, à l'Etat & au Décimateur. L'Artiste le plus célebre partage-t-il avec quelqu'un le fruit de son travail & le bénéfice du prix d'opinion, même de celui qu'il se fait payer par ses Concitoyens ? Ce prix de fantaisie n'est donc que dépense pour la Nation ? Quant à ce qu'en paie l'Etranger, ce n'est qu'un bénéfice réservé à l'Artiste. Fais-moi rire, dit à Arlequin le Prince Férocel déchaîné, dans la Comédie, *la Vie est un Songe*. Le pauvre diable s'épuise en lazzis & en grimaces, pour faire rire son Dominateur impérieux, & n'en obtient que des dédains : *Veux-tu donc me faire rire* ? Je crois voir une Nation fabricante, dépliant des étoffes devant le riche dédaigneux, &c. &c. &c. Mais enfin ce prix d'opinion, qui tient tant de place dans vos calculs, ne peut être, selon moi, qu'un attrait favorable au débit & au gain particulier

de l'Artiſte en ouvrage de luxe ; Artiſte qu'il faut, dis-je, mettre ici, malgré ſon habileté la plus eſtimable, au rang de nos ratiſſeurs d'allées. D'ailleurs, ce bénéfice même, ce produit de la fantaiſie des riches ne peut me paroître qu'une miſere toujours chancelante dans ſa baſe ; que je ne puis croire réelle, vu le petit nombre d'Artiſtes qui peuvent ſe procurer ce prix d'opinion, & le petit nombre de gens qui, dans toute Nation, ſont en état de donner à leurs fantaiſies. Vous voilà donc réduit dans votre ſyſtême au gain particulier de quelques millions pour les Artiſtes, à l'excluſion des milliards que l'Agriculture peut faire naître du territoire, & qui feroient bien mieux proſpérer la Population, votre Commerce, vos Manufactures, vos Arts mêmes, vos Arts ſupérieurs, & votre prix d'opinion, par l'accroiſſement de vos revenus. Conſidérons ce petit ſyſtême dans ſes effets, pour n'avoir pas à nous reprocher d'avoir rien négligé.

Si votre prix d'opinion peut en effet être aſſimilé à notre *produit net*, il doit, comme lui, former de grands

revenus & des fortunes durables. Vous vous dites privilégiés en ce genre, & en poſſeſſion de cette ſinguliere prédomination ; vous y avez donc beaucoup profité. Cherchons la trace de ces profits. Votre *prix d'opinion* qui, ſelon vous, équivaut au produit net de l'Agriculture complette d'un grand territoire, doit paſſer dans les mains qui repréſentent les Propriétaires, c'eſt-à-dire, être le revenant-bon du Fabricant, au-delà de ſes dépenſes & de la rétribution conforme à ſon état ; ce doit être, dis-je, un revenu annuellement renaiſſant, & annuellement rapporté *gratis* à des Propriétaires ou à la Nation. Où ſont donc ces Propriétaires qui le reçoivent pour eux ou pour la Nation ? Sans cette condition, point de revenu réel pour la Nation ni pour l'Etat. Appelleriez-vous revenu les taxes levées ſur le commerce, où l'on ne diſtingue pas les ouvrages de prix d'opinion d'avec les autres, & que nous payons par le renchériſſement de toutes ces marchandiſes ? Eſt-ce là un produit net ? Où ſont donc du moins les fortunes fabricantes parmi nous ? ces fortunes formées au moins autant à nos dé-

pens qu'à ceux de l'Etranger ? Le ſiecle paſſé a vu des fortunes de commerce maritime. Celui-ci voit, &c. &c. &c. &c. & quelques Revendeurs & Artiſans quitter de bonne heure leur Profeſſion, & acheter des maiſons & jardins de Campagne ; mais je ne vois point de grandes terres de Lempereur ou de Germain ; & quand je les verrois, encore prierois-je le Seigneur de me montrer le Fief allemand ou anglois, ou ruſſe ou portugais. Mais, hélas ! s'ils les intituloient ainſi, par reconnoiſſance, du nom des Cantons dont eſt venu le profit, qui mit le nouveau maître en état de les acquérir, l'un s'appelleroit *Quartier de Richelieu*, un ſecond, *Place de Vendôme*, un troiſieme, *la Cour*, un quatrieme encore hypothéqué, *Fauxbourg S. Germain*, & l'on verroit que le profit étranger y entre pour bien peu de choſe. Ainſi ceux qui préparent le verd-de-gris, l'orpiment, la litharge & les poiſons, ſont-ils les premiers à reſſentir les effets de leurs drogues dangereuſes ; ainſi ſe vérifie l'ancien proverbe, que je puis répéter ici :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui ſouvent s'engeigne lui-même.

Quoi qu'il en ſoit, le prix d'opinion peut bien faire, par une de ces bouffées de délire qu'enfante l'air épais des Villes corrompues, la fortune de quelques Fabricants ou Artiſans, en cela auſſi heureux que le furent de nos jours l'Inventeur des Pantins, Ramponneau, l'Opera comique, &c. Mais c'eſt une manivelle fautive, trompeuſe, nulle, & à tous égards indigne d'être ni connue, ni ſentie, & moins encore comptée pour quelque choſe par l'adminiſtration des grands Empires, ſi différente de l'adminiſtration des Comptoirs ou des petits Etats commerçants, fabricants, revendeurs.

Otons donc d'abord à cette miſere la qualité de produit net. Quand après cela, vous dites que le profit qui en réſulte arrive en argent dans l'Etat; que cet argent s'y dépenſe comme tout autre; que quand le ſigne ſe dépenſe, c'eſt marque que la choſe repréſentée ſe dépenſe auſſi, & que ce profit vivifie la production par toutes les caſcades que nous avons déduites;

Inconſéquence abſurde du ſyſtême mercantile.

alors même que vous réduiſez, par votre police vivandiere, le travail de la charrue au ſeul uſage de fournir ſuffiſamment, & au plus bas prix, la ſubſiſtance à la Nation; alors même que cette portion ſacrée ſeroit livrée au monopole, au moins eſt-il de fait qu'elle ſe trouve réduite alternativement à la non-valeur & à la famine: vous retombez dans les brouillards, qui, dans ces derniers temps, ont offuſqué toute la politique moderne, & tout jetté dans un dédale de contradictions, dont le terme fut la deſtruction des hommes, l'abandon des terres, l'anéantiſſement des revenus, l'aliénation des Nations contre les Nations, des Campagnes contre les Campagnes, des Cités contre les Cités, des Familles contre les Familles, des individus contre les individus, & le réſultat naturel de tout cela, l'ébranlement de toutes les ſociétés, toutes tendantes vers leur ruine. Pour marcher à travers cette confuſion, à la lueur divine, éclipſée par les nuages de l'erreur, voile ténébreux de l'iniquité, il faut nous aſſujettir à l'ordre immuable des décrets de la Sageſſe éternelle, de décompoſer les idées

falsifiées, & réduire aux principes simples & naturels les vérités évidentes auxquelles toute créature intelligente ne peut se refuser. Appliquons donc les mesures de notre Tableau à la totalité de votre prétendu profit, des différentes parcelles de ce même profit. Je veux bien, pour un instant, vous rendre les trois parties, dont nous avons à peu près anéanti celle des trois qui tenoit le plus de place dans vos espérances. Voici donc ces trois parties. 1° *Prix des matieres premieres*; 2° *Prix d'opinion*; 3° *Prix de rétribution des Ouvriers*. Dans notre hypothese actuelle, qui consent à réaliser un instant vos prétentions d'égalité, la premiere de ces parties correspond *à la classe productive*; la seconde, *à la classe propriétaire*; la troisieme, *à la classe stérile*. Voyons maintenant ce que deviennent ces trois portions de profit, pour juger si elles parcourent l'ordre complet de circulation, qui seul peut rendre l'abondance toujours renaissante & perpétuelle.

Pour parvenir à l'objet de cette recherche, il faut suivre chacune de ces portions de profit dans sa marche & dans son emploi.

La premiere, qui eſt le prix des matieres premieres, nous échappe d'abord dans tout ce qui s'appelle marchandiſe de luxe & de recherche ; car les diamants, les métaux, les matieres d'or & d'argent, les belles ſoieries, &c. ne ſont point des fruits de notre climat, des productions de notre terre. Par-tout il faut renoncer à cette portion. Loin de parcourir chez nous le cercle entier de la circulation, tout l'argent qui correſpond à cette portion n'eſt qu'un rendu, qui, tout de ſuite & de la main à la main, va rechercher de nouvelles matieres. Poſons donc zéro d'abord ſur cette portion.

Quant à la partie qui compoſe *le prix d'opinion*, c'eſt, ainſi que nous l'avons dit, le profit gratuit du Fabricant ; il faudroit, pour qu'elle vivifiât la production, par toutes les cauſes que nous avons déduites, que non-ſeulement le Fabricant dépenſât tout ſon profit, mais encore qu'il l'employât en dépenſe de ſubſiſtance. Ce n'eſt pas, je crois, ce que vous attendez de lui ; cette conduite ne ſeroit pas conſéquente aux déportements du luxe ſi favorables à votre ſyſtême. De deux choſes l'une donc, s'il fait de grands

profits, ou il les diſſipe en folies d'uſage, c'eſt-à-dire, de luxe, de décoration, provoqué par l'adminiſtration, & forcé par l'imitation; alors il fait bientôt banqueroute, & ſon induſtrie eſt perdue pour l'Etat; ou s'il faut vous en croire, il ſonge à établir ſolidement ſa fortune & celle de ſa famille, il accumule ſes profits. Mais vous ſavez que tout argent arrêté ne vaut pas mieux qu'une pierre dans l'Etat. Lorſque ſon tréſor eſt aſſez groſſi pour faire quelque placement, il devient rentier, c'eſt-à-dire, loup dans la ſociété, ou Propriétaire de maiſon de plaiſance & de délaſſement, ou de retraite pour la vieilleſſe, où il va dépenſer ſes faux revenus qu'il s'eſt formé en intérêts d'argent. La partie donc qui repréſente *le prix d'opinion*, eſt encore ſtérile; elle eſt même ravie à la circulation, & manque toutes les caſcades de vivification que nous avons déduites.

Reſte enfin la derniere portion, c'eſt-à-dire, le prix de rétribution. Celle-ci ſert à l'entretien des Ouvriers, & par conſéquent doit être paſſée en conſommation. Mais prenez garde qu'un Ouvrier qui eſt payé 10

livres par jour, n'a pas plus de beſoins réels, & en a peut-être moins que celui qui eſt payé 20 ſols par jour. En conſéquence, voilà neuf dixiemes de ſa coopération à la circulation, à la reproduction, à l'abondance, à la richeſſe & à la proſpérité, de retranchés & employés, comme chez le Fabricant, ou en dépenſe ſuperflue de décoration, ou en épargnes infructueuſes & même nuiſibles à la ſociété. Il n'y a donc, en tout ceci, ni revenu ni accroît renaiſſant, ni dépenſes productives.

Voilà donc non-ſeulement les meſures, mais encore l'emploi de votre prétendu profit déterminés, & la plus grande partie des avantages que vous en attendez, transformés en dommages pour la Nation. J'ai déjà répondu à ce que vous dites que les denrées ne ſauroient avoir de prix de fantaiſie, & démontré qu'une utilité conſtante ne pouvoit jamais avoir la fantaiſie pour baſe. Vous abandonnez, dites-vous, le diſtrict de la charrue au peuple qu'elle doit nourrir, & vous n'en dirigez la police que pour empêcher le riche d'étouffer le pauvre. Et moi je vous dis que la charrue doit

nourrir

nourrir tout le monde ; que là où ceſſe la charrue, là ceſſe le culte de l'Être ſuprême, là diſparoiſſent les Rois, les Loix, les Empires, les Nations mêmes ; car les ſociétés commerçantes, qui ne cultivent pas la terre, n'exiſtent & ne proſperent que par l'Agriculture des autres Nations. Que loin que votre police inſidieuſe empêchât le riche d'étouffer le pauvre, elle ſeroit le montant du monopole, qui ne ſeroit autre choſe que la plus criante tyrannie déguiſée. Tout ceci a été aſſez démontré. Je vous dis que votre comparaiſon des Iſlotes eſt d'autant plus fautive, que les Iſlotes nourriſſoient des Maîtres impérieux & oiſifs, bornés au néceſſaire rigoureux, au lieu que le Cultivateur, indépendant & libre de vendre ſes denrées, eſt lui-même le maître des mercenaires qui les achetent, obligés de travailler dans tous les genrés, pour acquérir, par échange, ces produits ſi indiſpenſablement néceſſaires à leurs premiers beſoins & à la ſatisfaction de leurs appétits. Je vous dis, enfin, que de toutes les Manufactures, celle qui coûte le moins, en raiſon de ce qu'elle rend, & qui par conſéquent donne le

plus de produit net, eſt, ſans contredit, l'Agriculture, Manufacture d'inſtitution divine, où le Fabricant a pour Aſſocié l'Auteur de la nature, le Producteur même de tous les biens & de toutes les richeſſes, l'action productive & vivifiante, dont il la douadès l'inſtant de ſon inſtitution, lui aſſura la fécondité excluſivement à tous les autres travaux des hommes. Par conſéquent ce ſont ces productions toujours renaiſſantes pour ſatisfaire à nos beſoins, qui nous coûtent peu & nous rapportent beaucoup; ce ſont donc ces productions, dis-je, que nous devons préférablement envoyer à l'Etranger, ſelon votre propre intention.

Les Commerçans, les Entrepreneurs, les Ouvriers de marchandiſes de main-d'œuvre, ſont payés par l'Agriculture.

Quant à cela, vous ajoutez qu'il faut que nos envois conſtituent une haute valeur en peu de volume; vous eſpérez, ſans doute, la découverte de quelque nouveau Pérou, où dans les premiers temps, au moyen de quelques petits miroirs, ciſeaux, couteaux & ſifflets, on rapportoit des tonnes d'or. Vous en imaginez un nouveau, dis-je; car le premier eſt déjà épuiſé, & la malheureuſe humanité achete bien cher aujourd'hui, dans de

profondes mines, cet or, boiſſon brûlante de l'hydropique avide, & pomme de diſcorde entre les Nations. Vous eſpérez voir renouveller à chaque ſiecle une nouvelle découverte en ce genre, ſans diminution du prix; car, à moins de cela, duſſiez-vous faſciner tour-à-tour les yeux de chaque peuple au point de leur faire ſurpayer à l'excès vos richeſſes d'opinion, vous les auriez bientôt épuiſés l'un après l'autre, & votre combat d'intérêt finiroit de lui-même, faute de combattants. Mais il n'en eſt point ainſi; pourquoi cela? c'eſt que les Nations qui pourroient vous acheter le plus chérement & le plus conſtamment les marchandiſes de luxe de vos Ouvriers mercenaires, ſont celles qui vendroient le plus conſtamment & le plus abondamment les denrées & les productions de leur territoire, fruits d'une Agriculture libre dans ſes débouchés. Et conſéquemment elles ont une baſe ſolide de richeſſes, des revenus conſtants & un retour aſſuré d'argent, dont le ſuperflu fait la loi, & tient à ſes gages & dans une ſervitude réelle, votre induſtrie rafinée, travaillée, & coûteuſe, au niveau du peu de rétribu-

tion dont ils daignent la ſoudoyer, & obligée de s'évertuer, pour attirer quelques regards de la part de ces maîtres dédaigneux.

Tel eſt l'emploi reſſerré, bas, dépendant & transfuge, contre lequel vous avez échangé la qualité de Propriétaire & de puiſſante Nation agricole. Tels ſont les gains ſordides, précaires & abuſifs, pour leſquels vous avez renoncé à la roſée du Ciel & à la graiſſe de la terre, que la nature vous accorde ſans meſure; & ces gains miſérables, tels qu'ils ſont, tels qu'ils peuvent être, décroiſſent chaque jour dans vos mains, & ſont tous prêts à vous manquer. La richeſſe rétributive & précaire ayant pris chez vous la place de la véritable abondance, ne peut s'étendre aux différentes claſſes d'hommes d'une Nation. Les beſoins de l'Etat toujours croiſſants en raiſon de ce qu'il eſt plus difficile de recevoir un tribut d'un Peuple indigent, qui par conſéquent ne tient par aucun lien à la Patrie & à la Souveraineté, que d'un Peuple riche des revenus du territoire, & conſéquemment Citoyen attaché à ſon Pays & à l'Etat; les beſoins de l'Etat, dis-je, ne pouvant

asseoir leurs levées sur vos revenus détruits, les établissent sur vos profits prétendus. Les taxes, les droits, les Douannes arrêtent la matiere premiere, enchérissent les consommations & la main-d'œuvre, hérissent de buissons les débouchés, & renversent vos Manufactures. Voilà peut-être ce que vous appellez les revenus & les produits nets de l'industrie. Vous nous dépouillez & vous exaltez les revenus de la nudité. Ce sont les produits nets du *travail en finance*, que vous confondez avec le salaire de l'industrie, & avec le revenu réel de production gratuite. Votre industrie surchargée s'expatrie elle-même, décheoit rapidement & sensiblement; vous perdez à la fois le fond & la forme. Sortez enfin, s'il est possible, de la plus insidieuse, de la plus ruineuse des illusions. Apprenez que l'industrie ne peut s'établir solidement qu'à côté des revenus & dans une proportion réelle des revenus, c'est-à-dire, en raison de la portion des revenus qui lui peut être attribuée dans l'ordre économique de leur dispensation & de la circulation. Dans cet ordre, *l'industrie étend la jouissance qui s'obtient*

par le revenu & prévaut même ſur le revenu, parce que le revenu n'eſt bon que pour la jouiſſance. Mais la jouiſſance ne doit pas anéantir le revenu; car l'anéantiſſement du revenu anéantiroit la jouiſſance. Or, dès que la jouiſſance eſt reſtreinte à l'ordre économique, l'induſtrie fondamentale, qui eſt celle qui ſatisfait aux premiers beſoins de la multitude, s'établit & s'étend autour de vous en proportion de la dépenſe d'un Peuple innombrable, alimenté des produits d'une Agriculture inépuiſable, ſalarié en raiſon des travaux multipliés, & en état de fournir amplement à ſes beſoins. Cette premiere claſſe fait alors la baſe ſolide d'un autre ordre d'induſtrie plus ingénieuſe à multiplier les commodités & les agréments de la vie, & ſert, par la conſommation & par l'achat nombreux & favorable des matieres premieres, à la crue des revenus des dépenſes de la reproduction, & par conſéquent à ſon propre entretien. La moyenne induſtrie, qui fournit aux beſoins rafinés, c'eſt-à-dire, aux commodités de la vie, vient enſuite & s'étend en raiſon du grand nombre d'aiſés qui ſe trouvent dans un Etat

enrichi par une forte & puiſſante Agriculture, mere des revenus conſtants. Celle-là, ſoudoyée par des Propriétaires qui vivent dans l'abondance, & qui ne ſont point forcés d'épargner ſur le fond ni ſur la forme, commence déjà à porter au dehors ſa réputation. L'induſtrie, l'entendement & l'économie des Ouvriers, la bonté des étoffes, l'invention, la ſolidité & la commodité des meubles donnent envie aux Etrangers opulents de ſe fournir chez une Nation dont les Ouvriers, ſolidement établis dans leur pays, joignent la probité au génie; & ce qui ſert chez vous aux médiocres, devient le luxe des riches étrangers. Sur cette ſeconde couche de l'édifice d'induſtrie tracée en pyramide, s'éleve enfin la main-d'œuvre de décoration recherchée & magnifique, qui doit en couronner le faîte. L'abondance & la continuité de la reproduction entraînent l'accroiſſement ſolide & conſtant des revenus. Ceux-ci forment de riches Propriétaires, de vrais grands Seigneurs, & ſur-tout un trois fois grand & puiſſant Souverain, qui s'enrichit à meſure qu'il dépenſe, & qui regne en paix, avec ſageſſe, & preſque ſans inquié-

tude, ſous la ſauve-garde d'une force militaire bien diſciplinée & bien ſoldée ; qui regne, dis-je, avec tout l'éclat de l'opulence & de la puiſſance ſur un grand Peuple, d'autant plus docile qu'il eſt heureux & entiérement occupé, d'autant plus aiſé à défendre, que perſonne n'oſe ni ne veut attaquer ces hommes paiſibles, bienfaiſants & redoutables par leurs précautions & leurs reſſources inépuiſables pour la défenſe. *In multitudine populi dignitas Regis, & in paucitate Plebis ignominia Principis.*

Il n'y a point de Nation foncièrement militaire par conſtitution particuliere ; car toute Nation qui a un patrimoine à défendre, doit être militaire. L'Eſpagnol, l'Anglois, le Français, l'Allemand, le Danois, le Suédois, l'Hongrois, &c. ſont également militaires, & je crois, également braves ſous la conduite de Chefs habiles ; cependant, toutes les Nations peuvent n'être pas également belligérantes, ſelon leur poſition & ſelon la ſageſſe des Princes qui les gouvernent. En général, une grande Nation en pleine proſpérité, doit toujours être puiſſamment ſur la défenſive,

pour éviter la guerre, en impoſant par la force à ſes voiſins; mais elle ne doit pas s'abandonner aux entrepriſes de conquêtes : car, non-ſeulement les guerres violentes & fréquentes peuvent l'épuiſer, mais elles lui ſont encore bien plus funeſtes par le bouleverſement qu'elles ne manquent preſque jamais de produire dans le Gouvernement, en favoriſant tous les expédients & tous les déréglements d'une adminiſtration dévorante, ſous le prétexte ſpécieux des beſoins de l'Etat. Alors le déſordre moral même s'oppoſe ſi puiſſamment au rétabliſſement de l'ordre phyſique, que les progrès de la dévaſtation ne peuvent s'arrêter qu'au terme fatal de la ruine totale de la Nation.

Les riches enfin, les grands, & ſur-tout le Souverain, emploieront dignement leur ſuperflu à exciter, inſtruire & récompenſer le génie, à protéger les Arts & à les faire fleurir, à faciliter le commerce, en facilitant tous les débouchés par des travaux publics, qui font ſubſiſter une multitude d'hommes, & qui portent l'abondance dans toutes les Provinces. La conſtruction des ponts, des ca-

naux, la beauté & la commodité des routes, la magnificence des édifices publics, les productions de l'eſprit, les prodiges de l'Art, & ſur-tout l'abondance des moiſſons, des troupeaux, des fruits de la terre, l'aiſance & la gaieté des habitants exprimeront par-tout la grandeur & la gloire du Prince, l'excellence du Gouvernement, la ſplendeur de l'Empire & le bonheur des Sujets.

On ſe tromperoit fort ſi l'on nous ſoupçonnoit d'avoir & d'annoncer à cet égard des préjugés gothiques. C'eſt pour le bien même de l'induſtrie que nous en prohibons le déplacement & la chûte. L'induſtrie eſt un préſent du Ciel, & la plus haute & rare induſtrie eſt, à cet égard, le plus brillant de ſes dons. Les Arts ne peuvent être vraiment protégés, excités & récompenſés que par la dépenſe, c'eſt-à-dire, par l'achat de leurs preſtiges & de leurs miracles; & cette dépenſe, ſuite de la richeſſe de la Nation, ſervira de digne ornement aux rangs ſupérieurs dans l'Etat & néceſſaires dans la ſociété. L'exemple d'une Nation fondamentalement prédominante, & à bon droit, diſtinguée à tant de titres entre

toutes les autres, donnera aux Etrangers une digne émulation. Vous aurez alors de droit le ſceptre volontaire de l'induſtrie, parce que vous emporterez la balance des biens réels. On rendra un juſte hommage à vos Savants, à vos Gens de Lettres; on vous demandera des Artiſtes & des Artiſans. Loin de cacher, comme aujourd'hui, leurs prétendus & ruineux ſecrets, vous ne refuſerez rien, vous enverrez vos meilleurs Artiſtes à vos voiſins; mais le voiſinage de l'opulence, du goût, de la politeſſe & de la joie n'accompagnant pas le génie de ces expatriés, ils ſe trouveront tout-à-coup déchus, & l'on en reviendra à rendre hommage à l'induſtrie du Pays abondant & riche, à cet enſemble, dont on ne ſauroit ſubdiviſer ni imiter le foyer. On ſollicitera votre main-d'œuvre, loin de la faire valeter. Vous aurez ainſi tout à la fois, dans la meſure du moins où il eſt convenable & permis de vouloir tout avoir, & vous l'aurez ſans jalouſie, ſans guerre & ſans nuire à vos voiſins. Vos richeſſes mêmes feront proſpérer leur commerce, qui lui-même accroîtra votre opulence. Vous aurez, dis-je, tout ce qui

peut se réunir dans le complément des richesses de votre patrimoine. Vous aurez tout, dis-je, non passagérement, non furtivement, & par le tribut de la folie, mais solidement, à demeure & dans l'ordre d'une constante & fructueuse exportation.

Conditions nécessaires pour faire fleurir le Commerce des productions & des marchandises de main-d'œuvre.

Mais n'oubliez pas que la base incommutable de cette prospérité, qui n'a rien que de réel & de facile, c'est la source des revenus. Le seul moyen de grossir cette source, c'est de grossir la dépense. Pour grossir la dépense, il faut accroître la consommation des produits. L'exportation n'a d'objet que d'aller chercher la consommation, & de participer, pour assurer constamment la valeur vénale des productions, au prix courant entre les Nations commerçantes; c'est donc l'exportation des produits, ou la liberté entiere du commerce que vous devez solidement établir & maintenir constamment, & celle-là entretiendra toutes les autres. La consommation des ouvrages de main-d'œuvre est l'intérêt de l'industrie, comme la consommation des produits est l'intérêt de la production. La consommation intérieure des ouvrages d'industrie sera toujours (nous

l'avons prouvé) en raiſon de la conſommation intérieure des produits. L'exportation dans cette partie, comme dans la précédente, n'eſt autre choſe que la recherche d'une plus grande conſommation. Elle doit donc être aſtreinte aux mêmes regles. Donc l'exportation des ouvrages de main-d'œuvre ſera toujours en raiſon de l'exportation des produits, & de l'importation des denrées & des marchandiſes des autres; car les achats des marchandiſes des Etrangers provoquent la vente des vôtres, & leur aſſurent toujours le prix courant du marché général. De tout ceci s'enſuit, je crois, après une diſcuſſion peut-être trop détaillée, mais que j'ai cru néceſſaire, puiſqu'il falloit combattre des préjugés dominants; de tout ceci s'enſuit, dis-je, que *le commerce d'exportation des ouvrages d'induſtrie doit naturellement être ſubordonné au libre commerce des denrées du cru.*

Cette exportation n'a beſoin d'autre direction que de la fidélité, la facilité & la liberté générale du commerce.

De ces trois conditions, il y en a deux qui ſe rapportent à la manutention du Gouvernement; ſavoir,

1° la fidélité. Je n'entends point par ce reſſort la police qui veille à la fidélité & la ſûreté de la fabrication. Cette portion de la fatale ſollicitude du réglement, ne fait, comme toutes les autres, qu'introduire la gêne, le monopole, les exactions & la deſtruction de la choſe. On ſurcharge ainſi l'induſtrie de frais d'inſpection, emplois donnés enſuite à l'ineptie favoriſée, à l'ignorance, à la préſomption, &, qui pis eſt, ſouvent à l'avidité de frais de maîtriſe, de prohibitions, de difficultés mal-intentionnées, toutes inventions deſtructives de la liberté & de l'économie, qui ſont l'eſſence de l'induſtrie. Nous avons vu l'Ordonnance rompre dans la campagne les métiers des pauvres gens qui n'étoient pas en état d'en ravoir d'autres, parce que les toiles devoient être de telle largeur & de tel aunage, comme ſi l'aunage en long & en large ne décidoit pas également & viſiblement pour l'Acheteur & pour le Vendeur, & comme ſi le diſcrédit de ces toiles anciennes ne devoit pas faire de lui-même cette réforme, ſuppoſé qu'elle fût néceſſaire. Mais le cabinet, maudit cabinet, toujours attentif à vivre ſur le labeur

des pauvres, &, qui plus eſt, à les régenter tyranniquement, prétend mieux ſavoir que nous ce qui nous fait vivre ; il le ſait ſi peu, qu'il eſt obligé de changer à chaque ſaiſon ſes ordonnances & ſes Inſpecteurs, de changer chaque année l'ordre de leurs revues. Ce n'eſt donc point de cette ſorte d'invaſions ſur le territoire de l'Induſtrie que je veux parler, quand j'attribue au Gouvernement le ſoin de la fidélité de la fabrication. Celle-ci ne peut être établie que par les mœurs, par l'aiſance, & par la bonne réputation des Artiſans. On fraude quand on ne peut faire mieux. Le fraudeur ſait bien qu'il marche toujours dans la crainte d'être ſurpris, & qu'avec tout le bonheur poſſible il ne fournira guere que pour une ſaiſon ; car ceux qui auront été pris à ſa mal-façon n'y reviendront plus ; mais actuellement, forcé par la miſere, il ne peut faire autrement. Les mœurs donc & la fidélité dépendent de l'aiſance. Quant à celle-ci, nous avons aſſez déduit à quoi elle tenoit, & tout cela eſt dans la main du Gouvernement, & *le Gouvernement n'a preſque rien à faire autre choſe que de ſe diſpenſer d'agir.* Plus il

y a d'adminiſtration de détail, plus il y a d'occaſions favorables à la malverſation tyrannique. La ſûreté du commerce eſt encore un garant de la fidélité de la main-d'œuvre ; & quant à ce point, c'eſt l'affaire du Gouvernement, tâche néanmoins fort aiſée, d'aſſurer le regne de l'équité.

2° La facilité ſe rapporte encore à ces ſoins, & il y pourvoit par l'inſtitution de la dépenſe des travaux, des chemins, des canaux, des rivieres & des ports pour la facilité des tranſports & des débouchés des denrées & des marchandiſes : tous travaux réellement productifs.

La troiſieme, ſavoir, la liberté, doit être abandonnée à la ſagacité des Ouvriers, des Entrepreneurs & des Commerçants dont l'intérêt particulier agit toujours, par la liberté générale de la concurrence, à l'avantage du Public. Cette liberté générale de la concurrence, dans tous les genres d'exploitation, regle naturellement l'activité des reſſorts de la machine, dont la multitude, les combinaiſons & le détail des cauſes déterminantes ſurpaſſent infiniment l'intelligence & l'habileté de toute direction d'autorité.

Celle-ci ne peut y introduire que des erreurs, du désordre, de la dégradation, de la séduction & de la perversion.

Il est inutile de s'étendre davantage sur un sujet que nous avons déjà amplement discuté, sur lequel il nous faudra encore revenir, & qui doit aller de lui-même, conformément à l'ordre économique des grandes Nations, qui savent tirer le plus grand revenu possible de leur territoire; & des petites Nations, qui, faute de territoire, y suppléent, autant qu'il se peut, par les gains que leur procure la fabrication des marchandises de main-d'œuvre & le commerce de revendeurs. Ces derniers subsistent de ces ressources précaires par leurs gains, & les premiers en jouissent par leurs dépenses proportionnées à leurs revenus. Il arrive ainsi que, par le commerce réciproque de ces revenus & de ces gains, comme on le remarquera ci-après, ces revenus & ces gains se perpétuent les uns & les autres, & au profit des uns & des autres.

Il est temps de passer à l'analyse de cette vérité, & de faire l'application de nos principes à ce mobile universel,

tant pratiqué, tant recherché, & ſi peu connu, appellé *Commerce*. On y verra que dans cette union annoncée, des revenus & des gains, pour ſe reproduire réciproquement & ſe perpétuer, tout y marche, comme ailleurs, par les dépenſes, & que les grandes regles de l'ordre naturel qui embraſſe tout, ſont conſtantes & uniformes comme la nature dont elles viennent, & dans le ſein de laquelle elles doivent rentrer conſécutivement.

CHAPITRE XI.

Rapports des dépenſes avec le Commerce.

Source des préjugés ſur le Commerce.

LA vertu n'eſt ici autre choſe que la vérité ; le vice n'eſt autre choſe que l'erreur.

L'erreur provient de trois cauſes : 1° L'inapplication de l'eſprit humain ; 2° L'orgueil, de l'illuſion : 3° La cupidité extraite du déſordre des ſens, combinée avec les deux principes vicieux précédents. L'inapplication de l'eſprit humain ſe refuſe à la connoiſſance des biens que l'homme a ſous

ſa main, & par conſéquent à la pure jouiſſance & à la juſte ſenſibilité, ce qui ravit l'homme à ſon propre bonheur, & à la reconnoiſſance envers celui dont il le tient. L'orgeuil de ſa nature le porte toujours au *plus ultrà*, ſentiment dérivé d'abord de l'excellence de ſa deſtination, & d'autant plus dévoyé de ſa vraie route, que ſon inapplication l'empêche de reconnoître ſon indigence & ſa dépendance, & de ſentir l'avantage de tout ce qui lui eſt donné. La cupidité enfin eſt l'acte provenant de ces deux principes, l'acte ennemi de toute juſtice & de toute vérité, l'acte du cœur, applicable à toutes nos vues, à toutes nos actions, & par conſéquent le complément de l'erreur.

Multitude d'objets & de rapports à conſidérer dans le Commerce.

Quiconque donc veut attaquer l'erreur, doit la combattre dans ces trois principes, fixer l'inapplication de l'eſprit humain, & l'arrêter à la conſidération de nos vrais avantages qui ſont ſous notre main; abattre ſon orgueil, en lui montrant l'illuſion & la miſere de tous les preſtiges qu'il enfanta, le gauche & le faux de toutes ſes meſures. Diriger enfin ſa cupidité vers le bien public & univerſel dans qui ſeul

peut ſe rencontrer le bien particulier & individuel. C'eſt la méthode que je me ſuis propoſé de ſuivre, parce qu'elle m'eſt preſcrite par les loix mêmes de la nature; par les décrets irrévocables de la Providence divine, qui a tout prévu & tout ordonné pour les beſoins des hommes; je ne me ſuis point frayé un chemin, je n'ai point formé de ſyſtême de gouvernement économique; je ſuis entré dans les voies de la Sageſſe ſuprême, clairement indiquées à tous les hommes; & j'oſe dire, avec bonne intention, que je les ai ſuivies le plus ſcrupuleuſement qu'il m'a été poſſible, dans tout le cours de cet Ouvrage, dont l'objet embraſſe toute la carriere phyſique & morale de l'homme ici-bas: & ce ſont ces voies lumineuſes & infaillibles que je dois ſuivre juſqu'au bout, avec d'autant plus de zele & de conſtance, que j'en trouverai les diverſes parties plus embarraſſées de décombres, enfants des préjugés de l'intérêt mal entendu, & de l'impoſture des hommes injuſtes.

Entre ces diverſes parties, certes il n'en eſt aucune où le travail de ramener tout au ſimple & au vrai, premiere manœuvre contre l'inapplica-

tion de l'eſprit, ſoit plus effrayant à l'intelligence d'un homme médiocre par le génie, & uniquement ſoutenu par l'amour du vrai & de ſes ſemblables, que dans celle que j'entreprends en ce moment. Nos derniers âges ont tout raiſonné, calculé, rêvé, guerroyé, traité, diſcuté, imprimé; commerce, tarifs, éléments, avantages & déſavantages, &c. Au milieu de ce déluge d'opinions ſpécieuſes, la plupart alambiquées, puériles, & fondées ſur l'écho des Commerçants, bornés ou intéreſſés, des adeptes frivoles & inappliqués, il a paru des lueurs, des lumieres mêmes qui annonçoient la droiture du cœur & la juſteſſe de l'eſprit; mais la baſe fautive des préjugés du temps, forçant la nature inquiétée, y ramene à ces faux ſyſtêmes les principales vérités, & fait gauchir, malgré eux-mêmes, les eſprits les plus droits, & marqués peut-être à l'empreinte des régénérateurs. Le plus beau génie de notre ſiecle, qui a jetté tant de pots à feu ſur la carriere du Droit public, lumiere qu'il n'oſa peut-être ranger en un ordre plus clair & plus ſuivi, n'a pas même tenté la recherche & la définition du vrai dans

cette partie. Il a donné, comme les autres, le mot *Commerce*, en balot; & s'il a conçu quelque choſe au-deſſous de lui-même, c'eſt ſans doute en cette queſtion ſi importante par ſon eſſence, par ſes reſſorts, par ſon influence & par la fatalité déſaſtreuſe de ſes épidémiques erreurs. Comment donc oſerai-je entreprendre une matiere où tant de grands Hommes ont échoué ? C'eſt en devenant comme un de ces petits, ainſi que le preſcrit l'Evangile, c'eſt en m'aſſujettiſſant à l'ordre général & immuable, auquel tous les hommes doivent ſe conformer pour leur ſûreté & pour leur bonheur.

Tout l'objet du travail de l'homme eſt ſa ſubſiſtance & ſa commodité. Il ne peut les obtenir que par ſon travail. Mais comme ſes beſoins ſont multipliés, & que ſon travail doit ſe réunir au travail de ſes ſemblables, ils doivent tous coopérer enſemble à l'œuvre général qui leur procure les biens néceſſaires pour ſatisfaire à leurs beſoins.

Cette union eſt donc ſcellée des mains de la nature, & les fruits en ſont perçus par le moyen de l'échange. C'eſt cet échange qu'on appelle

Commerce ; d'où il ſuit que le commerce eſt l'objet & le lien de la ſociété ; qu'il eſt auſſi ancien que la Société ; que plus il ſe rapproche & ſe vivifie, plus il réunit & condenſe la ſociété ; plus au contraire il ſe relâche & ſe raréfie, plus la ſociété ſe diſſout, s'affoiblit & ſe perd.

Ces principes ſimples, connus & fondamentaux une fois poſés, il eſt queſtion de conſidérer en lui-même le Commerce, cet être qu'on a voulu regarder comme iſolé d'un tout dont il ne ſauroit être que partie ; qu'on a cru pouvoir attirer dans les Etats par une inſertion extérieure, tandis qu'il ne peut naître que du ſein même de la ſociété, erreur ſemblable à la fraude de ces Charlatans, qui prétendoient rajeunir un corps uſé, en injectant dans ſes veines le ſang d'un jeune homme ! Pour parvenir à ſortir de cette carriere de preſtiges, & de cet empire dénué, il faut regarder à nos pieds, & lever un plan ſimple & détaillé de notre marche terre à terre.

Les diverſes eſpeces de Commerce.

Tout eſt commerce, comme je l'ai dit, tout va par le commerce ; & pour ne pas ſe tromper ſur la nature de ſes différents reſſorts, & pour ne pas con-

fondre le commerce même avec le gain du ſervice mercenaire du Commerce, il faut analyſer & diſcuter ſes différentes parties.

Il faut diſtinguer d'abord le Commerce de propriété ou de premiere main, & l'exercice du Commerce mercenaire ou de revendeurs. Le premier eſt tout au profit du revenu & ſans frais pour l'acheteur, lorſque ce commerce ſe borne à la vente de la premiere main, en faveur de celui qui achete pour conſommer ſur le lieu. Le ſecond eſt un ſervice public, diſpendieux, plus ou moins onéreux, ſelon qu'il exige plus ou moins de frais de tranſport, & que les ventes & les achats ſe multiplient. Conſidérons ſéparément chacun de ces objets ſi divers ; conſidérons-les, dis-je, relativement aux immuables principes de l'ordre économique & de la proſpérité, qui ne peut dériver que de-là.

La baſe de ces principes eſt que tout marche dans la ſociété, par les richeſſes renaiſſantes ; que plus on a de revenu, plus on dépenſe, & que plus on dépenſe, ſelon l'ordre preſcrit par la nature, plus on ſe procure de revenu par la reproduction. Cette vérité fondamentale

fondamentale a été assez développée & démontrée dans tout le cours de cet Ouvrage, pour n'y plus revenir. Mais il faut se la rappeller sans cesse, comme le flambeau qui peut seul éclairer le dédale que les opinions humaines ont bâti dans l'avenue du temple sacré de la vérité. Si-tôt donc qu'il est dit que le Commerce mercenaire, ou de revendeurs, est un service public nécessaire, mais dispendieux, il est certain que sa dépense est prise sur le revenu, ou sur les avances qui font naître le revenu ; mais c'est encore aux dépens de ces avances : car toute dépense est prise sur cela ; cette dépense diminue donc d'autant le revenu. Il s'ensuit de cette induction simple, qu'entre ces deux commerces que nous venons de distinguer ; savoir, *le Commerce de propriété ou de premiere main, & le commerce mercenaire ou de revendeurs*, certainement c'est le premier qui doit être préféré, comme n'entraînant après soi aucune sorte de détraction sur le revenu, pour le paiement d'aucun service intermédiaire.

Arrêtons-nous à cette premiere vérité, à laquelle il faudra ramener toutes nos spéculations sur les autres bran-

ches du commerce, branches d'autant plus utiles qu'elles ſeront plus ſimples, & qu'elles paſſeront par le moins de mains, toutes d'autant moins profitables qu'elles emploient plus de revendeurs, & entraînent, en conſéquence, plus de complication de dépenſes.

Après cette énonciation ſimple de la nature & des avantages du premier de ces deux commerces, qui doit être l'étoile polaire de tous les Navigateurs d'Etat en ce genre, on nous demanderoit peut-être d'expoſer ici les moyens de mettre en vigueur ce commerce. Ils ſe préſentent d'eux-mêmes dans la proſpérité du Peuple & des Sujets. Mais ceci entrera dans nos déductions ſur la nature & les effets du commerce mercenaire.

Nous avons dit que le ſecond commerce eſt un ſervice public diſpendieux, plus ou moins onéreux, ſelon qu'il exige plus ou moins de frais de tranſport, & que les ventes & les achats ſe multiplient. Par exemple, un tonneau de vin apporté de loin, & commercé ſucceſſivement par dix marchands, comprend dans ſon prix, ſur le lieu de la conſommation, tous les

frais du tranſport & la rétribution de tous les Marchands qui l'ont commercé, abſtraction faite, d'ailleurs, de la perte ou du gain fortuit qui peuvent arriver par la diminution ou l'augmentation du prix foncier de la marchandiſe même. C'eſt ce commerce mercenaire, ou de revendeurs, dont nous devons conſidérer toutes les nuances dans ce Chapitre, où il s'agit des rapports des dépenſes avec le Commerce, & j'eſpere que le réſultat de nos inductions démontrera clairement quelle eſt l'erreur des Nations agricoles, qui empruntent les préjugés des Comptoirs ou petites Nations de ſimples Marchands, & qui enviſagent ce commerce diſpendieux & ſi envié, comme une ſource de richeſſes pour les grands Empires, parce qu'il eſt la ſource des gains que font les Marchands aux dépens des Nations qui les paient ; & que l'on confond les différentes conſtitutions des Etats, celle de ces petits Etats maritimes, qui ne ſont que des Comptoirs de revendeurs, avec les Empires ou Royaumes agricoles, qui ſont les Etats des Peuples vendeurs.

Pour ne point perdre le fil qui doit Diver-

ſes eſpeces de Commerces de Revendeurs

nous conduire dans notre marche, il faut encore ſubdiviſer ce commerce mercenaire de revendeurs en trois claſſes : ſavoir, 1° Le Commerce rural : 2° Le Commerce en gros : 3° Le Commerce en détail.

Le *Commerce rural* peut être comparé aux racines de l'arbre ; le Commerce en gros, au tronc ; & le Commerce de détail, aux branches. Dans le premier, les petites parties vont en ſe réuniſſant & ſe groſſiſſant de plus en plus par leurs réunions ſucceſſives. Delà ſe forme le tronc, ou le *Commerce en gros*, c'eſt-à-dire, le commerce qui réunit les marchandiſes en groſſes parties, & le commerce extérieur & réciproque, qui les exporte, & qui importe d'un Royaume à l'autre, & qui enſuite les diſtribue dans les Nations par les ventes & les achats ſucceſſifs en diviſions & ſous-diviſions, & dont les dernieres diſtributions, entre les acheteurs qui les conſomment, compoſent le *Commerce de détail*. Ainſi il eſt manifeſte que tous ces différents étages ſont autant d'échelons d'augmentation de dépenſes, qui ne ſont profitables qu'à ceux

Le commerce de Revendeur eſt mercenaire & diſpendieux.

qui exercent ce commerce à la charge de ceux qui ſupportent ces dépenſes, c'eſt-à-dire, au détriment des vendeurs de premiere main, ou des acheteurs-conſommateurs, ou communément des uns & des autres.

Les frais du Commerce de marchandiſes de main-d'œuvre retombent ſur l'Acheteur.

Dans le commerce de marchandiſes de main-d'œuvre, par exemple, les dépenſes du commerce mercenaire ſont à la charge du conſommateur, parce que le prix de la vente de la premiere main, eſt toujours proportionné à celui de la fabrication de ces marchandiſes, lequel eſt limité par la concurrence même des Artiſans des autres Pays où cette fabrication peut aſſurer la ſubſiſtance de ces Artiſans. Ce n'eſt pas à dire que les frais qui portent ſur le conſommateur, & qui forcent celui-ci à conſommer moins, ſon épargne dans ſa conſommation ne retombe toujours ſur le vendeur de la premiere main, en ce qu'on lui achete moins de matiere premiere. Mais on peut dire, dans la ſpéculation préſente & particuliere, qu'au-delà de la rétribution déterminée des Artiſans, toute dépenſe du commerce de marchandiſe de main-d'œuvre doit être ſupportée par l'acheteur conſommateur, autre-

ment le ſalaire des Ouvriers, toujours limité par la concurrence, deviendroit inſuffiſant, & ils renonceroient à leurs travaux; car tout métier doit nourrir ſon maître. Dès-lors le prix convenable du ſalaire ſe rétabliroit néceſſairement & indépendamment de toutes dépenſes du commerce de ces marchandiſes; ainſi la rétribution du Marchand revendeur eſt toujours payée infailliblement & forcément ſur l'acheteur conſommateur.

Les frais du Commerce rutal ſe font aux dépens du revenu.

Il n'en eſt pas de même du Commerce intérieur des denrées du cru, qui naiſſent en différents lieux, plus ou moins éloignés de ceux où elles ſe conſomment. Car le prix de celles qui ſont les plus voiſines, comprend moins de frais de tranſport que le prix de celles qui ſont plus éloignées. Ainſi, la défalcation de ces frais, ſur le prix que le Marchand retire de ſes denrées, regle le prix de la vente de la premiere main des denrées éloignées, au préjudice du revenu des biens-fonds.

Commerce de Vendeu ou de premiere main.

Ainſi, plus les Provinces, où ſont ſitués les biens, ſont habitées ou peuplées de riches habitants, en état de conſommer ſur les lieux, & pour ainſi dire, de la main à la main, moins les

frais du commerce y ſupprimẽt de revenu. On ſent cela ſans en avoir approfondi les cauſes, & l'on voit ſe plaindre communément de ce que les riches Propriétaires s'en éloignent & ſe retirent à la Capitale & à la Cour. De prétendus politiques oppoſent à cela que la puiſſance des Grands, réſidants dans leurs Terres, pourroit être à charge aux habitants des Provinces, & de plus, donner un juſte ombrage au Gouvernement. Certains Miniſtres, qui vouloient avilir la Nation juſqu'à s'en faire adorer eux mêmes, & non le Souverain, & peut-être aſſujettir les campagnes à la ſous-adminiſtration arbitraire, alléguerent cette politique, à l'appui de leurs précautions, pour forcer les Notables à venir languir dans leur anti-chambre: Ils ſe vanterent d'avoir délivré les Provinces d'une multitude de petits Tyrans; & la plate citadinerie, toujours certaine de parler un langage qui n'eſt point entendu de la nature, & qu'elle ne ſe donne point la peine de contredire, a répété par écho, en vers & en proſe, l'éloge des prudentes meſures de ces Alcides de cabinet. Mais, 1° il n'y a rien de ſi faux que cette préten-

Ce Commerce n'eſt ni mercenaire ni diſpendieux; ſes avantages, le moyen de l'étendre.

Avantages de la réſidence des grands Propriétaires dans leurs Terres.

due tyrannie que l'on impute aux grands Propriétaires ; & je défie que l'on montre, dans nos vraies annales, rien qui y reſſemble. Si on m'allégue les temps & âges barbares & de ſervitude, je pourrois dire que ce n'eſt non-plus là notre Monarchie que ne l'eſt le ſiecle de Dumnorix ; & encore, ſi l'on veut y regarder de près, on verra qu'on a commencé aux guerres des enfants de Clovis pour les partages, & en ſuivant les ſecouſſes tumultueuſes de la Nation dans les temps que les Maires vouloient établir leur domination ſur les ruines de celle de leurs Maîtres, & dans les temps des célebres débats des enfants de Charlemagne, de la démence des derniers Rois de la ſeconde Race, des uſurpations des Gouverneurs des Provinces, & de la foibleſſe des premiers Rois de la troiſieme race ; on verra, dis-je, que la barbarie de la Nation, & les déſordres qui en réſulterent de toutes parts, ne provenoient que des tempêtes de la Cour, & de l'anarchie du Gouvernement. Les malheurs de ces temps n'étoient point encore réparés, à beaucoup près, dans le 14e ſiecle, pendant lequel nous trouvons néanmoins les

veſtiges d'une multitude immenſe d'habitants, que nous avons cités au Chapitre de la Population. Ces petits Tyrans étoient donc Populateurs. La Jacquerie, les Maillotins, la Ligue, ſont-ce les malheureux Sujets du Royaume ? Eſt-ce la Cour, enfin, qui les a engendrés, ou les petits Tyrans de campagne ? Le Grand Prince, reſtaurateur de la France, lui qui, plus que tout autre, avoit ſouffert de l'inſolence de quelques Grands, gâtés à la Cour par les partialités & les machinations, enfantées ſous le regne précédent, les renvoya néanmoins chacun chez eux, ſi-tôt qu'il fut le Maître, & ne craignit pas que leur puiſſance châtelaine l'empêchât de policer ſes Etats, en ſe fixant lui-même aux titres déciſifs de la ſouveraine autorité & des droits de la Nation, & à la conſervation de ſa puiſſance par la conſervation des richeſſes du Royaume. C'eſt la marche impérieuſe de la vraie Monarchie ; c'étoit effectivement celle du Monarque même envers les Grands. Ils vous tracaſſeront, me pilleront, & vous chaſſeront, diſoit-il à ſes Miniſtres, ſi vous les rappellez. En effet, que les Rois ſe déſa-

buſent comme les autres, qu'ils ne s'y trompent pas, perſonne ne ſert pour rien. On les ſervira pour l'honneur & pour la gloire, s'ils demandent des ſervices de gloire & d'honneur; on les ſervira pour les tromper, s'ils demandent de la flatterie; on les ſervira pour le crédit & le pouvoir, s'ils veulent des favoris; on les ſervira pour des gages & des profits, s'ils demandent des ſervices mercenaires; & à cet égard, ſi la dignité de leur rang exige qu'ils ſoient entourés de gagiſtes de cet ordre, la pauvre Nobleſſe vaut autant que la riche, & c'eſt-là ce qui doit vivre des bienfaits viagers & domeſtiques du Souverain. Les Grands doivent remplir, auprès du Prince, les emplois qui ſont de leur rang, avec déſintéreſſement; & ils doivent lui faire leur cour dans les occaſions, & le ſervir d'ailleurs en fomentant & entretenant leur patrimoine. Mais, 2° quand j'accorderois ce que je nie formellement, lorſqu'on voudra bien diſtinguer, dans l'état de cette queſtion, les Grands qui étoient Souverains eux-mêmes dans les temps de la Monarchie Ariſtocratique, d'avec les grands Propriétaires des temps de

pure Monarchie ; quand j'accorderois, dis-je, ce que je nie formellement, dans l'état de Monarchie, je le répete, le séjour de ces grands Propriétaires dans leurs Terres n'a jamais été nuisible au repos public ; devroit-on aujourd'hui, au milieu des effets trop hâtés peut-être de la civilisation citadine, de la police universelle, des postes établis, des troupes réglées répandues sur tout le territoire; devroit-on, dis-je, avoir les mêmes ombrages qu'alors ? Certes, s'il y a un Pays où les privileges abusifs des Grands aient été abolis, c'est en Angleterre, où les forces Militaires en imposent moins que les Loix. C'est néanmoins le canton de l'Europe où la Noblesse passe le plus de temps, & très-paisiblement à la campagne. Qu'on me pardonne cette digression où j'ai été entraîné malgré moi, par la liaison qu'elle a avec mon sujet. Rien n'est plus dangereux auprès des Rois que les jalousies d'Etat. On n'ose, on ne doit pas même oser y répondre. Malheur à ces subalternes de régie fiscale, illégale & absurde, qui changeroient en lions les Bergers naturels des humains ; & notre marche économique

n'a pas besoin de rencontrer sous ses pas les axiomes d'une fausse, sinistre & insidieuse police.

Il est donc utile, il est important, il est nécessaire, par les raisons économiques que nous avons dites ci-dessus, & qui seroient fort pressantes, surtout dans un Royaume ruiné, que les Riches, que les grands Propriétaires résident à portée de leurs revenus que leur consommation fait renaître. Mais l'effet des richesses, dans un Royaume en pleine prospérité, doit être la jouissance & la liberté. D'ailleurs la liberté du débit, & la facilité des débouchés que les Etats doivent se procurer, peuvent diminuer sensiblement les frais du Commerce rural, & rendre ces absences beaucoup moins préjudiciables aux revenus des biens-fonds.

Les frais du Commerce rural de Revendeur retombent sur les Propriétaires & sur les Acheteurs consommateurs.

A mesure néanmoins que le Commerce rural s'étend & s'éloigne, ses frais se trouvent également répartis sur le Vendeur de la premiere main, & sur l'Acheteur consommateur. L'augmentation du prix, causée par les frais de transport, doit toujours être prise sur la chose. Sans l'éloignement, le premier pourroit la vendre plus cher, & le second l'acheter à plus bas

prix ; ce qui en augmenteroit le débit, & par conſéquent la demande & la vente de la premiere main. Ainſi l'exemption des frais ſe trouveroit en compenſation en faveur du vendeur de la premiere main & de l'acheteur-conſommateur ; & par la raiſon oppoſée, la ſurcharge, cauſée par les frais, doit être au préjudice de l'un & de l'autre.

Avantages de la conſommation dans les campagnes.

N'oublions pas néanmoins que ces deux préjudices ſe réuniſſent en un ſeul, qui eſt le préjudice univerſel d'un Etat agricole ; car le conſommateur qui eſt démontré ſi néceſſaire dans nos principes, ne l'eſt que comme foment indiſpenſable du producteur. Tous ces rapports bien entendus, loin de ſe nuire les uns aux autres, ſe ſervent réciproquement, pourvu qu'ils ſoient à leur rang. On n'entendroit nullement dans nos idées & dans nos inductions, ſi l'on nous ſoupçonnoit de proſcrire les frais de tranſport, & par conſéquent du commerce ; mais voici leur place. Il faut d'abord appuyer & aſſurer, autant qu'il eſt poſſible, le commerce de la premiere main, & cela ſe peut en appuyant & autoriſant le luxe de ſubſiſtance dans

les lieux mêmes de la production ; car si j'ai besoin d'un veau pour ma consommation, je puis le recevoir directement de mon Fermier, à compte du prix de son bail, sur le pied que ce veau vaudroit au marché, & j'y trouverai un profit considérable sur le prix que me coûteroit la viande qui auroit passé par les mains des Marchands & du Boucher. Les dépouilles qui ne servent point à ma consommation, trouveront encore un débouché pour la fourniture des Fabricants qui emploient ces dépouilles. Mais alors si j'ai besoin moi-même d'une reliûre en veau, je ne puis la tirer de mon Fermier que par l'entremise du Marchand, du Boucher, du Tanneur, & de je ne sais combien d'Artisans qui préparent ce mince reliquat ; aussi faut-il que tous ces gens-là vivent, par notre correspondance, sur la valeur primitive de nos productions. Le luxe de subsistance une fois en vogue dans une Nation, déterminera naturellement les Propriétaires à se plaire sur leurs domaines ; car, si-tôt que je mettrai mon plaisir & ma petite gloire à la qualité naturellement satisfaisante d'Amphitrion ; que je me plairai à

traiter avec joie & abondance mes amis, mes voiſins, mes domeſtiques, &c. j'emploierai beaucoup d'ouvriers à des travaux profitables qui amélioreront mon patrimoine ; j'animerai par ma préſence & mon exemple, les travaux de mes Fermiers & des Habitants du canton ; je m'appercevrai promptement qu'il m'eſt beaucoup plus facile de tenir un grand état à ma campagne qu'à la Ville : 1° Parce que j'y reçois preſque tout de la premiere main, au lieu qu'il faut ſur-acheter toutes les denrées à la ville. 2° Parce que toutes les dépenſes de décoration, qui ne ſatisfont guere au fond que celui qui veut s'attirer les regards des paſſants ; que l'argent employé en tabatieres, vernis, dentelles, belles étoffes, &c. ; que toute la dépenſe de vaine décoration, en un mot, eſt autant d'épargné dans les lieux où chacun ſe connoît & vit à la fois ſimplement & grandement ; & la défalcation de ces dépenſes ruineuſes revient au profit du luxe de ſubſiſtance, de l'accroiſſement des revenus & de la vraie jouiſſance de la vie. 3° La liberté, la joie & la ſalubrité de la vie champêtre venant à l'appui de

ces raiſons principales, il ne ſera aucunement beſoin de forcer les Propriétaires à réſider une partie de l'année ſur leurs fonds. Le commerce de premiere main étant ainſi favoriſé & porté à toute ſon étendue poſſible, par un moyen ſimple, doux & naturel, ſon effet ſera un ſuperflu de productions à qui le commerce de Revendeurs devient néceſſaire.

Le commerce de Revendeur s'accroît à proportion qu'on diminue les frais.

Ce commerce deviendra donc d'autant plus fort, plus aſſuré & plus proſpere, qu'on cherchera plus à le borner. Je m'explique, le commerce de Revendeurs n'a de baſe que la production. Plus il y aura de productions, plus il y aura d'objets de commerce. Mais pour accroître les productions, il faut accroître les conſommations, & pour accroître les conſommations, il faut diminuer les frais de commerce qui les enchériſſent, & qui par conſéquent en diminuent d'autant la conſommation. Ainſi le vrai moyen d'accroître le commerce de revendeurs, c'eſt d'en retrancher les frais le plus qu'il eſt poſſible. Ceci ſe fait par des moyens doux & ſimples, & réſultants du premier ordre établi ci-deſſus. Des campagnes fertiles, & fécondées par

l'habitation & le reverſement continuel & immédiat des revenus de Propriétaires riches & aiſés, donnent chaque année des moiſſons plus abondantes. Le voiſinage de l'abondance eſt néceſſairement la population. Cette population occupée & entretenue par divers ſervices, par divers travaux, par divers genres d'induſtrie à l'uſage des aiſés, donnent leurs œuvres en échange des ſubſiſtances, & le commerce des Revendeurs eſt le truchement de ces échanges. Mais il n'y a que peu de marge encore, car les induſtrieux ſe raſſemblent autour des Propriétaires; ils peuvent recevoir de la premiere main la plupart des choſes néceſſaires à leur ſubſiſtance. Si les Revendeurs veulent être reçus à leur épargner cette peine, elle eſt alors de peu de frais, & par conſéquent, les dépenſes du commerce ſont encore fort petites. Mais il ſuffit que cette épargne ſoit un profit pour la conſommation & pour la production, pour qu'il devienne un avantage pour le commerce: & voici comment. Les profits de la production tournent en ſurcroît de productions, & ce nouveau ſurcroît doit chercher plus loin

la conſommation. Cette diſtance doit être payée au commerce, & le voilà qui s'agrandit. Car ce ſurcroît, ſimplement proportionnel à la maſſe de production, devient un plus grand ſurcroît à raiſon de ce que la maſſe augmente. Pour lui aſſurer & lui accroître en ſes mains cet avantage, il faut encore continuer la même manœuvre contre lui en apparence, & tendre, par tous moyens, à diminuer ſes frais. On ouvre les chemins, on creuſe des canaux, on rend les rivieres navigables, &c. & toutes ces facilités données au Commerce, ſont autant d'articles qui reviennent à profit; car, au fond, ces prétendus articles demeureroient dans les chemins, au déſavantage de tout le monde. Mais, ſans nous arrêter à ce point déjà diſcuté ailleurs, il réſulte que cette épargne priſe ſur lui a toujours le même effet que ci-deſſus; accroiſſement de conſommation, de production, d'abondance, & par conſéquent un accroiſſement de richeſſes diſponibles, qui conſtituent la puiſſance de l'Etat, le bonheur & la ſûreté de la Nation. C'eſt l'eſprit vivifiant de tous les mouvements & de toutes les opérations libres

du corps ſolide de la ſociété & de l'ordre politique. C'eſt alors que le commerce de revendeur de nos productions apprendra la carte des chemins, des canaux, des fleuves & des mers; c'eſt alors qu'excité par une concurrence, fruit toujours certain de l'active & réelle abondance; qu'inſtruit par une économie radicale; qu'enrichi par un fleuve toujours renaiſſant de moyens d'agir & de tranſporter, il parviendra à fournir nos voiſins de productions d'une qualité plus recherchée & à auſſi bon marché que les leurs propres: il nous cherchera partout des conſommateurs de nos productions ſurabondantes, & nous apportera en échange celles des leurs, qui peuvent varier notre jouiſſance, les ouvrages de leur induſtrie, tout enfin ce qui pourra nous convenir, & toujours à l'avantage de la reſtitution de notre produit net, & de la rentrée de nos revenus. Telle eſt, telle doit être la marche du commerce mercenaire; c'eſt dans cette conduite ſeule que peuvent ſe trouver ſa baſe, ſa force, ſa durée & ſon utilité; c'eſt en tendant toujours à le réduire à ſon uſage indiſpenſable, qu'on parviendra

à l'étendre & le perpétuer. Tel eſt enfin ſon rang dans l'ordre naturel économique. En tout évitons les frais inutiles. Plus il y a de frais de tranſport, plus les Marchands ſurvendent, & plus le commerce eſt onéreux.

Avantages du commerce rural de magaſinage.

Il eſt un autre cas à conſidérer dans le commerce rural. C'eſt lorſque le marchand achette dans les temps où la denrée eſt à bas prix, pour la garder & attendre, pour la vendre, qu'elle monte à un plus haut prix. Alors les frais de cette ſorte de commerce ne peuvent pas être exactement déduits du prix incertain que le marchand en retirera. Celui-ci doit donc régler ſes achats purement ſur le prix courant de la vente de la premiere main. Mais ce prix ſuppoſera toujours, dans les différents cantons, les frais à faire, ſelon l'éloignement des lieux de la conſommation.

Le fruit de ce calcul eſt, à bon droit, au profit du commerce. Rien ne doit être plus autoriſé en ce genre & plus utile, quant à l'indemnité & la liberté du commerce rural, que le Marchand acheteur, qui magaſine dans les temps les moins favorables à la vente. Plus on le protégera, plus il

ſe ſupprimera à lui-même par ſa propre influence, ces profits illicites dont les aveugles, les ſots, & ſur-tout les Monopoleurs, ont ou feignent d'avoir tant de peur. En effet, plus on protégera ce commerce; plus les achats des denrées ſe multiplieront. La multiplication des achats eſt la vraie ſemaille qui accroît immanquablement la production; & comme l'abondance eſt le contre-pied de la diſette, il eſt néceſſaire que les achats, pour les réſerves, entretiennent l'abondance en tout temps, & empêchent les dégats du bled, que la non-valeur & le défaut de débit livrent à la nourriture des beſtiaux. Il ſuit de l'exécution de ce commerce des denrées, que le Commerçant ne pourra jamais faire, ſur ces parties de réſerve même, que des profits licites & réglés. Ce commerce donc eſt ſi avantageux à l'Agriculture & à la Nation, qu'il ne peut être trop étendu & multiplié pour empêcher les dégats des grains & les grandes variations de leur prix. Qu'il ſoit donc l'emploi profitable de l'épargne ou de l'argent oiſif économiſé prudemment pour les beſoins prévus & imprévus, ſur les revenus, ſur les

gains, ſur les ſalaires par les habitants de tous états, juſqu'aux domeſtiques mêmes. Plus il y a d'acheteurs pour mettre les denrées en réſerve dans les temps d'abondance & de bas prix, plus la concurrence de ces acheteurs en ſoutient le prix & le débit, & entretient l'activité & les dépenſes de l'Agriculture. Plus il y a de magaſins, plus la ſubſiſtance eſt abondante dans les temps mêmes des mauvaiſes récoltes, & plus la concurrence des vendeurs en modere le prix. C'eſt par ce commerce que la production, la conſommation, la valeur vénale conſtante, & les revenus ſont toujours aſſurés, ſans qu'il ſoit jamais néceſſaire, dans un Royaume agricole, de recourir à l'étranger pour les beſoins de la Nation.

Avantages de la liberté du Commerce extérieur d'exportation & d'importation.

On ne ſauroit trop multiplier & étendre le commerce des denrées du cru. Nous avons aſſez démontré, dans les fréquentes occaſions qui ſe ſont préſentées dans tout le cours de cet Ouvrage, de toucher à cette queſtion, la plus importante de toutes, & la plus embrouillée, par les intrigues du monopole, ſous le prétexte perfide d'exclure le monopole même; nous

avons assez démontré, dis-je, que ce commerce est indissolublement lié à la liberté générale & indéfinie du commerce d'exportation & d'importation des denrées, & à la prospérité des Nations agricoles ; que ce dernier a tous les avantages à la fois ; mais sur-tout, 1° celui de nous faire participer, relativement à notre subsistance, au prix-courant & uniforme entre les Nations. 2° D'établir & de maintenir à jamais les rapports des richesses relatives entre les Nations, & les rapports du commerce réciproque. 3° D'assurer la subsistance & la condition aisée du menu Peuple. 4° De soutenir, sur un pied constant & avantageux, les revenus des Propriétaires & de l'Etat ; & les reprises du cultivateur. 5° D'entretenir, par une égalité constante de prix, l'égalité du prix même du vendeur-cultivateur avec le prix de l'acheteur-consommateur ; car, quoiqu'il paroisse par la somme d'argent, qui est la même pour celui qui vend & pour celui qui achete, que l'un retire de son bled le même prix que celui que l'autre lui paie, il est pourtant vrai que ces prix deviennent fort différents, quand le

prix courant du bled ſouffre ſucceſſivement de grandes variations, & que la différence qui eſt d'un quinzieme ou d'un dixieme, & quelquefois plus, eſt en pure perte pour le revenu, & ſans aucun profit pour l'acheteur; enſorte qu'en formant un prix commun de pluſieurs récoltes inégales & de prix inconſtant, & que ce prix commun revienne à 18 liv. pour l'acheteur, il ne ſera que de 16 liv. ou environ pour le vendeur (*a*); ce qui retombe en diminution du double ſur le revenu, comme on l'a déjà fait obſerver ci-devant, Chapitre 9. La crainte de me répéter m'interdit la faculté de traiter de nouveau ces différents objets, qui préſentent néanmoins toujours de nouvelles lumieres à un eſprit nourri des vrais principes. Qu'on me pardonne ſeulement une obſervation de calcul ſimple ſur le ſecond de ces Articles, & d'autant plus admiſſible qu'elle a trait à tout, particuliérement à nos principaux intérêts actuels.

Double avantage qui réſulte de la li-

Le commerce général actuel de l'Europe

(*a*) Voyez la démonſtration de ce calcul dans le Dictionnaire Encyclopédique, *article* GRAINS, & dans *l'Eſſai ſur l'Amélioration des Terres*, par M. PATTULO.

rope en bled eſt environ de dix millions de ſeptiers, qui ſont fournis par les Pays du Nord, l'Angleterre, les Colonies Angloiſes, la Barbarie, la Sicile, &c. Si la France entroit dans ce commerce, la concurrence feroit néceſſairement baiſſer d'abord un peu le prix courant entre ces différentes Nations. Ce baiſſement diminueroit leurs richeſſes actuelles. Ainſi la France accroîtroit ſes richeſſes de deux façons, fonciérement & relativement. Fonciérement par l'augmentation de la valeur vénale de ſes productions; & relativement, par la diminution de la valeur vénale des productions des autres Etats. Pour mieux faire ſentir l'importance de cet objet, comparons, à cet égard, la France & l'Angleterre.

Liberté du commerce extérieur d'une Nation, par rapport aux richeſſes relatives des différentes Nations.

Comme l'Angleterre, loin de gêner ni déranger aucunement la liberté du Commerce des grains, l'encourage au contraire par des moyens ſuperflus chez un Peuple actif & induſtrieux, le prix du bled y eſt toujours à peu près uniforme & conſtant, & l'on n'y éprouve point ces variations accablantes dont les ſuites ſont ſi funeſtes. Nous voyons, par les relevés des tarifs, pendant une longue ſuite d'années,

& sur l'évaluation faite des mesures & du taux des monnoies, qu'en Hollande & en Angleterre le septier de bled, pesant 240 liv., s'y tient réguliérement au moins de 19 à 23 liv., ce qui fait en ce cas un prix commun tant pour le laboureur que pour l'acheteur de 21 liv., prix qui assure par tout les revenus de la Nation & de l'Etat, la rentrée des avances annuelles d'une riche culture, les intérêts de ces avances, & la rétribution du laboureur ; prix, qui peut toujours soutenir la prospérité de l'Agriculture dans un Royaume, & qui lui procure des forces renaissantes, qui auroient dû être pesées dans les calculs politiques de ceux qui, dans un commencement de conflit entre deux Nations, disent pertinemment, *ceci est une guerre qui finira à l'avantage du dernier écu.* Elles finissent toutes de la sorte ; mais si j'ai 1000 liv. de revenu, & seulement dix louis dans ma poche, & que je plaide contre un Porte-balle qui a 300 louis en réserve, mon adversaire ira plus vîte, & moi plus long-temps, je l'épuiserai & le forcerai à se désister.

Dans un Royaume, où les débou-

chés extérieurs ſont fermés, où les communications intérieures ſont interceptées, on voit ſans ceſſe la cherté à côté de l'abondance & de la non-valeur ; extrêmités également funeſtes & préjudiciables, qui, d'un côté anéantiſſent, pour pluſieurs cauſes, l'Agriculture & les revenus de la Nation, en ruinant le Cultivateur ; & qui, de l'autre, livrent le menu Peuple à la famine par des chertés inopinées, ou à la miſere par des non-valeurs, qui ſuppriment les travaux & les ſalaires. Les défenſes d'exporter au dehors, entraînent néceſſairement les empêchements intérieurs ; & les prohibitions de canton à canton rendent bien plus difficile l'établiſſement d'un prix commun ; car indépendamment des variations exceſſives, qui ſe trouvent entre les prix des temps de diſette & ceux des temps d'abondance, les prix ſont ſi divers dans les différentes Provinces, qu'il eſt mal-aiſé de former un total ſur ces points ſi diverſifiés. On peut porter néanmoins le prix commun de l'acheteur-conſommateur de la plupart des Provinces du Royaume, où il eſt bien différent de celui de Paris, à 13 liv. le ſeptier, peſant 240 liv.,

c'eſt environ 11 liv. 10 ſols pour le Cultivateur.

Voilà notre état actuel, & relatif avec l'Angleterre. Conſidérons maintenant l'effet que produiroit, ſur ces deux parties rivales, un Edit qui permettroit & rendroit libre à jamais le commerce de nos grains au dedans & au dehors. Nous avons dit que la concurrence de la France, dans les marchés de l'Europe, feroit baiſſer d'abord le prix courant de 21 liv. à 18 liv. tant pour le vendeur que pour l'acheteur. Je dis *d'abord*; car l'accroît de la population, qui ſuit l'augmentation des richeſſes, releveroit bientôt le prix par-tout. Or ce prix courant & conſtant, eſt, à cet égard, le taux des revenus de l'Angleterre; ainſi donc l'effet de cet Edit ſeroit, par rapport à l'Angleterre, de baiſſer, dans les premiers temps, d'un tiers, le taux des revenus de ſon Agriculture. D'autre part, ce prix courant & conſtant nous deviendroit propre auſſi-tôt, & par conſéquent tripleroit au moins les revenus de nos terres. Ce rapport d'ailleurs doubleroit bien vîte l'avantage de la France par l'accroiſſement de notre Agriculture, que le prix &

le débit libre de nos grains feroient proſpérer avec une rapidité incalculable. Les deux Nations reprendroient ainſi leurs rapports & leurs proportions naturelles, ce qu'on ne doit attendre ni des Armes ni des Traités, qui cependant ont preſque eu pour objet le commerce dans les vues politiques de la France ; mais quel commerce, quelle politique, quel ſuccès! C'eſt au Conſeil du Commerce & à la Police des grains à en rendre compte.

Cet axiome ancien, *qui eſt maître de la mer eſt maître de la terre*, étoit bon pour les Pirates dans les âges d'enfance, où la Navigation étoit un Art nouveau & ſans guide, & où les armées de terre n'étoient que paſſageres, ſans diſcipline & ſans artillerie. On ſuppoſoit qu'une Puiſſance maritime & errante étoit fortifiée par une multitude de Brigands redoutables ; mais aujourd'hui, pour peu qu'on veuille ſe rappeller nos principes & nos démonſtrations, on dira bien plus à propos, *qui eſt le maître de la terre peut être le maître de la mer.* Mais cette maîtriſe de la mer n'eſt que le pouvoir inique des voleurs de grands chemins ;

car la navigation appartient de droit à quiconque a quelque choſe à voiturer par mer. Parlons vrai, ce n'eſt ni la mer ni le commerce que l'on ſe diſpute aujourd'hui, c'eſt le métier de Voiturier, le métier du Marchand; & les Nations s'imaginent être elles-mêmes les Marchands : Les Marchands Portugais ont étendu leur commerce étranger dans toutes les parties du Monde : la Nation Portugaiſe en eſt-elle plus opulente ?

Eh ! revenons plutôt aux principes éternels, immuablement & invinciblement preſcrits par l'ordre naturel. C'eſt dans le commerce réciproque des Nations que conſiſte leur proſpérité. La France ne peut établir des impôts qu'elle ne charge le commerce de l'Angleterre, & ne ſe nuiſe à elle-même. L'Angleterre ne peut faire un emprunt qu'elle ne reſſerre en France la circulation. L'Angleterre, en ruinant le commerce de la France, ruine ſon propre commerce. La France, en brûlant un Port d'Angleterre, brûleroit ſes propres magaſins. Il n'y a pas une banqueroute en France qui n'ébranle quelque Banquier en Angleterre. Si ces liens étoient totalement

rompus, les deux Nations tomberoient dans l'inertie & dans l'indigence. Jusqu'à quand nos passions aveugles nous armeront-elles contre notre propre intérêt? L'intérêt des individus est l'intérêt des familles; l'intérêt des familles est l'intérêt des Etats; l'intérêt des Etats est l'intérêt des Nations en général. La richesse d'une Nation dépend de la richesse des autres. C'est dans ce principe seul que peut se trouver la base d'une saine, franche & immuable politique.

Loin donc que les Anglois, malgré leur prétendu empire de la mer, aient intérêt à nous empêcher de reprendre le niveau naturel de nos revenus, il est, au contraire, de leur intérêt que notre territoire produise tout ce qu'il peut produire pour nous & pour eux. Notre puissance alors, dit-on, leur feroit ombrage. Quel raisonnement! Les soupçons & les craintes sont les compagnons du brigandage; le désir de porter dommage engendre la peur d'être endommagé. Mais, dira-t-on, dans la démonstration même que vous venez de faire, en triplant le revenu de votre Agriculture, ne faites-vous pas tomber d'un tiers celui de l'Agri-

culture de l'Angleterre ; & n'eſt-ce pas là un dommage réel ? Oui, mais ce dommage doit peu inquiéter celui qui le ſupporte, parce que ce ne peut être qu'un dommage d'un moment. Car de l'autre côté, où il y aura accroiſſement de revenu, il y aura bientôt un accroiſſement de population & de conſommation, qui fera remonter le prix commun à ſon premier état, & même plus haut, au profit de tous les concurrents ; attendu que plus les Nations proſperent, plus leur commerce réciproque ſe multiplie. Mais, direz-vous, l'Angleterre perdra du moins l'avantage de la ſupériorité du prix de ſes denrées. L'Angleterre n'a joui de cette ſupériorité que par notre fauſſe police, & elle ne peut que s'applaudir d'avoir mieux conduit ſon adminiſtration économique. Mais à quel titre pourroit-elle empêcher les autres de profiter de ſon exemple, & de ſe procurer, par la même voie, les mêmes ſuccès ? Elle n'en a aucun ſans doute, ou bien il faudroit convenir que tous ceux qui vont vendre au même marché, devroient porter des piſtolets pour éloigner leurs concurrents. Ce ſeroit une redoutable forêt que la So-

ciété, ſi les Loix permettoient aux Particuliers ce qu'une politique effrénée veut s'attribuer, ou pour mieux dire, ſi l'homme ſimple n'avoit le cœur plus droit que l'homme compoſé n'a l'eſprit juſte.

Importance de la liberté & de l'étendue du commerce rural.

Mais le premier pas, pour parvenir en France à un degré de vivification, auſſi proſcrit qu'il eſt avantageux, c'eſt que le commerce rural ſoit ſoutenu, protégé & provoqué de toutes les manieres, loin d'être aboli & anathématiſé, comme on le voit chez les Nations ruinées. Ce commerce exige un grand fonds de richeſſes, parce qu'il doit faire toutes les avances des achats, & qu'il n'eſt pas réglé ſur un débit courant. Ainſi il eſt très-avantageux que tous ceux qui ont de l'argent oiſif ſe livrent à ce commerce, & participent eux-mêmes, par ce genre de trafic, aux avantages qu'il procure à l'Agriculture & à la Nation. Il faut donc qu'il ſoit exercé avec une entiere liberté & ſûreté. Oh! combien les Nations ont erré ſur cet article, le plus important de tous, juſqu'au temps où l'Angleterre, gouvernée par un Souverain le plus pénétrant & le plus expérimenté des hom-

mes, ouvrit les yeux, & prit une voie oppoſée, dont la réuſſite auroit dû être auſſi-tôt une leçon déciſive pour la France, qui, elle-même, en avoit auparavant éprouvé le ſuccès ſous l'adminiſtration d'un Miniſtre dont le zele & la ſupériorité du génie rétablit ſur les ruines du Royaume, la puiſſance du Monarque & la proſpérité de la Nation. Quelles erreurs, quel vertige ne découvre-t-on pas dans nos Loix à ce ſujet, ſi-tôt que par notre aveuglement, nous nous ſommes aviſés de déranger l'ordre naturel! Mais faut-il s'en étonner? Ce n'eſt que de nos jours que l'économie politique a commencé à s'ériger en ſcience, & pour notre malheur nous avons trop tardé à en approfondir les principes, les cauſes & les effets, & à la débrouiller d'avec la ſimple légiſlation poſitive.

Loix ſurpriſes par l'intérêt particulier contre la liberté du Commerce rural.

En France le Commerce des grains dans l'intérieur des Provinces, a été aſſujetti à des formalités établies par les Edits de 1567 & de 1577, & même de 1599, temps fertile, comme l'Hiſtoire nous l'apprend, en Réglements ſinguliers, dont le Souverain reconnut les funeſtes effets, & en

confia la réforme au célebre & vertueux Sully, qui rappella l'abondance & les richeſſes dans le Royaume. Il étoit ordonné, par ces Réglements inſidieux, que la profeſſion de Marchand de grain ne pourra être exercée que par ceux qui en auront obtenu la permiſſion du Juge, & prêté ſerment entre ſes mains. Elle eſt ſur-tout prohibée aux Gentils-hommes & aux Laboureurs. Arrêtons-nous ſur ces premieres conditions pour en conſidérer l'abſurdité; oui, *l'abſurdité*, je le répete. Je ſais le reſpect qui eſt dû aux Loix; je ſais qu'elles impoſent ſouverainement & religieuſement aux Sujets l'obligation de les obſerver exactement; mais ce n'eſt pas ſous ce point de vue que je les examine ici, c'eſt du côté des motifs de leur inſtitution. Or les motifs de l'inſtitution des loix ſont avant les loix, & alors ils ne ſont obligatoires, par eux-mêmes, qu'autant qu'ils pourront être conformes à la loi naturelle, & c'eſt ce que tout homme a droit d'examiner; c'eſt même le premier devoir de l'humanité; les meilleures loix poſitives ne ſont que des copies imparfaites des loix ſuprêmes & éternelles de

la Théocratie, qui eſt la regle fixe & invariable de tout gouvernement parfait. Les loix qui s'en écartent ſont des loix injuſtes, ſurpriſes par des intérêts particuliers, des loix dommageables & furtives que la lumiere doit faire rentrer dans le néant. Qui oſeroit réclamer cette loi qui, dans les temps de celles que nous venons de citer, fixa le prix de toutes denrées en particulier; le prix de la livre de chandelle, du gros & du petit poulet, d'une poule, d'un chapon, d'un pigeon, d'un lapin de garenne, d'un lapin clapier, d'une perdrix, d'une bécaſſe, d'un bécaſſin, d'une caille, d'un ramier, d'un bizet, d'une grive, d'une douzaine d'allouettes graſſes, d'un pluvier, d'une ſarcelle, d'un canard ſauvage; d'un canard paillier; d'un millier de tuiles, d'une corde de bois, d'un cent de bourrées, d'un cent de fagots, d'une paire de ſouliers, &c. Il falloit taxer auſſi les vivres du chapon, du poulet, de la poule, &c. Il falloit de plus forcer, par cette même loi, les économes, les chaſſeurs, les marchands revendeurs, de pourvoir à l'abondance de ces productions, taxées en faveur des conſommateurs au

préjudice des vendeurs ; car autrement la diſette & la cherté ſeroient infailliblement les effets d'une loi ſi abſurde, qui ne peut être enviſagée que comme une ſubdiviſion de l'ordre public, de la proſpérité d'un Royaume, de la propriété des biens. Tout droit naturel eſt aboli, tout eſt bouleverſé en attaquant auſſi déſaſtreuſement la culture des terres, ſource des revenus du territoire & des richeſſes de la Nation, le ſalaire ou l'exiſtence même des hommes.

Voilà les déréglements de ces loix ſurpriſes ſous le prétexte inſidieux d'aſſurer, à bas prix, la ſubſiſtance aux habitants des Villes aux dépens de leur ſubſiſtance même, c'eſt-à-dire, au préjudice de la reproduction des richeſſes & des revenus qui les font ſubſiſter.

La ſûreté de l'approviſionnement de Paris ne peut pas ſe concilier, dit-on, avec la liberté du commerce des grains. Sent-on tout l'odieux de l'imputation dont on charge la Capitale & l'adminiſtration de ſa police ? C'eſt donc Paris qui eſt la cauſe de l'anéantiſſement des revenus de la Nation, & de la ruine du Royaume ? Mais que deviendra Paris lui-même quand le

Royaume ſera ruiné ? On ſait quel fut le ſort de Rome quand Rome eut ruiné l'Empire. N'y a-t-il pas un Paris en Angleterre ? La Capitale de ce Royaume y ferme-t-elle les débouchés des productions de l'Agriculture ? Y anéantit-elle les revenus du territoire ? Le Gouvernement ſait que les habitants de Londres doivent être des conſommateurs profitables à l'Etat ; la police de cette Ville, aſſujettie aux mêmes vues, ne manque pas de moyens pour y aſſurer la ſubſiſtance, ſans préjudicier au revenu des biens-fonds, qui eſt lui-même la véritable ſource de l'abondance dans les Villes. On a voulu inſinuer que la ſubſiſtance de nos armées a dû arrêter le commerce des grains. Mais ne ſait-on pas que la conſommation du pain eſt la moindre dépenſe de la guerre ? On eſt donc bien éloigné de penſer, que de faire tomber les grains en non-valeur dans le Royaume, ſoit un bon expédient pour faire ſubſiſter les Armées & ſoutenir les forces de l'Etat : c'eſt par le prix avantageux & conſtant des productions du Royaume que l'on peut juger de la durée des forces d'une Nation, car c'eſt l'abondance & les

débouchés de ces productions mêmes qui forment un commerce floriſſant, qui animent la culture, & qui ſoutiennent la puiſſance du Souverain. Toute Nation qui a ces avantages, & qui ſera attentive à les conſerver, en impoſera toujours à ſes voiſins.

Il ne nous reſte donc plus qu'à faire remarquer l'abſurdité du ſyſtême de la prohibition du commerce des grains, pour aſſurer la ſubſiſtance de la Nation. Qui eſt-ce, du vendeur ou de l'acheteur, qui a le plus beſoin du débit ? Si le dernier n'achete pas, il ne jouit pas de ce qu'il auroit acheté ; au moins eſt-il dédommagé de ce défaut de jouiſſance par l'épargne en ſe réduiſant, pendant quelques mois, à une ſubſiſtance de moindre prix que le bled, ou en en achetant de l'Etranger, qui, lui-même, lui achetera d'autres marchandiſes. Mais celui qui manque de vendre, perd la production dont il n'a plus le débit, ou dont il ne trouve plus le prix ; il perd les frais qu'il a faits, & les revenus qu'il a à payer aux Propriétaires ; & cette production ne renaîtra pas, parce qu'elle n'a pas fourni la dépenſe néceſſaire pour la faire renaître. Voilà donc une extinction

de reproduction préjudiciable alors à l'acheteur, & ruineuſe pour le vendeur, & un anéantiſſement de richeſſes pour la Nation. Or ſi c'eſt le vendeur qui a le plus grand beſoin de chercher le débit, c'eſt-à-dire, de chercher des acheteurs; & s'il eſt eſſentiel, pour éviter le dépériſſement des richeſſes de la Nation, qu'il vende ſes productions à un prix qui paie les revenus des Propriétaires & du Souverain, & qui lui rende à lui-même les avances pour les faire renaître, & pour entretenir l'abondance, qui augmente la concurrence des vendeurs en faveur des acheteurs; pourquoi donc faire des loix préjudiciables aux vendeurs, à la reproduction des richeſſes & à l'abondance qui accroît la jouiſſance des acheteurs, & les moyens de ſe procurer cette jouiſſance par l'accroiſſement des richeſſes mêmes, ou des revenus qui ſe diſtribuent à toutes les claſſes des citoyens? Pourquoi donc rompre ce cercle de proſpérité par un acte d'autorité ſi deſtructif?

C'eſt parce que nous ſommes religieuſement ſoumis aux loix du Souverain, que nous ne pouvons éviter, ni nous empêcher de reconnoître le mal

que cauſent celles qui s'obtiennent par les menées artificieuſes de l'intérêt mal entendu ou de l'intérêt particulier ; car nous ne pouvons pas nous ſouſtraire à la lumiere de l'ordre naturel qui eſt la grande loi divine, la mere & le modele de toutes les loix de détail ; elle réchauffe & corrobore celles-ci, & aſſure leur empire, tandis qu'elle étouffe ou arrache l'ivraie du champ fertile des légiſlations humaines. Les ordonnateurs des ſiecles paſſés mépriſoient ſans doute les loix qui portoient les épreuves du combat & du feu ; loix néanmoins auſſi impoſantes pour eux qu'elles ſont abſurdes en elles-mêmes. La prohibition du commerce des grains, à peine prononcée, étoit heureuſement caduque parmi nous ; mais une police ſpécieuſe & active a rappellé ces loix ridicules & ruineuſes, & en a fait, il n'y a pas long-temps, la baſe de ſes fatales opérations ; la deſtruction progreſſive qu'elle a cauſée, nous a enfin conduits à l'épuiſement total. Le mal qui en a réſulté eſt ſi grand que le remede ne peut plus être que dans l'interdiction du feu & de l'eau, pour tout homme, tel qu'il puiſſe être, qui oſeroit s'in-

gérer à vouloir gêner ni diriger, en maniere quelconque, & dans tous les cas, le commerce rural. Mais avant de prononcer sur les peines, examinons encore le délit, non en sa plénitude, puisque ce sujet nous a passé plusieurs fois par les mains dans le cours de cet Ouvrage, mais seulement d'après les dispositions particulieres sur lesquelles nous venons de nous arrêter, & qui sont relatives à notre objet actuel.

Il faudra donc, par la teneur de ces loix alléguées, avant de pouvoir faire le commerce des grains, 1° avoir obtenu la permission du Juge : 2° avoir prêté serment entre ses mains. Et c'est parmi les Nations où la mode est de raisonner sans cesse sur les avantages du commerce, qu'on ose rappeller de tels Edits. Mais, je demande, est-ce comme nuisible ou comme avantageux, qu'on a voulu refuser à ce genre de commerce, une condition qu'on convient généralement être la plus nécessaire de toutes au commerce en général, à sçavoir, la liberté ? Si c'est comme nuisible, il faut donc brûler tous les Livres contenants tous les résultats de la réflexion & de l'ex-

périence, qui démontrent que c'eſt le commerce qui fait tout valoir, & tirer de la regle commune la matiere la plus précieuſe de toutes, & par conſéquent la plus importante à faire valoir. Si c'eſt comme avantageux, qu'on veut ſe réſerver ce commerce, & en donner les privileges excluſifs, certes, ce ſeroit la plus atroce des tyrannies, la plus cruelle des invaſions de la loi du plus fort ſur le territoire commun, ſur la ſource des richeſſes de la Nation, ſur la proſpérité, ſur le travail de l'Agriculture & de l'induſtrie.

Raiſons inſidieuſes du monopole déguiſé en préſervateur du monopole.

»Mais, pourroit-on dire, c'eſt »comme avantageux au premier chef, »qu'on le tient pour plus recommandé que tout autre à la protection & »à la vigilance publique, & comme »pouvant devenir nuiſible par le monopole, qu'on ne peut le confier »qu'en des mains avouées, & qui répondent au Public de ſon intégrité; »vous voulez ſur-tout qu'on appuie & qu'on étende, le plus qu'il »eſt poſſible, le commerce de la premiere main. C'eſt en effet à ce commerce que nous réſervons la denrée de toutes la plus propre à circuler valablement & profitablement

» par cette ſeule impulſion. Le grain
» n'eſt point de droit une matiere tranſ-
» portable, ni qui ait beſoin d'aller
» chercher au loin ſa conſommation.
» Tout le monde en conſomme, tout
» le monde en demande, & il eſt né-
» ceſſaire à tous. Quant au milieu de
» ce débouché conſtant & journalier,
» nous voyons s'élever des magaſins
» & des monceaux de cette denrée
» alimentaire, qui ſe refuſent à la de-
» mande quotidienne des indigents ;
» que voulez-vous que nous penſions
» de cette opération contre nature, ſi
» ce n'eſt que c'eſt le fruit de quelque
» ſpéculation des riches contre les
» pauvres ? Ces gens-là ne trouvent
» pas, ſans doute, le beſoin préſent
» aſſez urgent, puiſqu'ils ne débitent
» pas ? Ils attendent donc un plus preſ-
» ſant beſoin, qui force le pauvre à
» ſurpayer ſa ſubſiſtance journaliere,
» & c'eſt à quoi nous devons pour-
» voir. Prétendez-vous que ces ma-
» gaſins ſont deſtinés à aller chercher
» le profit au loin ? Où en ſeroit l'ap-
» parence ? Le prix de ces grains s'ac-
» croît, à meſure qu'ils voyagent, de
» tous les frais de tranſport. Si les
» étrangers manquent, ils auront les

» mêmes précautions que nous de rete-
» nir leurs grains chez eux ; d'ailleurs
» s'ils ſont pauvres, ils ne pourront
» acheter ce qui vient de ſi loin. Le
» marchand ſait cela, mais ſon objet
» réel eſt de profiter de l'épuiſement
» du pays même qu'il effruite aujour-
» d'hui. Profitons de l'avantage oiſif,
» qui eſt aſſuré en toute choſe, à celui
» qui peut attendre & vivre ſur ſes
» fonds ; il fait une ſpéculation ſûre.
» Autant qu'il ſe préſentera de grain
» à bas prix, autant il en retire de la
» circulation & de la conſommation ;
» & ne fût-ce qu'en achetant tout à
» tout prix pendant les ſix premiers
» mois de l'année, il eſt sûr d'être le
» ſeul vendeur les ſix autres mois ; &
» de mettre alors le prix qu'il voudra
» à la faim du Peuple. Si un tel mono-
» pole eſt permis, les aſſociations de
» tous les riches ſurpaſſeront bientôt,
» en pouvoir, le montant des meil-
» leures récoltes en abondance ; & les
» vaches maigres du ſonge de Pharaon
» dévoreront les vaches graſſes de
» votre territoire. Voilà pourquoi
» nous ne voulons commettre ce com-
» merce délicat qu'en des mains ſûres,
» avouées, connues, & qui nous ré-

» pondent des abus qui pourroient ré-
» ſulter de leur coopération. «

Voilà tous les préjugés des rues, Maître *Yack-Pudding*, qui ſervent de prétextes à vos perfides précautions pour la ſubſiſtance des pauvres ? Mais je dois avouer que ce beau Plaidoyer eſt une ſuppoſition : car on doit être bien aſſuré qu'il n'y a aujourd'hui, dans la ſous-adminiſtration, aucune perſonne qui ait deſſein de défendre une cauſe ſi odieuſe & ſi généralement dévoilée & déteſtée ; cependant, pour diſſiper toute l'illuſion des ſophiſmes qui ont fait reparoître ces loix funeſtes, & ſurpris alors la religion du Gouvernement, reprenons-en les articles principaux. Vous dites que ce commerce eſt très-avantageux en lui-même, & qu'il peut devenir très dangereux par le monopole. A ce que je vois, vous êtes peu entendu en généalogie, & vous regardez le monopole comme étant de la même famille que le commerce licite & libre ; mais on vous aſſurera qu'il n'eſt point d'êtres moraux d'une Dinaſtie ſi différente, ſi oppoſée & ſi ennemie. Le commerce n'eſt autre choſe que l'achat du dernier enchériſſeur dans la concurrence

libre & générale, & la vente au plus offrant. Le monopole au contraire eſt achat & vente excluſive, ſoutenus par autorité, l'un eſt blanc en un mot, & l'autre eſt noir; ils ne peuvent ſubſiſter enſemble. La pleine liberté & la concurrence générale ſont les vrais attributs du commerce licite & le baſilic du monopole. Jugez, après cela, ſi votre protection & votre fatale vigilance ſont plus applicables au commerce des grains, qu'à celui du foin, des bois, de l'antimoine, de l'ambre & du verd-de-gris, ou du moins, ſi elles doivent avoir d'autre effet que celui d'aſſurer un plein & libre accès à tous les achats & à toutes les ventes, & de laiſſer chaque branche de commerce ſe munir d'autant d'entrepreneurs & d'agents que ſon étoffe peut en comporter. Vous voulez, dites-vous, réſerver le débit des grains au commerce de la premiere main. J'ai dit, il eſt vrai, que ce commerce étoit le plus avantageux de tous, comme ne ſupportant point de frais d'entremiſe, & qu'il falloit ſur-tout l'appuyer au profit du vendeur, & non, comme vous l'entendez par votre manœuvre, pour faire baiſſer les prix,

& faire tomber les revenus ; & j'ai démontré en même- temps que , par une chaîne non-interrompue, ce commerce entraînoit auſſi tous les autres, que ces derniers lui étoient indiſpenſablement néceſſaires comme donnant une valeur au ſuperflu , & apportant ainſi la richeſſe ſans laquelle il eſt impoſſible que le commerce de la premiere main ſe ſoutienne, & perpétue la reproduction & les revenus ; vous jettez le même Peuple dans la miſere en affectant de lui aſſurer la ſubſiſtance ; car les pauvres n'ont rien à échanger entr'eux ; ils ne peuvent rien payer que par le ſalaire qui leur aſſure les richeſſes du territoire. J'ai dit que , pour devenir riche, il falloit vendre à profit, que la vente la plus profitable étoit celle des denrées dont la nature avoit fait plus des trois quarts des frais. Si vous gênez les Marchands , vous gênez le commerce. Nous devenons pauvres d'autant ; & de pauvreté en miſere , il faut laiſſer les terres en friche & abandonner le pays.

Tout le monde demande & conſomme du grain , ajoutez-vous , & il n'a que faire d'aller chercher ſon prix ailleurs. Et oui, tout le monde voudroit

droit auſſi des ſouliers, un habit & une redingote ; ils voudroient bien encore autre choſe ; mais je m'en tiens à ce que chacun ne peut acheter qu'autant qu'il a de quoi payer, qu'autant que le revenu pourvoit à tout ; mais diſette de revenu eſt diſette de tout. Que ne défendez-vous auſſi les magaſins de cuirs, de drap, pour réſerver ces marchandiſes au ſeul commerce de la premiere main dans les Manufactures ? Comment vos vues ne ſe ſont-elles pas étendues juſques-là ? Cela eſt ſi conſéquent à vos idées. Les Pauvres ſe paſſent, me direz-vous, de ces marchandiſes ; mais ils ſe paſſent auſſi de bled ; ils conſomment le ſeigle, le bled noir, les châtaignes, les pommes de terre, &c. & c'eſt-là le mal, le plus grand mal, non-ſeulement contre l'humanité (cet objet n'entre pas dans cette diſcuſſion, parce que réellement il n'eſt pas dans celui des ſophiſmes que nous combattons) mais contre vous-même, contre vos revenus, contre ceux de l'Etat, contre les Pauvres dont vous anéantiſſez le ſalaire, & que vous réduiſez aux alimens de rebut & de non-valeur : & ce mal, ce ſont préciſément vos ſpé-

cieuſes précautions qui en ſont la cauſe. Vous avez interdit, gêné, proſcrit le commerce, qui pouvoit ſeul hauſſer le revenu de vos terres, & rendre vos productions abondantes. La culture des terres eſt négligée, les revenus ſont nuls, & les ſalaires auſſi, le Peuple, par conſéquent, ne peut atteindre au pain dans le temps même où le pain eſt à vil prix; prix ruineux, qui conduit à un autre prix ruineux, celui de la cherté. Si vous prétendez avoir pour le même Peuple, privé de ſalaire, du bled au taux de ſon dénuement & de ſa miſere, faites-en donc ſemer dans le Paradis terreſtre, où tout venoit ſans peine & ſans frais: ou, puiſque vous prétendez avoir un Peuple miſérable, afin qu'il ſoit plus ſouple & plus diſpos, renoncez auſſi au projet de le nourrir de pain, & réſervez le reſte de vos grains à ceux qui peuvent avoir des ſouliers & des habits, ſinon vous perdrez encore ce reſte-là, & vous en ſerez bientôt à l'attente de la manne céleſte.

Je vous ai aſſez expliqué, répété en mille manieres, & de façon à être entendu de tous, ſi ce n'eſt des ſourds volontaires, que plus on fera de ma-

gasins grands & petits, plus ces magasins seront une preuve de la multitude d'achats ; que ces achats ont, comme tous les autres, la vertu de donner la valeur vénale à la denrée ; que la valeur vénale lui donne la qualité de richesse ; que celle-ci en provoque la production & l'abondance. Mais vous avez, malgré la liberté même de l'importation du bled étranger dans le Royaume, une frayeur qui ne laisse pas que de m'alarmer aussi. Car je ne puis disconvenir, que si une association de Riches, qui rassembleroit un fonds de cinq à six cens millions, ce qui produiroit, *à monopole & compagnie*, une masse de pécule qui n'existe pas dans le Royaume, venoit tout-à-coup à se répandre dans les campagnes, avec le projet de les dépouiller de tous les grains, à tout prix, pendant Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Fevrier & Mars ; bien certains qu'au moyen de cet enlevement général, qui, malgré la liberté des communications, ne laisseroit plus de ressource de commerce entre les Provinces, il faudroit les leur racheter à un prix exorbitant, pour vivre ensuite en Avril, Mai, Juin & Juillet seu-

lement, ce ſeroit là une opération bien ſûre & bien funeſte. Il eſt vrai cependant qu'il feroit beau voir d'abord une ſimple ſpéculation de commerce rural, trouver le moyen d'ouvrir les coffres forts de ces Meſſieurs tant reſſerrés aujourd'hui, qu'aucune eſpece d'inverſion, d'allure & de grimace de ce renard appellé *crédit*, n'en peut relâcher les verroux. Leur argent, remis d'abord dans les mains de pauvres contribuables, paſſeroit promptement & ſans effort dans les coffres du Roi pour faire les fonds de la campagne future. Mais après cela il faudroit vivre, & l'on verroit bientôt cette facile & abondante aiſance ſe changer en une diſette & une dépendance abſolue de ces Monopoleurs. Il eſt vrai encore que le dégorgement faiſant déſenfler les Provinces maritimes, qui n'auroient plus de barrieres, même malgré la guerre, qui ne tient point contre le profit certain, les bleds du Nord, du Levant & de l'Afrique, rempliroient nos Ports, couvriroient nos Rivieres, par l'impulſion du reflu général. Nos ennemis mêmes s'empreſſeroient à nous en rapporter, & nous avons

ſouvent reçu d'eux des munitions d'artillerie pour les combattre. Mais dans un pareil cas vos Monopoleurs ne ſeroient-ils pas à plaindre ? Car nous l'avons déjà dit, ce ſont les vendeurs qui ont le plus beſoin de débit. Ils ſe preſſeroient donc d'entrer en concurrence avec l'Etranger pour ſe partager les acheteurs. Ne ſeroient-ils pas même bien fondés à faire des repréſentations au Gouvernement pour obtenir des gratifications ou des dédommagements, pour avoir répandu, ſur le territoire, des richeſſes qui y porteroient une fertilité immenſe, qui dédommageroit bien de l'argent payé à l'Etranger pour ramener le bled de ces grands magaſineurs au prix courant, & bientôt fort au-deſſous de celui de l'Etranger ? La nouvelle moiſſon, qui n'eſt éloignée que de quelques mois, ſeroit une perſpective qui les preſſeroit fort de hâter le débit de cette immenſe quantité de bled, qui ſurpaſſeroit de beaucoup ce qu'il en faudroit pour la conſommation des acheteurs. Les vendeurs, quand il n'y a pas de diſette réelle, ſont donc toujours beaucoup plus occupés que les acheteurs, du débit de leurs marchan-

diſes. Tout cela eſt vrai, mais tant de centaines de millions..... Oh ! vous avez, je crois, raiſon ; il ne faut pas permettre aux riches de ſe mêler d'un tel commerce qui les ruineroit. Il faut, il eſt vrai, de l'or à l'Agriculture, qui ſeule a droit de produire & de reverſer de l'or. Mais c'eſt aux Pauvres à ſe démener pour en faire. Qu'ils brûlent du charbon pour opérer, s'ils peuvent, le grand-œuvre, & encore faut-il que ces Pauvres ſoient gens ſûrs & timorés. C'eſt choſe rare ; mais, en cherchant bien, on trouvera ; & le Juge ne donnera permiſſion qu'à ceux-là, & il leur fera prêter ſerment entre ſes mains.

C'eſt la formule du ſerment qui m'embarraſſe. Eſſayons. Moi, N.... qui ne ſuis ni Gentilhomme ni Laboureur (car nous allons voir tout-à-l'heure, qu'on ne veut point de ces engences-là) natif de telle paroiſſe, né de bon pere & de bonne mere, du moins on le dit, n'ayant dans ma race ni avares, ni uſuriers, ni pendu, ni femme galante, ni Gentilhomme, ni Laboureur, de bonne vie, mœurs & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, promets à Dieu, au Roi &

à la Juſtice, dans les mains de N..... Juge Royal de N..... juré expert en toutes matieres, concernant le commerce rural, comme pluie, grêle, vent, vimeres, inondations, épidémies d'hommes & de beſtiaux, &c. d'exercer légalement & en homme de bien, le commerce des grains, dans tel canton excluſivement, afin de ne point ſortir des bornes de la Juriſdiction où mes patentes pourroient être légalement connues, & valablement autoriſées; de me comporter en homme de bien dans tout ce qui concerne icelui commerce; de n'acheter qu'alors que perſonne ne me voudra vendre, & de ne vendre qu'alors que perſonne ne me voudra acheter, ou pour mieux dire, de n'acheter & ne vendre qu'à bas prix; de ne point faire de magaſins, & cependant de me tenir prêt à vendre au rabais en temps de cherté, de ne point faire d'aſſociations frauduleuſes, c'eſt-à-dire, avec aucuns poſſédants-biens, Gentilshommes, Laboureurs, ni autres notables, ni riches quelconques; enfin d'exercer mon petit commerce de maniere qu'aucun de ceux qui auront faim, & qui verront du bled chez moi, ne me l'envie;

de porter toujours au marché voiſin, & d'y délier le ſac ſoit à perte, ſoit à gain; de me comporter modeſtement enfin en toutes choſes, ainſi que doivent faire tous honnêtes & intimes deſſervants du public & de la Juſtice, comme Records, Archers des pauvres, Exécuteurs, &c. qu'ainſi Dieu me ſoit en aide, & me faſſe la grace de tenir ce que je promets.

J'ai ſué pour fabriquer cette formule, mais je me flatte d'y avoir réuſſi. Pourſuivons maintenant, & tâchons d'analyſer les autres diſpoſitions de ces lumineuſes Ordonnances lancées contre le commerce rural: cette diſcuſſion eſt longue & ennuyeuſe: mais on doit me la pardonner, puiſqu'il s'agit de réglement contre le commerce le plus eſſentiel. Or des réglements, quels qu'ils ſoient, ne peuvent pas être dédaignés, parce qu'ils ſont revêtus de l'autorité, & qu'on les fait exécuter, ſinon par raiſon, du moins par contrainte: alors l'examen en doit être faſtidieux; mais il s'agit de leur effet & de l'importance de l'objet. Il faut, quoique la matiere ait été diſcutée à fond & à pluſieurs repriſes, dans le cours de cet Ouvrage; il faut, dis-je,

en démontrer en détail, & avec attention, les erreurs & les préjugés qui ont fourni les motifs de leur inſtitution.

Le commerce des grains y eſt ſurtout prohibé aux Gentilshommes & aux Laboureurs. En effet, qui a jamais imaginé que ce ſeroit à moi à y placer mes enfants. Un Gentilhomme eſt deſtiné à être toute ſa vie battant ou battu, un Laboureur à tenir le ſoc de ſa charrue, & il ne leur appartient aucunement de choiſir leur temps pour le débit de leurs productions. On m'objecteroit en vain que ce Gentilhomme, qui vit ſur ſa terre, & qui tâche d'en tirer de quoi ſoutenir ſes enfants au ſervice, doit faire feu des quatre pieds pour ſubvenir à tant de frais; qu'en conſéquence le revenu fixe, en argent, repréſentant le produit net, ne lui convient pas, comme à cet autre qui habite à la Ville ou à la Cour, ou que des emplois demandent dans des lieux éloignés de ſon patrimoine. Ce dernier a beſoin de ſavoir exactement ſur quoi compter. Mais l'autre, qui eſt ſur les lieux, & qui a plus de loiſir & moins de diſſipations, pour recevoir ſa portion de

denrées en nature, ce qui eſt vraiment la premiere branche du commerce de premiere main. Les avantages qui réſultent de cette correſpondance, ſe partagent entre le Fermier & le Propriétaire. Le Fermier eſt déchargé du ſoin de commercer toute la partie de ſon produit qui correſpond au produit net, & il fait autre choſe pendant ce temps-là. Le Propriétaire peut, au contraire, mettre ſon temps à profit en commerçant habilement ſa denrée, qui groſſit ſon revenu, ſans que pour cela il en coûte plus cher à ſon Fermier. Mais point du tout, il eſt trop dangereux de permettre à ceux à qui appartient le bled d'abord, d'en retarder la vente : car s'ils s'aviſoient de le garder & de n'en faire part à perſonne qu'aux conditions qu'il leur plairoit, en ſe réſignant à ſe paſſer de vin, de bois, de viande, de ſouliers, de chapeau, enfin de toutes les autres néceſſités de la vie, qu'ils ne peuvent avoir qu'en échange de leurs denrées, & en défendant aux rats & à la vermine de l'aborder & de vivre au tas. Ainſi ſeroient ces Gentilshommes, & par ce moyen ils donneroient la loi ; c'eſt ce qu'il faut empêcher.

Il y a néanmoins une réflexion à faire, c'eſt que ſi le Propriétaire : (car enfin la Gentilhommerie, dans tout état primitif de ſociété, n'eſt autre choſe que la poſſeſſion de la glebe) ; ſi le Propriétaire, dis-je, ni le Laboureur, ne vendent du grain, il ne partira jamais du tas, à moins que les premiers vendeurs n'aient beſoin de leur fourrage.

Mais, dit-on, ce n'eſt pas cela qu'a voulu dire la loi. Chacun eſt libre de vendre ſon grain, mais c'eſt le métier de Marchand de bled, c'eſt-à-dire, ſelon votre propre définition, d'acheteur d'une main, & de vendeur de l'autre, qui eſt défendu aux Gentilshommes & aux Laboureurs. Eh ! que le Grand Dieu, Créateur & Moteur de tout, vous pardonne d'avoir penſé que rien n'iroit par ſes loix dans le monde, ſi vous ne vous en mêliez. Certes, s'il vous eût conſulté pour nous donner le Décalogue, ce Code divin eût été bien plus étendu & bien plus prévoyant. Eh ! ne voyez-vous pas que néceſſairement, de deux choſes l'une, ou l'ordre naturel dicte & preſcrit ce que vous ordonnez après lui ; en ce cas, votre intervention

n'étoit pas plus néceſſaire que celle de la mouche du coche : ou l'ordre naturel vous défend de le déranger ; en ce cas, vous forcez nature, vous tyranniſez, & l'effet de votre erreur devient en perte ſur vous-même. Le point dont nous traitons eſt dans le premier de ces deux cas. Naturellement un Propriétaire n'eſt pas aſſez diſpoſé à ſe faire Marchand, parce que le métier de Marchand eſt foncièrement un état de mercenaire qui ſe met au ſervice du public ; c'eſt-à-dire, au ſervice des vendeurs producteurs, & des acheteurs conſommateurs, & qui vit d'un travail perſonnel ſervile. Or le Propriétaire qui croit vivre indépendant, qui, s'il eſt ſoigneux, ne manque pas d'objet dans l'entretien & la bonification de ſon patrimoine, ne peut, ni ne veut ſe faire Marchand. Un Laboureur de même eſt aſſervi à un travail & à une inſpection journaliere qui lui défend de ſe partager à des ſpéculations de commerce. Ceci cependant n'eſt dit que par rapport à eux-mêmes, & nous ne pourrions pas dire ſérieuſement que le commerce dont il s'agit ici faſſe par lui-même acception des

conditions, ni des états : ce commerce, borné aux dépôts de réserve, n'est ni un métier, ni un exercice personnel servile & de détail ; car, ce qu'il y a là de travail s'exécute, comme dans le commerce en gros, par des Voituriers & Ouvriers à gages. Ainsi donc votre précaution étoit superflue, & par conséquent dérisoire ; mais, qui pis est, elle est injurieuse. Et pour qui ? pour les premiers genres d'hommes de l'Etat. Quand vous prétendez donner des Permissions, & recevoir le Serment des admis, ce n'est pas, sans doute, à des brigands & à des faussaires qui regardent comme jeu leurs serments ; & vous voulez interdire nommément de ce choix & de cette épreuve, qui ? Les hommes d'honneur par état, les gens de bien par profession. Et supposé que quelqu'un d'entr'eux ait assez d'étendue de génie pour vaquer en même-temps aux soins de l'économie productive & aux détails du commerce rural, pourquoi, s'il vous plaît, vous croyez-vous en droit de leur interdire le plein usage de leurs talents applicables au bien public & au leur particulier ? Rien a-t-il plus de trait à une juste,

ſage & fructueuſe direction que de provoquer ſans relâche le commerce d'exportation & d'importation ? Mais ce n'eſt pas tout encore, & nous allons voir juſqu'où peut nous égarer le premier faux pas & la fureur de juger & d'ordonner, en matiere inconnue & impoſſible à connoître dans l'exécution de détail.

Par une ſuite des mêmes diſpoſitions, il eſt défendu aux ſuſdits prévenus de faire aucuns amas & magaſins de bled, ſi ce n'eſt pour la nourriture du Propriétaire & de ſa famille, & pour deux ans ſeulement. C'eſt-à-dire, qu'on meſure ce que je dois manger de grain, moi, ma famille, les rats & les charançons ; ce que j'en dois donner aux Pauvres, prêter en ſemailles, en avances, réſerver pour le beſoin des familles de ma paroiſſe & de mon voiſinage, qui, pour la plupart, ſont obligées d'emprunter leur ſubſiſtance pendant une partie de l'année, ſur-tout dans les Pays de vignobles, & dans les Pays où les hommes vont chercher du travail dans d'autres Provinces, & laiſſent, juſqu'au retour, leurs femmes & leurs enfants dans la néceſſité d'emprunter des grains

chez les Propriétaires & chez les Fermiers du canton. Voyez la barbarie de vos Réglements ! Et quelle denrée au monde eſt ainſi ſous la main de la loi ? La police ſe mêle-t-elle de compter les choux de mon jardin ? Eſt-ce parce que le bled eſt la plus néceſſaire de toutes, qu'on me défend d'en garder, & qu'on défend à qui que ce puiſſe être d'en tenir magaſin ; c'eſt-à-dire, d'en acheter qu'au jour le jour ? Quoi ! mon Fermier n'a point d'argent, & ſes denrées n'ont point de prix, il me doit 1260 liv. de ma ferme ; il me prie de recevoir 90 ſeptiers de bled à 14 liv. prix moyen, ſur lequel nous avons fondé l'apperçu de ſes frais ; il faut, ſi je les reçois, que je perde tout de ſuite un tiers ou moitié de mon revenu, pour vendre dans un temps où le bled eſt tombé à trop bas prix, ne m'étant pas permis d'attendre un temps plus favorable pour éviter cette perte, & tout cela ſans raiſon ; car perſonne ne ſouffre de ce que je ne vends pas mon bled dans un temps de non-valeur, & perſonne encore ne ſouffre de ce que je le vends dans un temps où le prix eſt augmenté. On voit au contraire que cette conduite eſt à

l'avantage de tout le monde, & qu'elle eſt même eſſentielle à la conſervation de la ſubſiſtance, & à la conſervation des revenus du Royaume.

Mais, dit-on, ces dernieres diſpoſitions ne ſont pas toujours exécutées à la rigueur, & les Magiſtrats chargés de cette adminiſtration, ferment les yeux ſur les contraventions, quand les circonſtances l'exigent, ſe réſervant de faire uſage de la rigueur de ces loix pour empêcher les abus en temps de diſette. Ici donc tout eſt ſubreptice, tout eſt arbitraire; mon bled & moi nous ſommes ſans ceſſe *in reatu*, & à la merci d'un Magiſtrat qui ouvre ou ferme les yeux. Si je lui gagne ſon argent au piquet, ou ſi j'éclabouſſe, par malheur, la femme de ſon Secrétaire, il ouvre les yeux, & me trouve en fraude; atteint & convaincu, par le fait, de monopole au premier chef. Je ne ſaurois garder mon bled à ce prix. Mais il me promet de ne s'éveiller qu'en temps de diſette. Les diſettes forcées arrivent ſouvent, & tout au moins tous les 4 ou 5 ans en un Pays régi par votre police. Tous les 4 ou 5 ans donc, au plus tard, on fera haro ſur mon maga-

ſin, avant que j'aie eu le temps de le vendre ſucceſſivement au marché, ſelon que les chemins & les travaux de mes domaines en permettent le voiturage ; & juſqu'à ce que tout le magaſin ſoit vendu, je ſuis expoſé à la ſanction de la loi. Mais en faveur de qui m'obligera-t-on à évacuer mon bled ? Si c'étoit en faveur des Pauvres, je ne dois pas attendre d'y être forcé, ſi je le puis, c'eſt un acte de premiere charité, & la charité s'exerce en détail. Ici, en effet, c'eſt tout le contraire ; le Pauvre n'eſt point en état d'atteindre au prix du marché, toujours trop haut pour lui, par les ſoins ſinguliers de l'adminiſtration. Quant aux diſettes par ſtérilité, elles ſont peu à craindre, même pour les Pauvres, car ces diſettes ſont fort rares, & elles le ſeroient beaucoup moins encore ſi votre police n'empêchoit pas les réſerves qui ſuppléeroient aux mauvaiſes récoltes.

Les années de non-valeur interceptent ſes ſalaires, le pauvre a vivoté, tant mal que pis, à bas prix ; mais il n'eſt nullement en avance pour pouvoir payer le bled, & les marchés ne ſeroient fournis avec intelligence

qu'en faveur de monopoleurs exclusifs autorisés, qui ont entrepris de fourrager la Province sous prétexte de l'approvisionner. Au lieu que par la liberté du commerce des aisés, ceux-ci auroient pu fournir aux Laboureurs, par un prix plus avantageux, le paiement du fermage & la rentrée de leurs frais, qui doivent retourner au labourage. Le même Peuple, plus employé & mieux payé, pourroit toujours subsister dans une sorte d'aisance conforme à leur état; & même le Paysan qui se trouveroit dans l'indigence, seroit toujours secouru, par des charités, en don & en prêt, à rendre à la récolte; & c'est ce qu'auroit pratiqué une multitude d'honnêtes Laboureurs. *Vita rustica maximè disjuncta est cupiditate, & cum officio conjuncta.* Mais vous leur liez les mains sur cet acte de fraternité, car vous voulez savoir, jusqu'à un boisseau, ce qui est dans leurs greniers; & tout ce qui eût été prêté aux Pauvres, feroit, à votre tribunal, censé avoir été vendu en fraude; anathême de la plus sainte des charités.

Enfin vous voulez rendre cette denrée commune, & vous livrez à la huée publique ceux qui, par leurs achats

& leurs réſerves, en empêchent la déperdition. C'eſt donc l'eſprit de pillage que vous voulez ſouffler par le vent de la loi, & le mêler à l'inquiétude, compagne naturelle de ces diſettes fréquentes qui arrivent ſans cauſes phyſiques.

Ordonnance ſurpriſe de ne vendre que dans les Marchés.

Une déciſion enfin, (c'eſt ainſi qu'on l'appelle) de 1723, en renouvellant toutes les diſpoſitions ci-deſſus, y ajoute l'injonction de porter au marché tous les bleds qu'on veut vendre, & défenſe, ſous les plus grieves peines, de vendre dans les greniers. Qu'un tel réglement fût une précaution paſſagere & de circonſtance dans un moment de diſette, mais ſans prohibition de vendre dans les greniers, la vente étant toujours, en quelqu'endroit qu'elle ſe faſſe, ce que l'on doit exciter en pareil cas, on pourroit lui ſuppoſer quelque motif plauſible; mais que ce réglement défende de vendre dans les greniers, & qu'il ſoit fait dans une année où le prix du bled n'étoit qu'en proportion convenable au numéraire de l'argent, & qu'il ſoit établi en forme de loi conſtante, on ne peut l'enviſager que comme une loi ſurpriſe ſur de faux expoſés, qui

n'ont pu avoir d'autre objet que des intentions difficiles à pénétrer. En effet, on s'apperçut bientôt que cette affectation, d'obliger de ne vendre le bled qu'aux marchés, ne tournoit pas à l'avantage du public ; auſſi elle eſt devenue par ſes effets très-funeſte à la Nation.

On força donc le Laboureur à être lui-même le colporteur de ſa denrée. C'eſt, 1° attaquer directement & à main armée le commerce de la premiere main. C'eſt, 2° détourner le Laboureur, ſes domeſtiques, ſes chevaux de l'exploitation de la culture ; c'eſt l'aſſujettir à des frais conſidérables pendant toute l'année, pour le tranſport de la totalité de ſes grains. C'eſt 3° lui prohiber tous les débouchés, & ne lui en laiſſer qu'un ſeul, qui eſt préciſément celui qu'il n'auroit pas choiſi, puiſque c'eſt celui que l'adminiſtration a choiſi pour enlever ſes grains à vil prix. 4° Ce qui eſt plus inhumain encore, ſans le ſavoir peut-être, (car on ne ſait pas toujours tout le mal que l'on fait) c'eſt, comme on l'a déjà remarqué, livrer à la mort les pauvres familles des campagnes, en leur retranchant la reſſour-

ce des greniers des Gentilshommes & des Fermiers de leurs Paroiſſes, qui leur prêtent des grains pour ſubſiſter, en attendant le temps de la récolte de quelques grains, ou des vignes qu'ils cultivent par ce ſecours. 6° C'eſt que la Police alors, comme on le ſait, diſpoſoit d'autorité des marchés pour acheter & pour vendre les grains, n'y laiſſant pas même la liberté de la concurrence. Finiſſons cette diſcuſſion par les remarques minutieuſes d'un étranger, qui vraiſemblablement n'en impoſeront pas à ſa patrie.

EXTRAIT d'une Lettre à un Membre du Parlement d'Angleterre, qui propoſe des changements aux Loix portées au ſujet du commerce du Bled.

Tité du Journal économique du mois d'Août 1762.

» De tout temps, dit l'Auteur, il » a été défendu, du moins tacite- » ment, d'acheter du bled dans les fer- » mes, ou ailleurs que dans les mar- » chés publics. L'encouragement que » l'acte du Parlement accorde à la » vente de toutes ſortes de proviſions » dans les places fortes & marchés » publics, le prouve ſuffiſamment. Il » allegue auſſi les ſtatuts de la cinquie-

» me & ſixieme année d'Edouard, qui
» concernent les acheteurs en gros,
» & le ſtatut de la cinquieme année
» d'Elizabeth, qui regle & décrit les
» qualités que doit avoir une perſon-
» ne pour être en droit d'obtenir des
» permiſſions particulieres ; mais il eſt
» facile, dit-il, d'éluder leur inten-
» tion, tant à cauſe des embarras &
» de la dépenſe qu'emportent les pro-
» ductions dans certains cas, que par
» la modicité des amendes pronon-
» cées contre les infracteurs. Il y a
» encore un autre inconvénient : c'eſt
» que les détailleurs, les Boulangers
» & les Facteurs obtiennent bien fa-
» cilement des permiſſions, & ache-
» tent en conſéquence de grandes
» quantités de grains chez les Fer-
» miers, & les mettent en magaſin.
» Si leurs propres magaſins ſont
» pleins, ils s'accordent avec le Fer-
» mier qu'il gardera le grain, juſqu'à
» ce qu'ils l'envoient chercher. Ainſi
» il vient bien moins de bled au mar-
» ché, & ſon prix augmente. Si d'au-
» tres Fermiers en apportent beau-
» coup au marché, dans la vue de cet-
» te augmentation, alors ces Mar-
» chands de bled ont ſoin d'y en faire

» porter tant qu'il en eſt ſurchargé ;
» au moyen de quoi le prix tombe tout
» d'un coup conſidérablement pour
» ce marché-là ; & ils ont des perſon-
» nes attitrées, qui, ſur la fin du
» marché, en rachetent autant au
» moins qu'ils en ont fait vendre : ce
» qui fait qu'ils ne perdent point.
» Alors ils vont courir de nouveau
» dans les campagnes pour acheter le
» bled que les Fermiers ne demandent
» pas mieux que de vendre, dès qu'on
» leur en offre un prix un peu plus
» fort qu'il n'a valu le dernier mar-
» ché. Ainſi ces marchands en empê-
» chant le grain, qu'ils achetent, de
» venir au marché dans une certaine
» quantité, ils ſont en état de faire
» monter & baiſſer les prix ſelon que
» leur intérêt le demande.

Il remarque encore que » de ſouf-
» frir que les Boulangers revendent
» en détail le bled ou les farines, c'eſt
» manifeſtement aller contre l'inten-
» tion des loix concernant la taxe du
» pain : car les Magiſtrats n'étant atta-
» chés à d'autres regles, & n'ayant
» d'autres guides pour faire cette taxe
» que le prix courant du bled dans
» les marchés, ſi les Boulangers peu-

» vent faire eux-mêmes, ou influer
» ſur le prix du bled, ce ſont eux
» réellement qui fixent le prix du
» pain, & même l'étendue du gain
» qu'ils veulent faire. L'obligation à
» laquelle on aſtreint, en Angleterre,
» les acheteurs du bled & de la fari-
» ne, de les revendre dans un mois,
» ne peut avoir lieu, quand on a
» acheté le grain pour aller dans le
» Pays étranger : & quand on l'a-
» chete dans un canton du Royaume
» pour l'envoyer par eau dans une
» autre partie éloignée, il ne peut
» guere arriver entre les mains des
» acheteurs plutôt qu'au bout du
» mois. Si la quantité exportée n'eſt
» que de cinq cens boiſſeaux, il faut
» obliger l'acheteur de le revendre
» en plein marché un mois après l'a-
» voir reçu : mais ſi elle excede cinq
» cens boiſſeaux, & cependant qu'elle
» ſoit au-deſſous de mille, on peut
» lui accorder deux mois pour s'en
» défaire, & trois mois ſi la quantité
» excede mille boiſſeaux, pourvu ce-
» pendant qu'il ne diſpoſe pas de
» moins de cinq cens boiſſeaux dans
» chaque mois.

» La raiſon pourquoi, par l'acte
» premier

» premier de Guillaume & Marie, le
» bled étoit ſuppoſé à bon compte,
» quand il ne paſſoit pas 48 shellings
» le *quarter*, meſure de Wincheſter,
» étoit, dit l'Auteur, que toutes ſor-
» tes de grains, & ſur-tout le bled,
» étoit fort cher lorſque cet acte fut
» paſſé, & qu'il continua ainſi plu-
» ſieurs années; de ſorte que dans le
» pays de Kent, en 1693, les turnips
» faiſoient une portion conſidérable
» du pain qui ſe mangeoit alors; mais
» que perſonne maintenant, pas mê-
» me ceux qui ſont intéreſſés à ſa ven-
» te, ne s'aviſe de le trouver à bas
» prix, quand il vaut quatre ou cinq
» shellings le boiſſeau. Conſéquem-
» ment les raiſons pourquoi cette loi
» permettoit l'exportation du bled,
» ne peuvent plus ſubſiſter: & comme
» le prix du bled peut être modéré
» dans un pays & fort dans d'autres,
» notre Auteur propoſe de décider
» qu'on ne pourra exporter le bled,
» moulu ou non, quand il paſſe 5
» shellings le boiſſeau dans les prin-
» cipales villes à marché; & afin qu'on
» puiſſe aiſément connoître le prix du
» bled, il propoſe que les Maires reſ-
» pectifs, ou autres principaux Ma-

» giſtrats, ſoient tenus une fois par » mois, d'en envoyer des certificats » aux Commiſſaires de la Douanne, » qui ſeront inſérés dans les Gazettes » publiques. Il remarque enfin que, » quoique le Propriétaire gagne da- » vantage pour une fois, par le prix » exceſſif du bled, il ne gagneroit » plus ſi ce prix ſe ſoutenoit long- » temps, parce que toutes les pro- » viſions enchériroient à proportion; » que la taxe des Pauvres augmente- » roit, & par une ſuite néceſſaire les » gages & le prix du travail : toutes » leſquelles choſes pourroient bien » ne point baiſſer, lorſque le bled » tomberoit de prix.

RÉPONSE.

Toutes ces petites ſupercheries, dont on accuſe ici les Commerçants de grains & de farine, ne peuvent être que très-rares & très-paſſageres, & locales; & en les ſuppoſant vraies, elles ne pourroient être auſſi nuiſibles qu'on ſe l'imagine. C'eſt bien ici le cas où *le mieux eſt ennemi du bien*; car dans un pays où le commerce des grains eſt libre, leur prix varie très-

peu ; cependant il faut un peu de variété dans les prix pour animer le commerce, pour procurer aux Marchands un gain qui assure le débit des denrées du Cultivateur, & le revenu de la Nation. Cette petite variété de prix ne peut jamais devenir considérable ni préjudiciable dans une Nation où le commerce est pleinement livré à la concurrence des Commerçants regnicoles & étrangers ; si elle cause quelquefois une foible augmentation passagere dans le prix du pain, aussi-tôt réparée par le cours libre du commerce, la Nation en est bien dédommagée par l'accroissement & la conservation de ses revenus, qui se distribuent annuellement à toutes les classes d'hommes, & qui leur assurent non-seulement du pain, mais encore tous les autres besoins, & qui accroissent les forces de l'Etat. Si le prix des denrées étoit toujours exactement le même, il ne pourroit y avoir d'autre commerce que la vente de la premiere main-sur le lieu. Il n'y auroit pas de marchands pour acheter en différents temps, en différents lieux, & revendre à profit dans d'autres temps & d'autres lieux : ce commerce, qui accélere le

débit des denrées des Cultivateurs, & qui pourvoit à propos aux paiements de leur fermage & de leurs dépenſes pour la culture, s'anéantiroit ; il ſeroit réduit au détail de la conſommation journaliere du canton ; & la plupart des Cultivateurs, preſſés par le terme de leurs paiements, de vendre promptement, dans un même temps, ſurchargeroient les marchés à leur détriment & au détriment de la culture & des revenus. Si c'eſt-là l'avantage que l'Auteur ſe propoſe dans la contrainte de porter les grains aux marchés, ſes vues ne s'étendent pas loin ſur l'intérêt des Propriétaires & ſur la proſpérité de la Nation. Ce prétendu avantage n'a ſervi ſouvent qu'à maſquer d'autres intentions de la Police dans les réglements qu'on réclame ici. Auſſi tous ces réglements inſidieux tombent-ils en déſuétude auſſi-tôt que la clameur publique en dévoile le myſtere. Il faut que le Marchand qui achete, emmagaſine, tranſporte en tous lieux des grains, & eſpere du profit dans cette entrepriſe, autrement il ne ſe livreroit pas à ce commerce ; il faut donc lui laiſſer toutes les facilités de traiter avec le Cultivateur, c'eſt le

moyen d'exciter la concurrence, qui remédie mieux que tous les réglements de Police à tous les abus ; & ce n'eſt que de cette maniere qu'on peut faire fleurir le commerce rural, qui fait proſpérer l'Agriculture, & qui enrichit les Nations agricoles & marchandes.

Abandonnons, il eſt temps, ces déréglements inſéparables de l'eſprit de réglement, toujours preſſé d'empiéter ſur le territoire de l'ordre naturel, & d'intervertir ſa marche. Peut-être même ces détails ſont-ils ſuperflus dans un temps où l'évidence & l'excès des abus, & la deſtruction totale ont éclairé les Gouvernements, & les tiennent en garde contre ces machinations artificieuſes, par leſquelles la cupidité a enlaſſé tous les produits ſous le ſpécieux prétexte du ſervice public. On s'étonnera alors que j'aie mis tant de temps & de travail à prouver que le jour eſt la lumiere. Nos ſucceſſeurs y trouveront du moins développés les principes & les effets de notre miſere, l'époque de notre reſtauration, & la ſauve-garde contre les tentatives d'une nouvelle corroſion.

Revenons ſur nos principes. Nul Le Com-

merce rural prévient les non-valeurs & les chertés, & soutient l'Agriculture & les revenus.

commerce n'eſt plus avantageux à l'Agriculture, & par conſéquent à la Nation, que celui des denrées du cru. Plus il y a d'acheteurs, pour les mettre en réſerve dans les temps d'abondance & de bas prix, plus la concurrence de ces acheteurs aſſure le débit dans les temps d'abondance, & plus auſſi il y aura de magaſins & de vendeurs dans les années ſtériles; & plus il y aura alors de magaſins & de vendeurs, moins il y aura de cherté. Ce commerce exige de gros fonds, parce qu'il doit faire les avances des achats, & qu'il n'eſt pas réglé ſur un débit courant. Il eſt donc très-important que tous ceux qui ont de l'argent oiſif, quels qu'ils ſoient, ſe livrent à ce commerce. Et il eſt juſte & néceſſaire qu'ils participent aux avantages qu'ils procurent à l'Agriculture & à la Nation. Il faut donc que ce commerce ſoit exercé avec une entiere ſûreté & liberté.

Ce Commerce ne peut s'exercer qu'avec de grandes avances en argent.

Le Commerce de débit courant exige peu d'avances en argent.

Tous les autres commerces, entiérement livrés au débit courant, n'ont pas beſoin d'un ſi grand fonds de richeſſes pour les avances des achats. La raiſon en eſt que ces avances reparoiſſent fréquemment, comme auſſi

ces achats ſe font preſque tous ſur le crédit. Car le Commerçant ne s'engage, pour les paiements, qu'aux termes où il prévoit la rentrée de ſes fonds, par la vente d'une partie des marchandiſes qu'il trafique ; & par cet arrangement facile, ces Marchands ne ſont, pour ainſi dire, que les commiſſionnaires les uns des autres ; la marchandiſe eſt elle-même le fonds qui s'ajuſte au crédit courant & aux termes d'échéance. C'eſt pourquoi l'on n'a pas ſuppoſé, dans le Tableau, des avances proportionnées au fonds des marchandiſes commercées par l'entremiſe des lettres de change, qui ſont des titres de crédit, &, pour ainſi dire, la monnoie du commerce fondé ſur le courant du débit. On voit en effet que les Nations les plus livrées à ce commerce, ne ſont pas les plus attachées à groſſir leur pécule ; attendu que par les correſpondances de commerce elles diſpoſent du pécule de toutes les autres Nations, & que leur commerce étant réciproque, les marchandiſes s'y paient, pour ainſi dire, les unes par les autres. Ainſi l'argent n'eſt pas, comme le croit le vulgaire, l'idole de ces Nations commer-

çantes, même de celles qui ſont les plus opulentes.

On doit diſtinguer le Commerce foncier, ou de productions, d'avec le Commerce mercantile ou de rétribution.

Il importe donc principalement à tout homme d'Etat, & à toute Nation éclairée, & livrée en conſéquence au commerce & à ſes avantages, de diſtinguer d'abord deux ſortes de commerces fort différents quant au fond & quant au rapport ou produit; ſavoir, le commerce des denrées du cru, & le commerce des marchandiſes de main-d'œuvre. Le premier eſt un commerce de productions, & le ſecond un commerce de rétribution d'ouvriers & de commerçants. Le premier vend des richeſſes reçues en don de la nature; le ſecond ne vend que des dépenſes de ſalaire, & n'eſt que revendeur des matieres premieres des marchandiſes de main-d'œuvre dont les acheteurs-conſommateurs reſtituent les fonds & les frais qui y ont été employés. Ainſi ces ventes ne ſont, dans la réalité, que des frais pour l'acheteur-conſommateur, & qu'une reſtitution de dépenſe pour le marchand revendeur. Il faut donc, pour faire aller ce dernier commerce, que de nouvelles richeſſes, tirées d'ailleurs, reſtituent au marchand les richeſſes

primitivement dépenſées, & paient ſa rétribution & celle des artiſans qui ont fabriqué les marchandiſes. Delà il eſt facile d'appercevoir que ce commerce ne peut exiſter par ſon propre fonds, par ſa propre marchandiſe, ſans d'autres richeſſes, qui reſtituent en entier ſes dépenſes. Delà vient que ce ſecond commerce ne pénetre pas chez les Peuples qui habitent les deſerts, avant que les terres y ſoient fertiliſées par ces Peuples.

Le commerce des marchandiſes de main-d'œuvre n'eſt donc qu'une plante paraſite attachée à un arbre, qui tire de la terre les ſucs dont elle ſe nourrit.

S'il ne s'agiſſoit ici que du commerce intérieur des marchandiſes de main-d'œuvre, on pourroit remarquer encore que cette plante paraſite épuiſe l'arbre lorſqu'il en eſt ſurchargé, ſi, par le commerce extérieur, elle ne le dédommage aux dépens d'autres arbres étrangers. Elle n'en eſt pas moins cependant une plante paraſite, qui tire ſa ſeve de différents arbres, & la comparaiſon pourroit ſe borner là. Mais ſi ce commerce domine dans un Royaume aux dépens des

richeſſes mêmes de la Nation ; ſi on le favoriſe au préjudice du commerce des denrées du cru ; ſi on lui ſacrifie, par ce déréglement, les revenus du Royaume, la comparaiſon aura dans ce Royaume même ſon application dans toute ſon étendue ; car alors le commerce de marchandiſes de main-d'œuvre ne pourroit être enviſagé que comme un commerce déſordonné & ruineux.

On a vu, par les calculs précédents, que le ſeptier de bled coûte au Cultivateur pour la culture, dans le cas des impoſitions indirectes, depuis 11 liv. juſqu'à 14 liv., ſelon l'état ſuivant des prix du bled, qui augmentent ou diminuent les frais de la culture par l'augmentation ou la diminution des ſalaires qui ſe paient à raiſon du prix du bled : mais le bled & les autres grains ne forment guere que le tiers de la dépenſe d'une Nation, & plus la culture y eſt riche, moins à proportion elle emploie d'hommes, & plus elle épargne à cet égard ſur leur ſalaire.

Revenu relatif au prix des grains.

Si le ſeptier de bled ſe vendoit 30 liv., il coûteroit pour la culture 14 liv. ; il reſteroit 16 liv. de produit

net pour le fermage de la terre, l'impôt territorial & la dîme.

On ne parle pas ici d'un prix paſſager, mais d'un prix permanent.

Si le ſeptier de bled ſe vendoit 27 liv., il coûteroit pour la culture 13 liv. 10 ſ., ou, ce qui reviendroit au même, le Cultivateur retireroit pour ſes repriſes 13 liv. 10 ſ.; il reſteroit 13 liv. 10 ſ. de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vendoit 24 liv., le Cultivateur retireroit pour ſes repriſes 13 liv.; il reſteroit 11 liv. de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vend 21 liv., il coûte pour la culture 12 liv. 10 ſ.; il reſte 8 liv. 10 ſ. de produit net pour le fermage, l'impôt & la dîme.

Si le ſeptier ſe vend 18 liv., le Cultivateur doit en retirer pour ſes repriſes 12 liv., il reſte 6 liv. de produit net.

S'il ſe vend 15 liv., le Cultivateur doit retirer pour ſes repriſes 11 liv. 10 ſ.; il reſte 3 liv. 10 ſ. de produit net; la dîme qui enlève le treizieme des 15 liv. & le treizieme de la paille du ſeptier de bled, emporte environ le tiers des 3 liv. 10 ſ. de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vend 12 liv., les repriſes du Cultivateur ſont 11 liv. ; il reſte 1 liv. de produit net, qui eſt enlevé en entier par la dîme ; il ne reſte rien ni pour le fermage, ni pour l'impôt territorial. Alors, l'impôt indirect déduit, le Cultivateur ne travaille que pour lui & pour la dîme ; autrement il renonceroit à la culture. S'il eſt engagé par un bail à payer un fermage & un impôt territorial, il ne peut y ſatisfaire qu'aux dépens de ſes richeſſes d'exploitation & à ſa ruine : alors la culture des terres s'anéantit radicalement & ſans reſſource.

Deſtruction cauſée par le bas prix des grains.

Si le bled étoit réduit par le Gouvernement à ce dernier prix pour calmer les terreurs de la Police ſur la ſûreté des approviſionnements de Paris, qui ſembleroient plus embarraſſants & plus difficiles que ceux des armées auſſi nombreuſes que le peuple de Paris, & qui ſont toujours ambulantes, on douteroit trop de la capacité des Magiſtrats chargés de cette adminiſtration ; auſſi ne parlons-nous pas ſérieuſement ici de cet objet. Si c'étoit en faveur des Ouvriers des Manufactures qu'on tiendroit le bled à ſi

bas prix, ces Manufactures supprimeroient tout le revenu du territoire, ruineroient l'Etat, & se détruiroient elles-mêmes ; ou si c'étoit en faveur du bas-peuple, on le feroit déserter ; car dans un Pays où il n'y a pas de revenus, il n'y a pas de salaires ; & là où il n'y a ni revenus, ni salaires, il n'y a pas de pain pour le peuple. On sait que la journée du Manouvrier est à raison du prix ordinaire du bled, & qu'il est employé aussi à raison du revenu que l'on retire de la terre. Le bas prix du bled doit donc lui être extrêmement redoutable. A quelle misere n'est-il pas réduit, en effet, dans les Provinces éloignées de Paris, où le bled est à si bas prix qu'il ne peut gagner de salaire pour en acheter ! car, encore, faut-il en payer les frais ; il est forcé de se nourrir de bled noir, de châtaignes, de patates, & d'autres viles productions, qu'il tâche de se procurer par un travail déplacé, dont il ne peut retirer aucun salaire. Mais pourquoi, dira-t-on, ne cultive-t-il pas pour lui du bled avec ses bras ? c'est que ce travail ne suffit pas pour la culture du bled. Si on n'avoit pas d'autres secours pour cette culture,

les Colons ne recueilleroient pas assez de bled pour se nourrir eux-mêmes : les autres classes d'hommes, ceux-là même qui inventent des réglements contre la franchise & la liberté du Commerce, n'existeroient pas ; les Propriétaires ne retireroient ni revenu ni capital de leurs terres ; mais ceux-ci, sans s'en appercevoir, meurent de maladie chronique, ils fixent leur confiance à des remedes empiriques ; enfin le régime leur retranche les aliments & les épuise, leur patrimoine tombe en non-valeur, & pour derniere ressource ils saisissent le mobilier de leurs Fermiers ruinés par les erreurs de la Police & des impositions, & achevent eux-mêmes d'anéantir l'Agriculture. Combien cette marche a-t-elle fait de progrès ? comment s'est-elle dérobée si long-temps à la connoissance du ministere public, lors même que nous étions si bien instruits par la conduite de nos voisins ? C'est que nous courions après l'argent, & que nous connoissions mieux la valeur d'un écu que celle d'un mouton : mais l'écu ne produit rien pendant l'année ; le mouton augmente de prix, il donne une toison, il fertilise la terre, &c.

Aujourd'hui le Gouvernement plus éclairé s'occupe ſupérieurement à rétablir l'ordre, à réparer les dépériſſements de l'Agriculture, la vraie & l'unique ſource de nos richeſſes.

Les Manufactures & le Commerce qui paroiſſent auſſi à quelques-uns une ſource de richeſſes, n'exiſtent que par des dépenſes ou des frais payés & gagnés réciproquement & également par les Nations qui commercent entr'elles, & où les Agents des Manufactures & les Commerçants ont toujours leur rétribution aſſurée, qui leur eſt payée par les Nations mêmes qui commercent entr'elles leurs productions. C'eſt cette rétribution, ou ce gain qui n'eſt que dépenſe, que le vulgaire enviſage comme une ſource de richeſſes. Cela peut être conſidéré ainſi pour les Agents des Manufactures & pour les Marchands qui en profitent, & non pour les Nations qui en font réciproquement les frais, avec une telle compenſation que chacune d'elles y retrouve ſon compte : car aucune d'elles, ſauf mépriſe, ne commerce pour ſe ruiner. Le Commerce n'a donc d'autre objet dans les ventes que d'aſſurer aux Nations la valeur vénale

Fauſſes idées ſur les produits du Commerce & des Manufactures.

de leurs productions ; valeur vénale qui eſt toujours de part & d'autre une valeur de compenſation de productions & de marchandiſes de main-d'œuvre que les Nations s'entre-vendent ; qu'importe qui en ſoient les Manufacturiers & les Marchands ou Voituriers, pourvu que le commerce ſoit également à l'avantage des Nations commerçantes. Ce ſont donc les productions qui forment les richeſſes des Nations, puiſque ce ſont ces productions qui fourniſſent les revenus, les rétributions & les frais des Cultivateurs, des Marchands, des Fabricants, des Artiſans, des Gagiſtes, &c. Les Protecteurs des Manufactures & du métier de commerçant ont beau s'alambiquer l'eſprit pour y trouver une ſource de richeſſes, ils n'en appercevront pas d'autres que celle du territoire. Ils nous diront peut-être que les Nations les plus ruſées peuvent gagner dans leur commerce au préjudice des autres : cela peut arriver pour un moment : nous nous flattons en effet d'avoir profité dans le petit commerce de nos modes : mais il faut convenir auſſi que nous avons été bien dupes du commerce de nos produc-

tions. Ce n'eſt pas ſur un jeu de hazard que ſont fondés les avantages du commerce réciproque des Nations, qui toutes veillent également à leur intérêt. Mais diſtinguons toujours le commerce des Nations d'avec le métier de marchand : car ce n'eſt que par cette diſtinction que l'on peut diſſiper les fauſſes idées que les Marchands nous ont inſpirées en faveur de leur métier. Je me ſouviens d'avoir vu dans la Préface du Dictionnaire du Commerce de Savary, une ventilation du commerce des Manufactures de Lyon, où, déduction faite de l'achat des matieres premieres, des frais de fabrication, des intérêts & des gains des Entrepreneurs des Manufactures, & des dépenſes & des gains des Commerçants qui tranſportent & trafiquent les Marchandiſes fabriquées (abſtraction faite des droits des Douanes qui retombent ſur les acheteurs, ſur-tout ſur les acheteurs regnicoles) il eſt démontré que leurs Manufactures & leur commerce ne rendent rien au-delà des dépenſes de l'exploitation : cela eſt évident, car leurs Agents ne ſont occupés que pour la conſommation, & ne travaillent point à la reproduction.

Mais le Commerce considéré en lui-même & distingué des frais du métier de commerce, peut être envisagé sous deux aspects, l'un relatif à la production à laquelle il donne la valeur vénale, l'autre relatif à la consommation des productions dont il procure la jouissance aux consommateurs. Le premier effet ne doit pas être détaché de l'agriculture, parce qu'il entre en compte dans les calculs des produits mêmes de l'agriculture, & que ce seroit faire un double emploi que de le faire reparoître encore dans les calculs des produits du commerce. A l'égard du second effet qui est relatif à la consommation; le commerce ainsi que les Manufactures, ne présentent d'autre avantage qu'un service qui est payé par les consommateurs, & qui dans ce point de vue, se trouve renfermé totalement dans la classe stérile.

Les Commerces extérieurs réciproquement prospèrent les uns par les autres.

Si l'on considere simplement le commerce d'exportation dans un Royaume agricole, qui peut jouir d'un grand commerce extérieur des denrées du cru, lequel doit être favorisé préférablement à tout autre; il faudra convenir alors que si cette Nation s'attache aussi à exercer elle-même un grand

commerce extérieur de marchandiſes de main-d'œuvre, ce commerce ſera immanquablement fort préjudiciable à ſon commerce de propriété, qui doit aſſurer les revenus de ſon territoire, & qui doit être provoqué par un commerce réciproque & abondant avec l'Etranger. Car une Nation qui s'empareroit de tous les genres de commerce, ne pourroit avoir avec ſes voiſins qu'un commerce fort borné. Toutes les Nations ont beſoin de vendre pour acheter; ainſi leur commerce ne peut exiſter que par des ventes réciproques. Tout autre ſyſtême de commerce eſt chimérique. Il faut donc qu'une Nation faſſe proſpérer le commerce qui lui eſt le plus avantageux, en favoriſant, par ſes achats, le commerce des autres. Elle ne doit pas chercher à les en priver, ni ſe détourner du plein exercice & des avantages de ſon propre commerce, d'un commerce qui lui aſſure ſes revenus, & la rétribution des ouvriers qu'emploie la production, pour s'appliquer à d'autres branches de commerce qui ne rendent que la rétribution. Elle ne doit pas, dis-je, s'y livrer ſous prétexte que cette rétri-

bution, payée par l'étranger, multiplie chez elle les consommateurs & la population. En effet, la culture & le commerce des productions qui assurent, dans un grand Royaume, beaucoup plus de rétributions & de grands revenus, étendent bien davantage la consommation & la population. Les artisans, employés dans un Royaume à fabriquer pour l'étranger, dépensent dans ce même Royaume la rétribution que leur paie l'étranger. Jusques-là ils ne peuvent être envisagés que comme des pensionnaires qui résident chez autrui, où ils paient leur dépense, sans que l'on s'intéresse dans la maison d'où vient l'argent du paiement, ni si ces pensionnaires travaillent pour payer leur dépense.

Quelles seroient donc les vues singulieres d'une grande Nation agricole qui s'interdiroit le commerce d'exportation des denrées de son cru, qui anéantiroit ses propres revenus en faisant baisser la valeur vénale de ses productions, pour faire subsister à bas prix des Artisans & des Ouvriers de manufactures, afin de se procurer un commerce extérieur dominant de marchandises de main-d'œuvre ?

Pourroit-elle ne pas s'appercevoir qu'elle ſe ruine, & que c'eſt elle qui paie par la non-valeur de ſes denrées, par la ſuppreſſion de ſes revenus, la rétribution de ſes ouvriers & autres agents de ce commerce, qui ne peut avoir pour objet que la dépenſe de cette rétribution même de ces ouviers & commerçants ? Seroit-ce l'exemple du ſuccès brillant du commerce de quelques petites Nations maritimes, qui n'ayant pas de territoire, n'ont d'autres reſſources que les gains que peut leur procurer, par la navigation, le commerce de revendeurs & de rétribution de main-d'œuvre ? Il ſeroit aiſé de faire toucher au doigt que, dans ces étapes mêmes de commerce, les denrées s'y achetent à un prix courant, conſtant, & au moins auſſi haut que nulle autre part. Mais ni plus ni moins l'abondance de ſalaires & l'emploi y attirent les hommes, qui, en général, ne demandent qu'à recevoir & dépenſer ; au lieu que dans les cantons où les denrées ſont à bas prix, il n'y a ni revenus, ni ſalaires, ni conſommateurs. Mais ce ſeroit faire tort à la ſolide puiſſance d'un Etat agricole que de la compa-

rer en rien aux petits Etats qui vivent des profits variables & incertains du ſimple commerce de revendeurs. Ce trafic peut enrichir une Ville, un petit Etat ; mais les richeſſes de ces petits Etats, qu'on appelle commerçants, & dont l'hiſtoire a ſtupidement célébré l'opulence, ne doivent pas ſéduire le Gouvernement des grandes Nations, qui périroient dans l'indigence, ſi elles ſe bornoient à de telles reſſources ; & ce ſeroit ſe méprendre bien groſſiérement ſur la vraie ſource de la proſpérité des grandes Monarchies.

C'eſt ſur ces principes bien entendus que l'Ambaſſadeur de Henri IV. négocioit avec les Hollandois. *Mais cet empire de la mer*, leur diſoit-il, *que vous partagez, ſans contredit, avec l'Angleterre, on va vous le diſputer ; & vous ſavez que vos richeſſes & celles de l'Angleterre ne ſubſiſtent que par la liberté du commerce. A l'égard de la France, riche de ſon propre fonds, & de ce qu'elle produit dans ſon ſein, elle ſe met peu en peine de cet avantage.*

Des flottes militaires peuvent ſoumettre de petites iſles, elles peuvent auſſi s'emparer de pays incultes ; mais

elles ne ſubjugueront pas des Empires qui peuvent leur oppoſer des forces ſupérieures. Si les Armées navales des Romains vainquirent les Carthaginois, c'eſt que ceux-ci ſe livrerent entiérement au commerce, & négligerent un territoire immenſe, qui leur auroit fourni de grandes richeſſes & des Armées formidables. La République Carthaginoiſe ſe trouva réduite à une ville opulente, à un comptoir de Marchands, plus attachés à leurs tréſors qu'aux intérêts de l'Etat. La République Romaine, vaincue enſuite par les Chefs de ſes Armées, & dévaſtée par le deſpotiſme, qui accumula dans la ville de Rome toutes les richeſſes des Provinces de l'Empire d'Occident, fut envahie à ſon tour par les Nations brigandes & pirates du Nord. Une Nation qui domine ſur les Mers n'eſt donc redoutable qu'à des Nations foibles ſur terre; car toute autre Nation maritime, qui ſera plus puiſſante que celle-là, par les richeſſes ou les revenus de ſon territoire, pourra toujours, s'il en eſt beſoin, faire conſtruire un plus grand nombre de Vaiſſeaux, & ſolder des Armées navales plus formidables.

Ce ſont donc les forces de terre qui dominent ſur les mers, & non les forces de la mer qui ſoumettent les Royaumes de la terre. Les Romains qui avoient cru qu'on étoit maître de la terre quand on étoit maître de la mer, ont éprouvé qu'on n'eſt plus maître de la mer quand on n'eſt plus maître de la terre.

Le Commerce extérieur ne doit pas préjudicier au Commerce de la premiere main.

Jamais une Nation ne doit perdre, dans ſon commerce extérieur de marchandiſes de main-d'œuvre, ſur le prix des matieres dans la vente de la premiere main, en faveur de l'emploi de ces matieres dans les manufactures du Pays. Car cette perte eſt au détriment des revenus des biens-fonds, & elle ne peut porter que ſur la Nation, à moins qu'elle ne procure un débit d'autres denrées, dont elle feroit monter, avec profit, le prix dans la vente de la premiere main. Ce cas d'exception doit être bien rare, ſi ce n'eſt peut-être dans le produit des forges, qui releve le prix du bois dans les Pays où il ſeroit en non-valeur. Mais la matiere premiere du travail de ces forges, n'eſt pas, dans ſon état brute, du genre de celles qui ſont recherchées par l'étranger; ainſi cet

cet exemple, qui eſt peut-être unique, n'apporte pas même d'exception à la regle générale.

Il nous reſte à parler du troiſieme point de ſubdiviſion du commerce de revendeurs, celui ſans doute qui eſt le plus à charge de tous; c'eſt le commerce des marchands débitants, toujours d'autant plus onéreux qu'il ſemble employer & faire vivre plus de gens. C'eſt dans ce débit que le vulgaire croit voir le commerce. Ce fut ſouvent cette partie qui faſcina le plus les yeux de l'adminiſtration, par préférence à l'Agriculture, au commerce rural, & enfin au commerce en gros, déifié d'abord dans les rêveries politiques des Nations qui crurent quitter la barbarie de leurs peres, & ſe décorer des plumes du commerce de revendeur, ou plutôt du métier de Marchand en détail. Un Sage qui voit une Ville dont tous les rez-de-chauſſées ſont en boutiques, y reconnoît la ménagerie du luxe ſans faire une plus ample recherche de ce qui s'y vend; car il ſait bien qu'une ſeule rue ſuffiroit pour tous les Marchands deſtinés à établir le néceſſaire d'une Nation moins livrée aux dépenſes deſtructi-

Commerce de détail.

Fauſſe idée de ce Commerce.

ves. Une inſpection plus détaillée, en effet, lui montrera bientôt le monopole du goût de la ſaiſon & de la mode exercé ſur les marchandiſes les plus courantes ; les ſingeries de l'art & de la recherche, pouſſées juſqu'à l'enfance & au ridicule, dans tout le reſte de ces réduits, les vapeurs & les maux de nerfs, transformés en parfums & en vernis, & toutes les inutilités morales & phyſiques, érigées en marchandiſes. C'eſt ſur les Ports & les quais, c'eſt dans les marchés, dans les rues de rôtiſſerie & de boulangerie que le Sage cherchera la grande Ville, la Ville plantureuſe. Un Bourgeois croit bonnement voir plus de commerce dans les ſales du Palais & dans la rue Saint-Honoré que ſur la Seine. Il eſt néanmoins très-aiſé de démontrer que cette prétendue proſpérité n'eſt autre choſe qu'une ſurabondance de frivolités très-onéreuſes à une Nation agricole.

Comment il peut devenir préjudiciable au Public.

La ſurabondance de débitants eſt fort à charge au public ; car, 1° ce ſont autant de têtes qui doivent vivre ſur la choſe, & ſubſiſter ſur les frais entre le producteur & le conſommateur. 2° Ces Marchands détailleurs, ſura-

bondants ſont autant d'habitants inutiles, & qui doivent même ſe faire payer par la Nation une ſubſiſtance relative à la façon de vivre des citadins, plus faſtueuſe & plus chere que celle des gens de la campagne, bien plus utilement laborieux. 3° L'exiſtence de ces hommes précaires & oiſifs, qu'on voit paſſer les jours entiers ſur la porte d'une boutique, prêts à ſaluer les paſſants & à haranguer les marchandeurs, rend frauduleux ce commerce ſi ſurchargé de détailleurs, par la néceſſité d'y vivre d'expédients. Dans ce genre, la multitude de marchands devient un monopole; ils s'entre-affament, ils s'entre-forcent de ſurvendre, & d'altérer même les marchandiſes. Le vulgaire, au contraire, s'imagine qu'ils ſe forcent réciproquement au rabais; mais pour peu qu'on veuille calculer, ne voit-on pas qu'il faut que cette ſurabondance de Marchands vive; que les moins foncés d'entr'eux ſont ceux qui ſont forcés à faire les plus mauvais marchés, les plus mauvais achats, n'ayant ni les facultés, ni le crédit pour ſaiſir les temps, les circonſtances & les occaſions d'acheter à profit; qu'en conſé-

quence, loin de pouvoir vendre à meilleur marché & loyalement, ce n'eſt que ſur la mal-façon, & ſur les fauſſes qualités des drogues, qu'ils peuvent ſe ravoir. Leur concours hauſſe la valeur des mauvaiſes marchandiſes; ce ſur-taux porte, par contre-coup, ſur les autres; & le gros débitant qui peut attendre, profite auſſi tranquillement du monopole que tous ces moucherons ont introduit dans la marchandiſe aux dépens du public. 4° Dix débitants peuvent remplir facilement, plus fidelement, & à moins de frais la fonction de vingt, qui font ſurabondance. C'eſt la plus forte des erreurs de croire que cette ſurabondance provoque le débit; ces détailleurs font néceſſairement un effet contraire, puiſqu'ils le ſurchargent de dépenſes à proportion de la ſurabondance des familles de marchands débitants, qui accroiſſent les frais de ce débit. Or il n'y a qu'une meſure fixe & certaine du débit; elle eſt déterminée par le fonds du revenu. S'il y a 300 millions de revenu, il y a 150 millions de débit dans les villes, qui ne doit occuper que le nombre

d'hommes néceſſaires pour ſatisfaire complettement à ce ſervice public. Vous n'avez qu'une maniere d'accroître le débit, c'eſt d'augmenter le revenu. Or vous en diminuez la reproduction de tout ce que vous en faites conſommer par des habitants dont le ſervice eſt à charge. Nous l'avons dit & prouvé. 5° Tous ces habitants affairés manquent effectivement & réellement, eux & leurs facultés, dans les campagnes ; & tout cela n'eſt qu'un effet & un ſymptôme du dérangement général.

Cauſes qui occaſionnent ce préjudice.

En effet, les Marchands débitants ſurabondent dans les Villes ; ce n'eſt pas que l'homme ſe livre volontairement à la ſervitude & à l'aviliſſement de tenir auberge pour les fantaiſies d'autrui ; c'eſt l'oppreſſion des campagnes, c'eſt l'interdiction du commerce rural, c'eſt le dangereux & cruel état du Laboureur, le peu de ſûreté des perſonnes & des richeſſes étalées & employées ſur le ſol ; c'eſt tout cela, dis-je, qui force l'habitant à venir ſe cantonner ſur un ſtérile pavé, & à tâcher d'y vivre du débit d'une nouvelle eſpece de lunettes ou d'almanach. Somme toute, voulez-vous faire proſ-

pérer tout genre de commerce, ſongez à en reſtreindre les frais. Mais dans cette ſpéculation, chacune des parties du commerce doit être attaquée par les moyens d'attrait, conformes à l'ordre naturel; chacune, dis-je, doit être plutôt renfermée dans cette opération en raiſon de ce qu'elle eſt plus diſtante de la production; car c'eſt la marque certaine qu'elle eſt plus peſante par les frais. En vertu de cette regle, ce qui doit être reſtreint d'abord, c'eſt le commerce des débitants, enſuite le commerce en gros, puis le commerce rural, le tout en faveur du commerce de premiere main, & incidemment à l'avantage de tout commerce de revendeurs. Par ce moyen, la production redoublera; ſon excédent enflera le commerce de la premiere main; l'excédent de celui-ci fournira amplement au commerce rural, le commerce rural au commerce en gros, qui contribueront à l'accroiſſement du revenu, & l'accroiſſement du revenu fournira à un débit multiplié & conſtant. Par cette rotation aſſurée & continue, tous lès commerces ſeront appuyés ſur leur baſe naturelle, abondants, perpétués, & tourneront tous

Ce Commerce rentreroit dans l'ordre par la ſûreté & la liberté de ſe conformer à l'ordre.

au profit du centre & du foyer de proſpérité, c'eſt-à-dire, de la reproduction.

Il nous reſte à parler d'une ſorte de commerce regardé comme le plus intéreſſant de tous de notre temps, où les Peuples ne ſont que l'écho des preſtiges préſentés par l'ordre des revendeurs, appellés Commerçants, & où les Gouvernements attaqués de la même épidémie, ſubjugués, pour ainſi dire, par la prépondérance des riches, s'épuiſent à la pourſuite de ces fantômes réaliſés. C'eſt le *Commerce des Colonies* que je veux dire, c'eſt aujourd'hui la pomme de diſcorde des Nations acharnées à s'entre-ravir les moyens excluſifs d'enrichir leurs Marchands. Ce commerce, tant en chargement qu'en retour, roule principalement ſur l'échange des denrées du cru des climats abſolument étrangers les uns aux autres. C'eſt donc ici la place d'en traiter, & cet article ne ſauroit être paſſé ſous ſilence, puiſque les erreurs dont eſt tiſſue cette portion de la politique de l'Europe, ont de tels effets, qu'elles tendent, par la plus courte voie, à épuiſer, dévaſter, & réduire enfin pluſieurs Colo-

Commerce des Colonies avec la Métropole, & de la Métropole avec les Colonies excluſivement aux autres Nations.

nies au même état de ruine & de déſertion, où l'on voit maitenant *Campos ubi Troja fuit.*

Rien n'eſt ſi ſingulier & ſi contradictoire à l'ordre naturel que les conditions auxquelles les puiſſances de l'Europe ſemblent accorder leur droit de protection & de ſouveraineté à leurs Colonies. Je n'en conſidérerai ici qu'une, qui porte toute entiere ſur l'objet de nos ſpéculations. Elle conſiſte à brider le Colon dans les rapports néceſſaires avec l'Europe, de maniere qu'il ne puiſſe avoir de commerce qu'avec le Marchand de la Nation européenne Métropole, ce qui équivaut à lui preſcrire d'acheter tout du plus cher vendeur, & de tout vendre au moindre enchériſſeur. C'eſt à l'exécution de cette loi contre nature que ſont dévoués tous les chefs, à peu près deſpotiques, qui leur ſont envoyés de l'Europe, les frais de garde, les armements, les guerres nationales, &c. Je m'arrête à l'expoſition ſimple de ce monopole, & je laiſſe d'abord à juger.

On me dira, ſans doute, que le commerce des Colonies d'un Royaume, doit être enviſagé ſous un autre

point de vue que le commerce réciproque entre différentes nations, & entre les différentes Provinces d'un même Royaume qui concourent enſemble au bien de l'Etat; au lieu que c'eſt, dit-on, ſur le commerce entre la Métropole & la Colonie que le Souverain retire un revenu de la colonie, & que c'eſt par conſéquent par ce moyen même que la colonie eſt profitable à la Métropole. En conſéquence, on lui interdit tout commerce avec les autres Nations, toute culture de productions que la Métropole peut lui vendre, elle ne peut acheter que de celle-ci, qui par-là ſe procure le débit de ſes productions; & la colonie ne peut vendre à d'autres les productions qu'elle cultive. Par le moyen de ces entraves on s'aſſure de tout ſon commerce & de toutes ſes marchandiſes, & l'on charge ces marchandiſes de droits par leſquels la Colonie rend un revenu au Souverain.

Tous ces beaux moyens ſe préſentent, il eſt vrai, à l'autorité & à la force ſous des apparences trompeuſes, qui cachent un monopole auſſi déſavantageux à la Métropole qu'à la colonie & au Souverain. Ce qu'on porte

à la colonie lui eſt vendu à des prix exhorbitants, auxquels elle ne peut atteindre qu'en vendant auſſi ſes productions bien au-deſſus de leur valeur. Le Commerçant s'y prête volontiers, parce qu'il eſt ſûr de faire retomber à ſon retour la ſurcharge de ce monopole ſur ſes Concitoyens, & en partie ſur l'Etranger. On fait accroire à la Métropole qui ſur-achete, qu'elle eſt dédommagée par le gain exceſſif que le Commerçant retire auſſi de la portion qu'il vend à d'autres Nations; & elle reſte effectivement dans la perſuaſion que c'eſt elle-même qui profite de ce gain que le Commerçant retire ſur elle & ſur l'Etranger.

Pour lui mieux faſciner les yeux à ce ſujet, on lui prouve qu'en portant à la colonie pour ſoixante millions de marchandiſes du pays, on en rapporte pour 150 millions de denrées, d'où il paroît évident que ce commerce qu'on fait avec ſa Colonie eſt en effet très-avantageux. A la vérité, ce n'eſt que de retour à la Métropole & aux dépens de celle-ci, que ces marchandiſes valent 150 millions; mais c'eſt un myſtere que l'on ne pénetre pas. La Métropole voit tout ſimplement

que le Commerçant porte peu à la Colonie, & en rapporte beaucoup. C'eſt pour lui, Commerçant, qu'eſt ce profit que la Nation lui paie elle-même, & elle croit que c'eſt pour elle. Les Commerçants revendeurs, en faiſant de groſſes fortunes, accumulent des richeſſes qui ſont diſtraites de la maſſe commune, lorſque l'on croit au contraire qu'elles s'y réuniſſent & qu'elles l'accroiſſent continuellement. Ce ſont les fortunes mêmes de ces Commerçants qui nous perſuadent que le commerce, & même le monopole qui retombe ſur nous-mêmes, eſt pour nous une ſource de richeſſes, ſur-tout quand l'Etranger y contribue, du moins en partie. Car, diſons-nous, ces fortunes reſtent dans notre pays, elles accroiſſent donc nos richeſſes. Mais pourquoi ne penſons-nous pas de même des redoutables fortunes des concuſſionnaires, des exacteurs, des uſuriers, des agioteurs, &c. qui reſtent auſſi dans le pays? C'eſt que les premieres s'acquierent par le commerce; que nous ſommes fort prévenus en faveur du commerce exercé par nos Concitoyens, & que nous penſons ſur-tout que nous ne de-

vons pas nous intéreſſer de même à la fortune des Commerçants étrangers, quand même le commerce qu'ils exerceroient avec nous, nous ſeroit beaucoup plus profitable que celui de nos Commerçants. Cette erreur, aſſez démontrée telle ailleurs, n'a réellement d'autre fondement que parce que les Etrangers ne ſont pas de notre Nation. Cette raiſon, ſi claire & ſi bien cavée, a toujours prévalu ſur notre propre intérêt, & ſuſcité des guerres fréquentes que nous ſoutenons juſqu'à l'épuiſement en faveur de nos Commerçants revendeurs & de leur monopole.

Mais, dira-t-on, vous avez effleuré ſeulement, comme en paſſant, l'article du profit de nos Commerçants ſur l'Etranger par le moyen de la vente excluſive des denrées de nos Colonies : c'eſt pourtant-là le point le plus intéreſſant de ce commerce, & celui que nous regardons comme tel ; celui par lequel nous recouvrons les ſommes que les déſavantages ſur d'autres branches de Commerce nous feroient perdre ſans reſſource, ſi nous ne conſervions ce moyen de récupération. C'eſt enfin cette portion importante

des fortunes de nos Commerçants qui nous les fait regarder comme favorables, & fort différentes de celles auxquelles vous les avez comparées.

Y revenons-nous donc, à cette louche opinion des profits faits sur l'Etranger, comme si c'étoit un vol fait au Diable. J'ai tant éventré cette question, que j'aurois du dégoût à la reprendre, si je n'étois excité dans mon travail uniquement par des vues de charité, & ce sentiment ne se lasse point. Je sais qu'il est des Lecteurs, & malheureusement il en est nombre, qui écoutent tout, comme le vent souffler, jusqu'à ce qu'on en soit à l'article qui touche leur intérêt ou qui contredit l'opinion qu'ils ont chaussée sur parole. J'écris aussi pour ceux-là, & l'envie de leur parler surmonte l'ennui des répétitions. L'Etranger ne perdra point sur cette branche de votre Commerce, qu'il ne gagne sur quelqu'autre, ou bientôt forcé de se passer de votre sucre, il mangera le miel de ses abeilles. Mais il gagne en effet par ailleurs; ce que vous appellez récupération, est, au contraire, le principe des désavantages que vous cherchez à réparer. Voulez-vous vous en

convaincre ? faites ouvrir les Tarifs de vos balances, je ſais que vous en tenez. Vous verrez que vos Marchands ne gagnent ſur l'Etranger que ce qu'ils font perdre à vos Colonies, & que ce que vous perdez vous-mêmes en leur accordant le commerce excluſif de vos productions, dont les débouchés ſont bornés au commerce de ces Colonies, ce qui vous interdit chez vous-mêmes cette concurrence d'Acheteurs qui aſſureroient le débit & la valeur vénale de vos denrées. Votre commerce tombant ainſi néceſſairement aux mains du monopole, qui s'enrichit à vos dépens, vous ne retirez pas de ce commerce les avantages requis pour la reproduction. Votre production, ſurchargée encore de ces droits que vous croyez retirer ſur les produits de vos Colonies, & que vous retirez en effet ſur vos denrées, fournies en échange de ces retours, retombent ſur vous par ce coin-là, comme par tous les autres. D'ailleurs vous êtes obligé de tirer des productions de l'Etranger, parce que vous lui voulez vendre du ſucre ; au lieu que s'il achetoit vos bleds & vos laines, & vous vendoit du ſucre, le

profit des Commerçants ſeroit à la charge de l'Etranger, & non à la vôtre. Mais, dites-moi, cette denrée n'eſt-elle pas aſſujettie auſſi aux regles communes à toutes les productions ? Si vous ne ſurvendiez pas vos ſucres à l'Etranger, n'en acheteroit-il pas davantage ? Cette double conſommation ne feroit-elle pas double production & double commerce, &, ce qui eſt bien plus important, l'accroiſſement de vos Colonies & la multiplication de conſommateurs, de vendeurs, de ſujets & de forces ? Il ne reſteroit donc plus qu'à chercher la maniere de recevoir les revenus du Souverain. Ce point va venir tout-à-l'heure.

Continuons notre examen. Eſt-il avantageux pour les Colons, que l'Etranger ſur-achete, par monopole du Marchand-revendeur, les productions de la Colonie ? Ne leur ſeroit-il pas plus profitable de jouir uniquement de la propre valeur de leurs productions, & d'en favoriſer le débit par un prix plus modéré qui leur ſeroit à eux-mêmes plus avantageux, ſurtout par une pleine liberté de commerce qui leur procurât une concurrence

de Commerçants de toutes Nations, pour leur porter leurs beſoins & pour leur acheter leur ſuperflu ? Ne ſont-ce pas-là les grands moyens de faire proſpérer les Colonies, comme tous les Territoires du monde ? Mais la Métropole, me dira-t-on, ne doit s'intéreſſer aux Colonies qu'autant qu'elles lui ſont profitables. C'eſt uniquement par le commerce excluſif qu'elle fait avec elles que le Souverain retire des droits qu'il impoſe ſur leurs marchandiſes, que la Métropole les force à acheter ſes denrées, & qu'elle profite ſeule du commerce de leurs productions. Examinons ſommairement ces trois queſtions l'une après l'autre.

Comment une Colonie en proſpérité peut contribuer au revenu.

La premiere, eſt celle de la levée des droits du Souverain. Le fondement des revenus du Prince, eſt la richeſſe de ſes Sujets. La baſe donc des profits du fiſc ſur les Colonies, eſt de fonder de grandes, riches & fortes Colonies, & les moyens que vous ſuivez pour cela ſont uniquement propres à faire préciſément l'effet contraire. Car ces moyens étant bien examinés, on apperçoit clairement qu'ils tournent au profit de quel-

ques Particuliers qui les font valoir tyranniquement au préjudice de la Métropole, du Souverain & des Colonies. Qu'eſt-ce qu'une Colonie, ſinon une Province, qui, comme les autres Provinces du même état, doit jouir des mêmes prérogatives, & contribuer aux mêmes charges que tout le reſte. Elle doit, dis-je, jouir des mêmes prérogatives pour proſpérer, accroître ſes richeſſes, ſa population & ſa contribution. Ainſi tel doit être le gouvernement & la contribution proportionelle des Colonies. Les progrès des Colonies dépendent des progrès de la culture du territoire ; & de ces progrès réſulte l'accroiſſement ſucceſſif de la Colonie & de ſa contribution, c'eſt-à-dire, de la population, de la conſommation, de la reproduction, & du produit net, dont le Souverain eſt co-propriétaire avec le poſſeſſeur des terres cultivées. Car je diſtingue ici les Colonies des ſimples Comptoirs éloignés & ſans territoire, où le commerce ſe fait par des Compagnies privilégiées & excluſives, qui s'enrichiſſent par un monopole autoriſé qu'elles exercent ſur la Nation & ſur les Nations voiſines,

Diſtinction des Comptoirs éloignés qui appartiennent à des Compagnies qui exercent un Commerce privilégié.

d'avec les Colonies.

& qu'il faut toujours regarder au fond comme bien plus préjudiciables qu'avantageuſes.

On nous objectera que la contribution des Colonies ne peut pas s'établir d'abord ſur le produit des terres cultivées, parce qu'il faut que la culture s'établiſſe auparavant, & que les premieres dépenſes de cet établiſſement ſoient reſtituées aux Colons dans les premieres années par les produits de la culture même, avant qu'il y ait un produit net pour fournir à la contribution. Or dans cette attente, dira-t-on, le Souverain ne retireroit pas de revenu. Ainſi les Colonies, pendant ce temps-là, ne ſeroient pas profitables à l'Etat.

Non, ſans doute, ſi vous fauchez votre bled en herbe, vous ne le recueillerez pas en grain; il faut attendre qu'il mûriſſe. Mais l'attente de la proſpérité économique ſera fort courte, au moyen de l'active avidité des Colons, des faveurs du climat, & ſurtout de la pleine & entiere liberté du commerce. Au lieu de cela, ſi vous préférez de jouir tout-à-l'heure, vous étoufferez la Colonie, & réduirez la Métropole au même ſort, & vous-

même à la condition de ne pouvoir retirer vos droits dans le Royaume, que de la même maniere dont vous uſez hoſtilement pour épuiſer l'enfance de vos Colonies, c'eſt-à-dire, par des levées ſur le commerce, & des ſurpoids ſur la reſpiration. Mais rentrez dans la voie naturelle, elle vous montrera que les Colons eux-mêmes commencent par les dépenſes, & non par des rétributions & des revenus; que ces dépenſes doivent leur rentrer avant de tirer du profit de leur culture; & n'eſt-il pas juſte que le fiſc attende auſſi que la terre lui paie annuellement le revenu qui lui eſt dû.

Premiers ſecours naturels qui facilitent l'établiſſement d'une Colonie.

N'y a-t-il pas, dira-t-on, dans les deſerts mêmes où une Colonie arrive, des productions naturelles, comme la chaſſe, la pêche, &c. ſur leſquelles le Souverain a d'abord ſon droit comme ſur les richeſſes acquiſes, & peut par conſéquent retirer un tribut? Non, car ces productions doivent faire partie des avances de l'établiſſement pour hâter les premiers progrès de la culture. La partie de la Peuplade qui ne ſe livre pas à la culture des terres, & qui s'adonne à la chaſſe & à la pêche, & qui fait un trafic ſur lequel

elle ſubſiſte, ne peut payer des droits au Gouvernement de la Colonie ; car ce ſeroit établir un tribut nuiſible ſur le travail qui fait ſubſiſter cette portion de Colonie, qui ne peut faire les avances de la culture, mais qui contribue au progrès de la Colonie par ſon trafic, par ſes échanges, par ſa conſommation qu'elle ſolde du produit de ſa chaſſe, de ſa pêche, &c. Cette conſommation procure le débit des premieres productions de la culture, & établit un commencement de commerce de denrées qui vivifie la Colonie, & qui retourne tout entier au profit de la culture : ce ſeroit rallentir extrêmement, & arrêter même les progrès de l'établiſſement de la Colonie, que de charger de droits ou d'impôts un commerce naiſſant, qui commence à donner une valeur vénale aux productions d'un Pays, que de nouveaux habitants commencent à défricher. Ce Pays & ſon commerce ne peuvent contribuer à enrichir l'Etat à qui ils appartiennent & qui les ſoutient, qu'à proportion qu'ils parviennent à leur plein degré de population & de revenus.

De la nature, de la formation & de la multiplication des richeſſes.

Dès qu'il y a dans un Pays un nom-

Trois condi-

bre d'hommes de différents états, des Cultivateurs, des Artiſans, des Marchands, &c. il y a des richeſſes; car il y a alors des échanges entre les ouvrages de l'Artiſan, par exemple, & les productions du Cultivateur, & ces échanges ſe reglent au moins ſur une valeur vénale de compenſation, qui s'exprime par quelque meſure commune repréſentée par des écrits, par des pieces d'or ou d'argent, ou par d'autres marques convenues. Par ce moyen, la valeur vénale de chaque choſe eſt ſpécifiée par compte & par meſure dans les échanges, & ce ſont ces prix déterminés qui déſignent les quotités de richeſſes des biens que chacun poſſede, & dont il fait uſage pour ſa ſubſiſtance & ſes autres beſoins, commodités & agréments. Alors tout ce qui a cet uſage, a un prix d'échange, & tout ce qui a un prix eſt richeſſes. Ainſi, des hommes raſſemblés dans un Pays fertile, avec ſûreté & liberté, n'ont beſoin que d'eux-mêmes pour s'y former des richeſſes, les accroître & les perpétuer. Si leur commerce s'étend avec d'autres Nations, il ne facilitera l'accroiſſement de leurs richeſſes que par un débit plus certain,

tions conſtitutives des richeſſes, production, échange & jouiſſance.

par l'état plus ſtable & plus égal de la valeur vénale qu'il aſſure à leurs productions ; car du reſte, ce commerce extérieur, qui ſera réciproque, ne ſe ſoutiendra lui-même de part & d'autre, que par la conſommation & la reproduction ſucceſſive. Les richeſſes n'ont donc d'autre origine, ni d'autre exiſtence, parmi les hommes, que la *production*, l'*échange* & la *jouiſſance* par les hommes mêmes. Mais il faut d'abord à ces hommes des biens d'avance pour s'établir dans un pays deſert, inculte ; car il faut qu'ils puiſſent ſatisfaire à leur nourriture & à leurs beſoins pendant qu'ils préparent la terre & attendent la récolte. Cela n'eſt point particulier aux Colonies : cette condition eſt également eſſentielle dans l'intérieur d'un Royaume par-tout où il y a des friches ; & ces lieux incultes ſont également des pays à colonies, qui reſteront en friche tant qu'il n'y aura pas de Colons en état de faire les frais des défrichements, & qu'il n'y aura pas de profit à cultiver ; & une Nation réduite à ce degré de dépériſſement, ne doit pas penſer à ſe former des Colonies dans des Pays éloignés, ni s'abuſer ſur la forme

des Colonies qu'elle fait retomber en monopole ſur elle-même.

Somme totale, un homme qui n'a pas des avances aſſez fortes pour parfaire un défrichement, & attendre qu'il ſoit en rapport pour en tirer un produit, qui n'a pas même la liberté du débit, ni du choix de la culture ; fait une forte imprudence de l'entreprendre. Les Colonies ne ſont autre choſe que de nouveaux défrichements. Celles qui dans les anciens temps s'accrurent & proſpérerent, livrées à elles-mêmes, & ne répondant à perſonne, firent dans leur commencement, ſans doute, ce qu'on appelle, *de la terre le foſſé*. Petit à petit elles s'accrurent, & profiterent par le travail, devinrent Sociétés complettes, & quelques-unes de grands Empires. Celles d'aujourd'hui auroient encore de plus grands avantages naturels, 1° dans la perfection de la Navigation qui les enfanta, & qui établit tout-à-coup les branches de leurs rapports avec les ſociétés formées, & donne une valeur vénale à tous leurs produits, qui étoient interdits par la nature à l'Europe, & qui lui ſont devenus néceſſaires : 2° par l'adoption

dont les principales Nations ont prétendu les favoriſer ; & qui les engage à appuyer à propos, par des frais & des avances, le progrès des Colonies. Mais ſi cette adoption devient achat & ſervitude, ce n'eſt pas la peine d'y conſommer des frais & de ſe maintenir en querelle avec ſes voiſins pour ſe conſerver des eſclaves, qu'on ne peut ni nourrir ni employer. Sommes-nous en avances, & n'avons-nous plus de place pour les employer utilement, entreprenons des défrichements, c'eſt bien fait ; mais attendons qu'ils ſoient en plein rapport, pour qu'ils nous rendent nos avances. Avons-nous au contraire beſoin de fonds, de produit & de revenu pour vivre au jour le jour ; ne l'allons pas chercher ſi loin : défrichons notre enclos, & laiſſons aux aventuriers le ſoin de courir les aventures.

La ſeconde queſtion porte ſur les avantages que trouve la Métropole à forcer les Colonies à conſommer ſes denrées. Tout ce qui eſt tyrannique eſt également abſurde, cela ſe trouveroit en tout & par-tout ; mais ici la choſe frappe d'elle-même. Faut-il défendre à nos Colonies de ſemer & planter

planter les denrées d'Europe, & d'en recevoir d'autres que de nous ? La queſtion eſt d'un enfant ſot & méchant. Si la Sicile, naturellement ſi fertile en grains, en vins & en huiles, devenoit une Colonie de la France, faudroit-il ordonner aux habitants de cette Iſle d'arracher leurs vignes & leurs oliviers, & leur défendre de ſemer du bled, afin de les forcer à acheter nos grains, nos vins & nos huiles, & les empêcher pareillement d'en recevoir des étrangers, afin de leur vendre les nôtres plus cher que nous ne les vendrions à nos voiſins par un commerce extérieur libre. Les Colonies ne ſont-elles donc que des Nations étrangeres vaincues par des brigands, & traitées en ennemies ? Mais ſi on les regarde comme des Provinces d'un même Empire, ignore-t-on que chaque Province doit être riche par elle-même & de ſon propre fonds, pour contribuer à la proſpérité de l'Etat ? Ne ſait-on pas que chaque Pays eſt toujours peuplé à proportion de ſes richeſſes, & qu'il entretient ſes richeſſes par la conſommation que les habitants font eux-mêmes des productions qu'ils font naître ?

Quel eſt votre intérêt de vendre vos denrées aux Colonies ? C'eſt, comme en toute autre vente, l'intérêt de trouver des conſommateurs : moins vous leur ferez ſurpayer la denrée, plus ils en pourront conſommer. Plus ils vous en demanderont, plus ils vous donneront en échange de leurs denrées au rabais, plus ils en cultiveront : plus ils produiront, plus ils paieront en contributions directes ſur leur produit net, de même que vos autres Provinces.

Mais, direz-vous, leurs ventes ne ſeront pas pour nous. Nos Emules en navigation, plus habitués & plus hazardeux, leur apporteront les denrées d'Europe à meilleur marché, prendront les leurs à plus haut prix ; & ce débouché nous ſera enlevé par leur vigilance. Entendons-nous, ſont-ce les profits de la revente que vous craignez de perdre ? En ce cas nous ſortons de notre objet, & nous allons traiter tout à l'heure de celui-là ; il ne s'agit maintenant que de la proſpérité du Royaume. Or ſi les conditions relatives à la proſpérité de l'Agriculture, & que nous avons détaillées ailleurs, ſont obſervées chez vous,

certainement ce ſeront vos propres denrées que ces colporteurs habitués & hazardeux prendront le ſoin de porter dans le nouveau monde : car aucune Nation n'aura plus que vous des récoltes abondantes & à un prix raiſonnable & conſtant, & de la meilleure qualité. Dès-lors la vigilance, l'habitude & l'intrépidité de ces Navigateurs ſont un avantage pour vous, & il ne vous importe point que ce ſoient ceux-là ou vos Commerçants qui ſoient les Agents des communications entre les deux mondes. En effet, nous ſommes convenus que tous les frais du commerce & de la correſpondance entre le producteur & le conſommateur, étoient à la charge de l'un ou de l'autre, ou des deux enſemble, & en perte pour la choſe, pour ſa reproduction & pour la richeſſe. Ainſi donc l'agent le plus habile à diminuer les frais, eſt celui qu'il vous importe le plus d'employer. Que faites-vous au contraire par votre ſyſtême excluſif & barbare ? Vous, protecteurs de Marchands lourds, inhabiles & craintifs, vous leur permettez de groſſir les frais à leur volonté, & c'eſt pour aſſurer leur fortune que vous tyranniſez

vos colonies, nuiſez à vos fonds, & traitez vos voiſins en ennemis, & cela ſous le prétexte que ces Marchands ſont les vôtres. Hé ! au vrai, ſi votre œil vous ſcandaliſe, arrachez-le ; & quel plus grand ſcandale que de forcer en tout la loi & l'ordre naturel, & le tout pour ſe nuire & ſe détruire ; terme certain, il eſt vrai, terme inévitable & calculé de toute tyrannie.

La troiſieme queſtion enfin roule ſur l'avantage de profiter ſeul du bénéfice du commerce des productions des Colonies. En diſcutant ce que c'eſt que ce bénéfice, & quelle eſt la part que nous devons prendre aux profits & aux fortunes de nos Commerçants, nous avons répondu à cet article-là. Mais ignore-t-on qu'il ne peut y avoir de commerce conſidérable qu'entre des pays riches & peuplés ; que la valeur des denrées eſt fixée par le prix convenu entre les Nations commerçantes ; que c'eſt ſur ce prix que chaque pays regle la culture de ſes productions, & qu'il ne faut, pour le maintien de cet ordre naturel, ni police ni réglements. Conſidérons dans le commerce de nos Colonies ce que nous devons conſidérer dans le com-

merce du Royaume, c'eſt-à-dire l'avantage du territoire & des différentes Provinces dont le commerce fait la richeſſe en apportant la valeur vénale à leurs productions, & par elle la reproduction & le retour conſtant des revenus. Dès-lors nous ſentirons que plus le commerce quelconque arrive à nos Colonies, plus elles deviennent floriſſantes; plus elles s'aſſurent de revenus ſur leſquels le Souverain aura ſa part, qui eſt la partie intéreſſante de l'Etat, plus elles conſommeront de denrées; plus, par conſéquent, leur exiſtence & leur commerce s'accroîtront, plus elles contribueront à leur défenſe.

Il ſeroit peut-être à propos de parler ici de ces comptoirs de commerce entretenus par des Compagnies privilégiées, que nous avons tout à l'heure exceptées dans nos diſcuſſions ſur les Colonies. *En examinant*, dit un Anglois, (l'Auteur de la Lettre à Milord Butte) *les conſtitutions actuelles de notre Compagnie des Indes, on voit qu'il eſt très-difficile de décider ſi c'eſt la Nation ou le particulier, qui doit retirer le plus d'avantages de nos conquêtes dans les Indes.*

Commerce des Compagnies des Indes.

L'exemple des petites Nations qui ſe ſont procuré un état brillant par le commerce mercantile, & parmi leſquelles des aſſociations de marchands ont tenté avec ſuccès de ſe faire des établiſſements aux extrêmités du monde, pour en rapporter quelques denrées tranſportables, & ſur-tout des marchandiſes rares & propres à exciter notre curioſité; cet exemple, dis-je, a porté depuis les grandes Nations, dans ces temps de rafolement du commerce, à vouloir entrer en concurrence de celui-là. Elles n'ont pas voulu voir que chez celle qui leur donna l'exemple, le profit des Marchands étoit le profit de l'Etat, puiſque l'Etat n'étoit qu'une aſſociation de Marchands, qui tirent leur profit des autres Etats riches en productions, où ils débitent leurs importations. De pareilles Compagnies, établies dans de grands Royaumes, y ſont de même de petits Etats à part, dont le métier de commerce de revendeur de marchandiſes des Indes, n'a rien de commun ni de réciproque avec le commerce naturel du Pays, ni avec les intérêts de la Nation, qui, à l'égard de ces aſſociations regnicoles privi-

légiées, eſt toujours acheteur avec perte, & jamais vendeur avec profit; & elles deviennent plus préjudiciables à cette Nation même que les aſſociations étrangeres du même genre, parce qu'elles y obtiennent de l'Etat des privileges excluſifs, qui forment dans la Nation, contre la Nation même, un monopole rigoureux & inhumain. On ne peut donc enviſager ces compagnies regnicoles privilégiées, que comme des troupes ennemies de la Nation, qui taxent la concurrence de contrebande de crime, qui exercent le pillage monopolaire, l'oppreſſion, la captivité & le meurtre.

Un de nos plus mauvais calculs, en fait de commerce, eſt de croire qu'il eſt avantageux de nous épuiſer en efforts pour avoir auſſi nos comptoirs & nos magaſins de marchandiſes des Indes. Si nos voiſins les marchands nous vendent de ce qu'ils vont chercher ſi loin, c'eſt une preuve ſure qu'ils nous achetent de ce qui croît ſous nos pas & ſur notre terre. N'oublions pas que vouloir vendre de tout eſt une chimere; cherchons plutôt à acheter, ce ſera la marque que nous aurons beaucoup à vendre. Pourquoi

la France n'auroit-elle pas l'intelligence du riche Laboureur, qui achete, ſans héſiter, le travail de ſes domeſtiques, des Artiſans qui lui fabriquent les ouvrages dont il a beſoin, des autres Ouvriers qu'il emploie, de ſes chevaux mêmes pour obtenir de bonnes récoltes de grains, qu'il débite à quiconque en a beſoin, ſans ſe ſoucier même s'il les vend à ceux dont il achete le travail. Achetez à profit pour vendre, & vendez à profit pour acheter, l'étranger fera de même ; car voilà le commerce. Mais penſez que ſon objet eſt la jouiſſance, & que la jouiſſance ſans luxe accroît & perpétue les richeſſes que vous déſirez acquérir par le commerce. Il ſemble que c'eſt de l'argent que vous prétendez obtenir par le commerce ; ſoit : mais vous n'y gagnerez pas davantage, car dans l'ordre économique d'une nation agricole, il faut que l'argent ſe convertiſſe en jouiſſance & la jouiſſance en richeſſes. Ainſi, acheter ou vendre de l'argent, vendre ou acheter des marchandiſes par le commerce, cela revient au même. Comment l'entendez-vous donc, lorſque vous voulez vendre de tout, & ne

rien acheter? Car vendre, c'eſt acheter: & acheter c'eſt vendre.

Arrêtons-nous, il en eſt temps; ceci ne doit être que ſommaire. On peut obſerver par ce détail, que le commerce de propriété ſe réduit préciſément à l'acte du choix de l'échange qui conſtitue le commerce purement uſuel; que le commerce mercenaire ou de revendeurs, n'eſt qu'un métier de commerce dont la rétribution enchérit le prix des marchandiſes au préjudice de ceux qui le paient; que cette rétribution eſt toujours payée, directement ou indirectement, aux dépens du revenu des biens-fonds, & que bien loin que le métier de commerce ſoit une richeſſe pour les Nations qui poſſedent les biens-fonds, & qui font naître les productions, il n'eſt, pour ces Nations, qu'un objet de dépenſe qu'elles doivent ſupprimer autant qu'il eſt poſſible: 1° Par la facilité des débouchés & des charrois. 2° Par la plus grande concurrence poſſible des marchands tant regnicoles qu'étrangers, qui exercent le commerce rural & le commerce en gros d'exportation: 3° Par la ſuppreſſion de la ſurabondance des Marchands de

détail, qui ne ſont que des doubles & des triples emplois, tous entretenus ſur la choſe. Cette ſuppreſſion ſe fera naturellement par l'attrait d'autres emplois & par la permiſſion d'habiter les campagnes avec profit & liberté. 4°. Par la chûte des Manufactures dont l'exploitation ne ſauroit être profitable à la Nation.

L'épargne ſur les dépenſes du commerce conſiſte à vendre ſes marchandiſes le plus haut prix qu'il eſt poſſible dans les ventes de premiere main, & acheter celles de l'étranger le plus bas prix qu'il eſt poſſible, & à préférer toujours, dans le commerce, & dans les achats des marchandiſes étrangères & même du Pays, *cæteris paribus*, le ſervice le moins cher. Car, de même que l'on doit ménager les frais de fabrication & de commerce, par les machines, les canaux, les rivieres, &c. *on doit acheter au plus bas prix qu'on le peut, & vendre au plus haut poſſible*, pour ne pas perdre d'une part, & profiter d'ailleurs de toute la valeur vénale de ſes marchandiſes; & voilà donc toujours, entre les Nations & les Marchands, des intérêts oppoſés, qui doivent être décidés par la con-

currence la plus libre. Or, ce n'eſt que par les quatre conditions que l'on vient d'indiquer, que l'on peut ſe procurer de l'épargne ſur les frais du commerce, & que l'on peut étendre le revenu & la jouiſſance du revenu d'une Nation qui poſſede les biens-fonds, ſource des richeſſes, & qui doit s'attacher à la culture de celles qui lui ſont les plus profitables par le commerce.

CHAPITRE XII.

RAPPORTS des Dépenſes avec les Richeſſes d'une Nation.

NOUS touchons aux bornes de notre carriere, à la fin de nos contemplations ſur l'œuvre de la ſageſſe éternelle & infinie ; & je l'oſe dire, à la fin de l'œuvre de vérité & de juſtice. S'il eût été poſſible que nos talents fuſſent proportionnés à l'importance de la matiere, & ſeulement à nos lumieres en ce genre, à notre intention & à notre courage, ce ſeroit ici, après la loi ſuprême même qui nous a guidé, le premier des Li-

Science par excellence, dictée par l'ordre immuable & évident des loix divines.

vres pour les humains. Un temps viendra (& plût au Ciel que ce temps ne tardât guere) où l'on nous accuſera de nous être trop étendus ſur certains détails d'abus viſibles, que l'énonciation ſeule des principes, ou même la conſéquence infaillible des vérités primordiales, anathématiſoit aſſez, ſans nous donner la peine de les analyſer & de les combattre.

L'évidence de ces Loix ſuprêmes diſſipe les ténebres de l'ignorance, & manifeſte le crime.

On nous reprochera d'avoir refroidi quelques-uns des Lecteurs par ces détails devenus des digreſſions ; d'avoir diſtrait l'attention & la réflexion des autres, qui portés d'abord par la nouveauté, attachés enſuite par la clarté & l'importance des principes, faiſoient un effort volontaire de jugement pour en ſuivre le nœud & les conſéquences. Mais rappellés par nous-mêmes ſur la voie des abus & des uſages, ils ſe retrouvent dans la carriere de l'imagination & de la mémoire, où ils repaſſent encore en revue leurs preſtiges & leurs premiers préjugés. Puiſſe bientôt l'humanité nous faire de tels reproches ! Heureux, je le répete, heureux, & trois fois heureux, le ſiécle où l'on ne verra dans cet Ouvrage que l'enfance de la réſurrection

de l'ordre naturel ! Qu'auſſi équitable que le furent nos illuſtres claſſiques du ſiecle paſſé, qui ſe reconnoiſſoient redevables à Montagne & à Amyot, des premieres richeſſes d'une Langue qu'on a depuis perfectionnée, ce ſiecle nous ſache gré de cette eſquiſſe, tracée d'après la nature, & qu'il en récompenſe nos manes en uſant ſagement de ſon bonheur, qui nous a coûté. Mais qu'il ceſſe de nous objecter d'avoir trop longuement combattu les principes courants des miſeres préſentes. Quoi ! parce que les combats des gladiateurs ont ceſſé, fera-t-on un crime aux grands Hommes qui attaquérent à coups redoublés ce barbare uſage, ce cruel préjugé de leur temps ? Ce ſentiment même, ſi vivement affecté aujourd'hui de l'horreur de ces combats, eſt le grain ſemé par la parole de ces hommes reſpectables. Ainſi le bonheur réſultant de l'établiſſement de l'ordre naturel, ſera peut-être une ſuite du travail pénible & faſtidieux par lequel nous avons attaqué pied à pied tous les déſordres qui lui diſputoient ſon empire. Et n'eſt-ce rien que de parler au cœur & à l'ame de ſes contemporains ? Ce n'eſt point

Les abus de la liberté de l'homme l'écartent de l'ordre, mais ils ne dérangent point l'ordre.

Le désordre est l'œuvre de l'homme pervers, l'ordre est l'œuvre de l'intelligence par essence.

L'homme est pénétré de la vérité & de la justice de l'ordre immuable & éternel.

l'homme qui s'éloigne de l'ordre, parce qu'il voit ses semblables vicieux, endurcis, injustes, dédaigneux; c'est l'orgueil qui ne peut souffrir de contradiction, & qui se rejette vers la postérité muette aujourd'hui, & qui ne parlera que quand nous serons muets. Non, l'homme a d'autres entrailles: c'est un être entraîné en substance & par nature vers la justice & la charité; & tous les maux qu'il endure, & qu'il se procure à lui-même, ne proviennent que du dénuement & du malheur de son état, livré à ses désirs & à des intérêts mal entendus, & fourvoyé par l'abus qu'il fait de sa liberté. L'homme, dis-je, aime la lumiere & la vertu; c'est sans effort de génie, & par une simple condescendance à son propre sentiment intérieur, qu'il apperçoit que l'erreur & le vice ne sont que misere & contagion; l'endurcissement, qu'aveuglement; l'injustice, que déréglement; l'intérêt mal entendu, que séduction, qu'égarement, que délire. C'est ce que notre cœur nous dit à tous, si nous daignons l'écouter dans le silence de notre intérieur. C'est à l'homme, institué tel par les mains de son Créateur, que nous offrons

notre travail comme un tribut d'amour & de juſtice, & la route de ſon propre bonheur dans la connoiſſance de ſes vrais intérêts.

Il importe de finir ce traité par une indication des rapports des dépenſes avec les richeſſes d'une Nation. Je dis une indication, attendu que ce Chapitre ne comprendra que quelques apperçus ſur la nature des richeſſes, ſur la dépendance où elles ſont des dépenſes, quelques vérités de droit & de fait, enfin ſur la maniere d'enviſager cet objet éblouiſſant avec une juſte préciſion. Des détails d'aproximation plus circonſtanciés n'auroient été que la répétition de ce qui a été dit en ce genre dans l'explication du Tableau économique, imprimé à la fin du Traité de l'Ami des hommes : on y voit (& au Ch. VII de cet Ouvrage-ci) le détail des rapports des dépenſes & du revenu annuel, avec la maſſe totale des richeſſes d'une Nation ; & nous ne pourrions ajouter rien d'inſtructif à cette ventilation ſure & proportionelle. Il ſuffit donc de l'indiquer ici, & de nous en tenir d'ailleurs à l'énonciation des principes appuyés de faits & de circonſtances qui y ſont relatifs.

Diſtinction des biens & des richeſſes.

Les biens ſont le fonds des richeſſes, mais la richeſſe eſt une qualité fugitive, qui ne ſe réunit aux biens que par l'intelligence des hommes. La richeſſe diſparoît quand l'abondance des biens ſurpaſſe les beſoins des hommes, ou quand les hommes ſont dans l'impuiſſance de jouir des biens. Ainſi où il y a beaucoup de biens, il faut beaucoup d'hommes qui aient la faculté d'en jouir, pour donner à ces biens la qualité de richeſſes.

Les biens ne ſont richeſſes qu'en raiſon de la demande qu'en font les hommes. L'eau, par ſa nature, l'un des premiers biens, n'eſt richeſſe qu'aux lieux où ſa rareté la met à prix. Les hommes donc ſont le premier principe des richeſſes, & ne le ſont que par leurs beſoins. Les beſoins ne ſont autre choſe que des néceſſités de dépenſes; ainſi donc les dépenſes ont le rapport le plus direct avec les richeſſes d'une Nation. Tranſportez des dépenſes où il y a des biens à conſommer, vous y tranſportez des richeſſes; car les dépenſes donneront à ces biens une valeur vénale, dont la liaiſon transforme ſeule les biens en richeſſes.

Les beſoins ſatisfaits d'une Nation,

c'eſt-à-dire ſes dépenſes, ſont donc la meſure certaine de ſes richeſſes. Etendez la meſure, vous étendez le point meſuré. Multipliez les beſoins, vous multipliez les richeſſes. C'eſt-là le point politique qui fait entrer à leur place, dans l'édifice & la maſſe économique, les arts mêmes qui ne ſemblent que de pur agrément, & juſqu'aux êtres moraux. Je m'explique. Il eſt des beſoins naturels, il en eſt plus encore d'opinion; il eſt, en conſéquence, des richeſſes foncieres, il en eſt de mobiliaires, il en eſt enfin de morales. Ce dernier point n'entre pas dans nos ſpéculations, quoiqu'au fond rien ne leur ſoit étranger, & moins ceci qu'autre choſe, mais nous ne calculons que le phyſique.

Richeſſes d'opinion.

Les richeſſes mobiliaires qui répondent aux beſoins que nous appellons *d'opinion*, n'en ont pas moins un prix foncier, relatif à la valeur de la matiere & du travail qui ſont entrés dans leur compoſition, ou pour mieux dire, à la valeur que l'intelligence, le concours & la convention des hommes ont donné à cette matiere & à ce travail. Mais leur prix réel eſt néanmoins relatif à l'opinion, en ce que les

hommes peuvent ſubſiſter ſans cela ; & que ces richeſſes perdroient la qualité de biens. L'opinion des Sarraſins ravala le prix immenſe que les Nations policées attachoient à la bibliotheque des Ptolomées, à la valeur des fagots propres à chauffer leurs bains. Les Joyaux de Charles le Téméraire n'eurent plus aucune valeur dans les mains des Suiſſes.

Les richeſſes mobiliaires d'une Nation dépendent donc, non-ſeulement de ſa civiliſation, mais encore de celle de ſes voiſins ; car il ne ſuffiroit pas qu'on eſtimât les Tableaux en Italie, pour que les Italiens fuſſent riches en Tableaux. Cela ſe peut d'un Particulier à un autre, lorſque tous les deux ont le même goût, & qu'ils ſont environnés d'autres dont la paſſion en ce genre rend cette opinion régnante dans le canton. Mais par la même raiſon, il faut qu'on eſtime les Tableaux en France, en Angleterre, &c. pour que les Tableaux en Italie deviennent richeſſe mobiliaire nationale, eſtimée telle par les autres Nations.

Quand je dis que les richeſſes mobiliaires d'opinion dépendent de la *civiliſation*, je trouve l'adhérence de

ces deux choſes dans leur nature même. La civiliſation eſt une extenſion des facultés & des jouiſſances de l'humanité par les forces & les moyens de l'opinion. Rien ne tient à l'homme qui n'éveille ſes appétits, & ne lui indique ſes beſoins. Les beſoins d'opinion donnent l'être & la valeur aux richeſſes d'opinion.

Mais il n'eſt pas queſtion ici de traiter métaphyſiquement de la nature & de l'eſſence des beſoins & des richeſſes d'opinion. Il s'agit de trouver les rapports des dépenſes avec ces richeſſes, & ces rapports ſont ſimples & clairs.

Les beſoins d'opinion ſont ſuſceptibles d'une extinction individuelle, & les beſoins naturels n'en peuvent trouver que dans celle de l'eſpece. Je m'explique. Je puis avoir à la fois beſoin pour ma ſatisfaction, d'une nombreuſe bibliotheque, de deux grands parterres, & deux beaux appartements de bains, & je ne puis avoir beſoin de dîner deux fois. Si je veux conſommer deux portions, il faut que je m'aſſocie mon ſemblable. Mais cet avantage démontré, ſi-tôt qu'il eſt convenu que c'eſt du concours & de la mul-

tiplicité des beſoins que dépend la multiplication des richeſſes ; cet avantage, dis-je, n'empêche pas que les beſoins d'opinion ne ſoient dans la pleine dépendance des beſoins naturels. Le néceſſaire paſſe avant le ſuperflu ; l'on ſait cela, & il eſt inutile de l'analyſer. Ce n'eſt que dans la ſatiété des beſoins naturels que naiſſent les beſoins d'opinions : ces derniers doivent être conſidérés comme les branches, & les premiers ſont le tronc.

Richeſſes foncieres.

C'eſt donc de la quotité des richeſſes foncieres que dépend celle des richeſſes mobiliaires. Nous avons, dans tout le cours de cet Ouvrage, démontré que c'étoit des dépenſes que dépendoient la reproduction & la perpétuité des richeſſes foncieres ; que la quotité des dépenſes étoit la meſure de la quotité des richeſſes ; que l'accroiſſement ou la diminution des dépenſes faiſoient l'accroiſſement ou la diminution des richeſſes ; que de la direction des dépenſes, par la voie la plus courte, vers la conſommation & la ſubſiſtance, naiſſoit l'accroiſſement des richeſſes ; & que du dévoiement des dépenſes de cette route ſimple, pour s'égarer dans les circuits des

frais, dérivoit la diminution des richeſſes. Tout cet Ouvrage, en un mot, n'a roulé que ſur le développement de l'influence des dépenſes ſur les richeſſes; & les réſultats de cette vérité ont été non-ſeulement prouvés, mais calculés. Les calculs juſtes & bien établis ſont déciſifs; tout le monde eſt convaincu de leur certitude: le Payſan même ne doute pas qu'ils ne puiſſent prédire avec ſûreté & avec certitude le moment d'une éclipſe. Qu'on ne ſoit donc pas ſurpris, ſi, du calcul de la charrue, on parvient à l'énumération des richeſſes foncieres & mobiliaires d'une Nation.

Ce n'eſt que du ſuperflu de ſes revenus, qu'un Peuple peut ſe procurer un ſuperflu de jouiſſances. Les Edifices, les Somptuoſités, les Statues, les Tableaux, les Richeſſes mobiliaires, en un mot, de tous les genres, peuvent, il eſt vrai, s'amonceler en un Pays par le pillage, mais elles ceſſent dès-lors d'être la ſource des richeſſes renaiſſantes: elles deviennent poiſon pour leurs poſſeſſeurs, s'ils ſont livrés à la paſſion d'en jouir, ou du moins inutile & dangereux fardeau,

s'ils en ignorent & dédaignent l'uſage. Rome dépouilla l'Univers par l'avidité de cette jouiſſance, & Rome débilitée par la guerre inteſtine que ce poiſon alluma dans ſon ſein, devint par la ſtérilité des richeſſes mêmes, la proie des barbares, à qui elle n'avoit laiſſé aucun moyen de connoître & de déſirer ces richeſſes. Les Huns amoncelerent depuis, dans leur Pannonie, les dépouilles de Rome dévaſtatrice & dévaſtée, & n'en firent d'autre uſage que de ſavoir qu'ils avoient-là des tréſors. Les Nations belliqueuſes le ſurent auſſi; elles forcerent les retranchements des Huns, & trouverent ces dépouilles entaſſées, qui n'avoient pas fourni la matiere d'une ſeule paliſſade.

Rien ne peut être richeſſe qu'autant qu'on en jouit réellement, ou qu'elles ſe commercent entre les hommes. Ces conditions ſont refuſées aux fruits du brigandage accumulé. Ainſi donc une Nation ne peut être riche que de ſes revenus, & augmenter en richeſſes mobiliaires qu'autant qu'elles proviennent de l'emploi de ſes revenus.

Tels ſont les rapports des dépenſes

avec les richeſſes d'une Nation, même mobiliaires ou de pure oſtentation. Telles ſont les tendances qui nous autoriſent à dire & calculer avec une ſorte de certitude : une Nation qui a tant de revenus, ou tant de richeſſes perpétuellement renaiſſantes, doit avoir tant en richeſſes mobiliaires ; car de la valeur vénale des choſes de premier beſoin, dépend la valeur vénale des richeſſes d'agrément, non-ſeulement par la dépendance naturelle de ces dernieres, & du prix de la ſubſiſtance & du ſalaire de ceux qui les ont travaillées, mais bien plutôt parce qu'à raiſon de l'abondance, croît & s'étend l'eſtime & l'appréciation du ſuperflu. Paſſons maintenant aux rapports des dépenſes avec ce que nous avons appellé richeſſes foncieres, c'eſt-à-dire, richeſſes productives ou ſans ceſſe renaiſſantes, pourvu qu'elles ſoient ſans ceſſe conſommées. C'eſt ainſi ſeulement qu'il faut entendre la qualité de *foncieres* que nous leur donnons ici ; car ſi l'on prétendoit inférer de cette dénomination, que ce ſont des richeſſes exiſtantes d'elles-mêmes, & non dépériſſables, qualités que l'on attribue aux biens-fonds, on

ſeroit dans l'erreur ; & nous allons prouver qu'il n'eſt aucune ſorte de richeſſe qui ne ſoit fugitive de ſa nature.

Conditions conſtitutives des richeſſes.

Les biens qui ne s'acquierent, ou qui ne renaiſſent que par le travail des hommes, ſont par eux-mêmes des richeſſes, parce qu'ils ne s'obtiennent que par des richeſſes, c'eſt-à-dire, que par des dépenſes avec leſquelles les biens qu'elles procurent doivent avoir une valeur de compenſation, ſans laquelle ce commerce primitif des hommes avec la terre ceſſeroit, la terre reſteroit inculte. Donc tout ce qui a une valeur de compenſation ou d'échange eſt richeſſe.

Mais ſi la valeur de cette richeſſe ſe bornoit à la dépenſe de la reproduction, elle ne donneroit point au bien-fonds, à la terre même qui la produit, la qualité de richeſſe. Ainſi les biens-fonds ne pourroient avoir de valeur vénale, & ne pourroient rapporter par ſurcroît aucun revenu aux poſſeſſeurs de ces biens, ſi la reproduction ne valoit que la dépenſe.

En raiſon de ce que les temps deviennent durs pour une Nation, c'eſt-à-dire, que cette Nation tombe dans la

la pauvreté, cauſée, ſoit par les tributs qui enlevent les richeſſes d'exploitation, ſoit par le défaut de débouchés & de conſommation de ſes denrées, on voit le prix des fonds de terres y décheoir en proportion de la progreſſion de la miſere. Ce prix pourroit être une bouſſole ſûre de l'état d'une Nation, ſi les produits & la valeur des denrées de premier beſoin n'étoient pas eux-mêmes la meſure du prix des biens-fonds. En raiſon de ce que les hommes deviennent pauvres, la terre le devient auſſi. Un Prince arbitraire & dur, qui gouverna durement une grande Nation dans le quinzieme ſiecle, fut le premier qui, par une loi fixe, dénatura certains droits ſeigneuriaux ou revenus que les Colons payoient à leurs Seigneurs, alléguant que ces droits étoient trop onéreux à ſes Sujets. Ceux qui nous donnent les droits primitifs réſultants des inféodations, pour des droits barbares, & qui outragent le droit naturel, ignorent ſans doute que l'homme n'eſt point cloué à la terre; qu'on a beau l'offrir aujourd'hui en ajoutant des privileges & franchiſes aux défrichements, que perſonne ne ſe préſen-

te pour occuper des ſols plantureux de leur nature. Auparavant on la recherchoit quoique chargée alors de redevances, dont nous ne ſaurions bien connoître le vrai prix, faute de pouvoir bien comparer, avec nos mémoires, la valeur réelle & numéraire de l'argent dans ces temps reculés. Donc les emphitéotes comptoient y trouver leur compte. La terre, plus expoſée aux ravages & aux cas fortuits, avoit néanmoins une valeur qu'elle n'a plus : donc que ſes fruits avoient une valeur vénale qui leur eſt maintenant prohibée. Quoi qu'il en ſoit, la terre elle-même ne peut avoir de valeur que relative à ce qu'elle rapporte en ſurcroît de la reſtitution des dépenſes néceſſaires pour la fertiliſer ; & ſans ce ſurcroît, peu d'hommes & peu d'argent.

Propriété des biens & des richeſſes.

Les biens-fonds que l'on regarde comme la richeſſe fondamentale, comme la mine des richeſſes d'un Etat, ne peuvent donc être eux-mêmes des richeſſes qu'autant que la valeur des productions ſurpaſſe la valeur des frais. Ainſi tout ce qui attaque la valeur vénale des productions & des dépenſes qui les font naître, attaque la pro-

priété, & ne laiſſe plus aux poſſeſſeurs des terres que le vain titre de propriétaires établi par des loix ſpécieuſes qui n'ont pas pourvu à la ſûreté de la propriété effective des biens, par la ſûreté de la propriété mobiliaire.

Fauſſe propriété des biens-fonds.

Une légiſlation ſi bornée & ſi peu éclairée, ne forme qu'une conſtitution illuſoire; car ſi l'erreur ou l'intérêt particulier anéantiſſent les dépenſes d'exploitation & la valeur vénale des productions, toutes les richeſſes d'une nation s'évanouiſſent dans l'inſtant.

Il n'y a donc rien de ſi fugitif que les richeſſes d'une nation, puiſque ce n'eſt qu'un mode d'être qui n'a d'adhérence aux biens-fonds que par des cauſes extérieures qui peuvent aiſément être livrées à l'erreur & à la rapine, qui anéantiſſent les richeſſes d'exploitation.

Qui détruit les richeſſes annuelles, détruit la propriété des biens-fonds.

Arrêtons-nous ſur ces principes, & jugeons de l'erreur de ceux qui penſent que les biens-fonds, quoique conſtituants une propriété pénible & peu rapportante au gré des mœurs molles & dépravées d'une nation qui a joui de l'avantage éphémere, paſſager & ruineux des rentes ou revenus

factices ; qui penſent, dis-je, que les biens-fonds aſſurent du moins une hypotheque ſtable que rien ne peut enlever : mais ils n'apperçoivent pas que le fonds de terre n'eſt rien ſans les richeſſes qui le font valoir. Ainſi qui enleve ces richeſſes annulle le fonds, & l'hypotheque du Rentier. Les premiers Seigneurs, propriétaires des Iſles du Vent avoient certainement là de belles terres, & ils les céderent au Roi à meilleur marché qu'ils n'auroient fait un ſimple jardin à Paris. La ligne de démarcation partagea ces terres déſertes ſans conteſtation, à peu près dans le même temps où chaque pouce de terre dans les Pays-Bas coûtoit un ruiſſeau de ſang. Les Etats donc ne doivent pas plus que les particuliers, meſurer leur puiſſance par l'étendue de leurs frontieres, ni leur ſtabilité par la nature de leurs poſſeſſions. Qui leur enleve les richeſſes d'exploitation, leur enleve les produits, les revenus, l'argent, les hommes, la Souveraineté, la propriété, & même l'exiſtence.

Toutes ces choſes conſiſtent donc dans la poſſeſſion des richeſſes d'exploitation : mais qu'il eſt important de ne pas ſe méprendre dans la vraie con-

noiſſance de ces richeſſes, & de ſuivre à cet égard les traces de la Nature.

Enlevement de l'argent, cauſe de la deſtruction des richeſſes.

Dès qu'il y a des richeſſes dans un Etat, il y a de l'argent; mais l'argent, comme valeur de toutes richeſſes, devient le véhicule de la ſpoliation des richeſſes, lorſque l'autorité tutélaire, ou l'ignorance de la nation, ſéduites par de fauſſes apparences du bien général, ſe confient à une ſous-adminiſtration inſidieuſe & dévorante, qui enleve l'argent, qui ne reſpecte ni l'ordre, ni les richeſſes qui perpétuent les richeſſes.

Gouvernement tutélaire des richeſſes.

L'objet général de tout gouvernement quelconque, doit être d'aider à la nature, s'il eſt poſſible; c'eſt ſurtout de veiller à ce que rien ne s'oppoſe à ſa marche préordonnée & preſcrite par les loix mêmes du mouvement. Par elles les dépenſes de conſommation s'arrangent, de ſorte qu'elles montent toujours au niveau des productions; ce travail s'accroît en proportion; & la reproduction, fruit du travail, ſurpaſſe le taux des dépenſes précédentes, & crée ainſi de nouvelles dépenſes qui vont exciter une plus forte reproduction. Ainſi l'homme obéit à l'ordre du Créateur, &

participe en quelque ſorte à ſa puiſſance. Il croît & multiplie ſon eſpece, ſes richeſſes, ſes jouiſſances, & les fruits de la terre à l'infini. Il vit laborieux, utile, heureux, & perpétue la chaîne immenſe des ouvrages de Dieu, dans laquelle il eſt compris comme être intelligent, & d'un ordre ſupérieur à toute autre eſpece.

Ce que c'eſt que le bon Gouvernement.

Le Pyrrhoniſme politique a cru triompher des ſpéculations philoſophiques ſur l'excellence d'un gouvernement parfait (ſpéculation qu'il compare à la recherche futile du mouvement perpétuel); en demandant quel eſt le gouvernement qu'on devroit préférer de tous ceux que les Sociétés ont imaginés pour éviter les abus de l'autorité ? Eſt-ce le Monarchique ? Eſt-ce l'Ariſtocratique ? Eſt-ce le Républicain ? Eſt-ce le Démocratique, &c ? Le Sage répond froidement, pour prouver la réalité d'un bon gouvernement, ſans entrer dans ces diſcuſſions, &c. *que le meilleur gouvernement eſt celui d'un Etat naiſſant qui parvient à un haut degré de puiſſance & de proſpérité, & qui s'y maintient.* Je dis, *qui s'y maintient*, attendu que toute maniere d'être a, pour ainſi dire, par

elle-même & par l'attrait naturel à la nouveauté, une ſorte de force centrale qui l'aide à l'accroiſſance, & qui par cela même contrarie la ſtabilité. Rome eut dans ſa conſtitution & dans ſes préjugés le principe de ſes ſuccès & de ſes conquêtes ; elle avoit même celui d'une force intérieure qui la rendoit comme inébranlable contre les attaques du dehors ; mais ſa conſtitution indigeſte & fortuite en ſes principales inſtitutions, renfermoit les vices corroſifs qui néceſſitoient ſa ruine future, dès l'inſtant même où il ne lui reſtoit plus rien à conquérir. Rien n'eſt plus rare, & ne ſeroit peut-être ſi neuf dans l'hiſtoire, qu'une légiſlation qui poſe des fondements de ſtabilité. La pierre angulaire & principale manque toujours dans l'inſtitution de tous les Gouvernements. Les Sujets plus occupés de leur intérêt que de celui de l'Etat, écarteroient toujours, ainſi qu'on l'a déjà remarqué, la néceſſité d'aſſigner ſur les biens-fonds un revenu public ſuffiſant, ample, bien déterminé, & toujours proportionnel au revenu des biens, pour ſubvenir aux dépenſes du Gouvernement, & à la défenſe de la

nation, conformément à ſa puiſſance & à ſes forces ; & pour réunir les intérêts du Souverain & ceux du Peuple par un partage bien clair du revenu général, dont la conſervation & l'accroiſſement intéreſſent la nation, mais intéreſſeroient alors d'une maniere invariable & préciſe également l'un & l'autre. Ils intéreſſeroient auſſi directement le Souverain que les Sujets, parce que ce partage lui aſſureroit un plus grand revenu, un revenu plus immanquable qu'aucun autre qui ſeroit fourni par une contribution indirecte & arbitraire, ſi exceſſive qu'elle pût être. Chez quelques Peuples on a bien ſenti cette néceſſité, puiſqu'on a rendu inaliénables par des loix auxquelles les Tribunaux ſont fort attachés, de grands & immenſes Domaines annexés à la Couronne ; mais une telle proviſion ne peut ſuffire que chez les Incas qui avoient raſſemblé ſous un empire proſpere un peuple immenſe environné de Sauvages, de deſerts & de mers inconnues, & qui ne connoiſſoit ni commerce, ni autres beſoins que ceux auxquels les fruits du territoire ſuffiſoient, & en conſéquence ne payoit de tribut que

l'obéiſſance. Il eſt impoſſible qu'un grand Monarque qui a des voiſins, & qui commande ou en impoſe à des nations civiliſées, n'ait la ſuprématie de l'économie rurale ; *Tu regere imperio populos*, &c. C'eſt où doivent tendre tous ſes ſoins ; car il faut qu'il connoiſſe l'état de ſes Sujets & ſa propre puiſſance ; & lorſqu'il aura ſa part fixe & proportionnelle dans le revenu même du territoire, le Thermometre ſera ſûr. Quoi qu'il en ſoit, le Sage dit, je le répete, *que le meilleur gouvernement eſt celui d'un Etat naiſſant qui parvient à un haut degré de puiſſance & de proſpérité, & qui s'y maintient.* Il apperçoit d'ailleurs que l'opulence d'une Nation excite la cupidité de ceux à qui l'autorité eſt confiée, & ſuſcite le brigandage ; & conclut enfin que le plus mauvais de tous les gouvernements eſt celui qui ſe détruit lui-même par ſon autorité, & qui diſſout le concours mutuel du Souverain & des Sujets.

Ce dernier point n'eſt aucunement étranger aux rapports des dépenſes avec les richeſſes. Les dépenſes, quant à la conduite de l'économie politique, ſont dans la main du Souverain, les

richeſſes d'exploitation dans celles des Sujets. Tout gouvernement où il y a diſſention d'intérêt, & qui néglige les rapports moraux entre ces deux genres de poſſeſſions faites pour rentrer les unes dans les autres, pour s'entendre & ſe rapprocher ſans ceſſe, ſuit, peut-être même ſans le ſavoir, le chemin de la ruine fonciere & de l'interception du mouvement.

Charlemagne ne négligeoit pas les aſſemblées des Etats, alors même qu'il étendoit ſa domination, & qu'il diſtribuoit les dépouilles de l'ennemi à ſes Sujets pour enrichir la culture & accroître les revenus de ſon Empire.

Les différentes formes de gouvernement imaginées par les hommes, ne doivent pas être confondues avec l'eſſence du vrai gouvernement. Le vrai gouvernement n'eſt pas

Eſt-ce donc dans les différentes formes de gouvernement imaginées par des hommes livrés à des intérêts particuliers, mal entendus & diſcordants, qu'il faut chercher le modele d'un bon gouvernement ? L'archétype du gouvernement le plus parfait, ne ſe préſente-t-il pas avec évidence dans l'ordre immuable des loix de la Nature, où tout ce qui peut être le plus avantageux à l'autorité tutélaire & aux Sujets, ſe démontre par la meſure & par le calcul, & où les loix poſitives n'en doivent être que les réſultats par

la démonſtration la plus complette & la plus déciſive ? C'eſt cette Théocratie, & c'eſt elle ſeule qui conſtitue le gouvernement parfait, le vrai gouvernement des Sociétés, le gouvernement par eſſence. Le gouvernement parfait n'eſt pas d'inſtitution humaine ; les hommes n'y peuvent rien ajouter, ni rien réformer. Il faut le conſidérer dans toute ſa pureté & dans toute ſa perfection, avec abſtraction de tous genres de gouvernement inſtitués & corrompus par les hommes, toujours dominés par des intérêts déréglés, par des paſſions tyranniques, par l'erreur & la ſéduction. Banniſſez l'ignorance & l'impoſture, *éclairez les voies*, tout ſe rapprochera de l'ordre. d'inſtitution humaine.

Comment, dans le temps de déſordres & de la décadence des Empires, pourroit-on découvrir les rapports des dépenſes avec les richeſſes d'une nation ? Ceux qui habitent les Villes, jugent de l'opulence d'un Royaume par l'éclat du luxe de ceux qui le détruiſent, par les fortunes pécuniaires que l'uſure transforme en faux revenus, qui ne ſont qu'une contribution impoſée ſur la Nation ; ils jugent de la proſpérité d'un Etat par l'accroiſſe- Fauſſes apparences de la richeſſe des Empires.

ment de leurs rentes. La ville de Rome ne parut jamais ſi floriſſante que dans le temps où ſe préparoit la décadence de l'Empire ; que dans le temps où elle avoit envahi les richeſſes des Campagnes, & où tôt après les Provinces épuiſées & ſans force furent livrées aux incurſions des Voiſins, & Rome elle-même, ſans défenſe, abandonnée au pillage, au carnage & à l'incendie. Son opulence ſtérile, qui n'étoit que le magaſin des dépouilles des Provinces, n'a laiſſé que de ſuperbes monuments de ſa magnificence & de ſa ruine; les Hiſtoriens mêmes ont confondu cette fauſſe opulence avec l'état de la plus grande proſpérité de cette nation, qui avoit ſubjugé les autres nations, & que les autres nations pouvoient alors envahir ſans y trouver aucune réſiſtance. Ces hiſtoriens ſuperficiels ne voient les Etats que comme les voient les Voyageurs ignorants, qui jugent de la richeſſe des Nations par le faſte des principales Villes où ils ſéjournent, & par la magnificence des édifices.

Ces Voyageurs croient connoître l'Angleterre, lorſqu'ils ont vu Londres ; & la France, lorſqu'ils ont vu

Paris. Mais l'homme inſtruit des principes naturels, en juge autrement ; il n'eſtime d'une Ville que ſes proportions avec ſon territoire& ſa fécondité actuelle ; ſi elle excede ces proportions, il cherche quel eſt l'autre territoire qui fournit à ſon extenſion ; ſi c'eſt le territoire regnicole, il ne voit dans cette maſſe que la tranſplantation de pluſieurs autres villes ou habitations champêtres qui ſeroient placées bien plus utilement ailleurs. Il voit que cette tranſplantation ne ſauroit être que par extrait, attendu la perte de tout le ſuc alimentaire qui s'eſt imbibé par les chemins avant que d'arriver à la Capitale. Si cet excédent eſt fourni par le ſéjour du commerce qui le tire des Etats voiſins, il conſidere cet excédent comme mal aſſis, précaire, variable & fugitif : s'il découvre enfin, qu'il ſoit le frûit de la ſpoliation & de la rapine, il voit l'éternel *mane*, *thecel*, *phares* empreint ſur ces murs odieux, & prévoit fort aiſément leur démolition & leur ruine.

Ce qui en impoſe le plus au peuple, & même à ceux qui ſont chargés du gouvernement d'une Nation, ce ſont les fortunes pécuniaires de

Ce n'eſt pas par l'argent ou la monnoie qu'on

doit juger de la richeſſe des Nations.

quelques citoyens ; car c'eſt uniquement à l'argent qu'ils fixent leur attention pour juger des richeſſes & de la puiſſance de la Nation.

On ſera ſurpris, ſans doute, que dans le détail où nous ſommes entrés ſur les richeſſes d'une Nation dans ſon état de proſpérité, nous n'ayons pas encore parlé *argent*, cette richeſſe ſi précieuſe aux hommes, regardée comme l'extrait ou la quinteſſence de l'opulence. Ce métal, qui ſeul ſemble mériter le nom de richeſſe, ne devoit-il pas être le principal objet de notre attention ? Ne devrions-nous pas nous occuper des moyens d'attirer l'or & l'argent des autres Nations, & d'enrichir l'Etat de la richeſſe même qui, à ce que l'on croit, peut rendre un peuple heureux & redoutable à ſes voiſins ? On pourroit effectivement nous faire ce reproche, ſi nous compoſions un traité de l'Alchymie, ſans parler du grand œuvre de la pierre philoſophale ; mais cette chimere ne ſe rencontre pas dans l'ordre des réalités que nous avons examinées. L'argent ne peut être enviſagé que comme une richeſſe qui s'acquiert par d'autres richeſſes, & qui n'eſt utile qu'autant

qu'il rend richeſſe pour richeſſe. L'argent ne peut donc pas nous enrichir, puiſqu'il coûte autant qu'il vaut, & qu'il ne rend que ce qu'il vaut. Il n'y a là qu'échange & point de production, point de richeſſe renaiſſante, point de profit. Ayez toujours de quoi vendre, vous aurez toujours de l'argent.

Le pécule d'Angleterre n'étoit, dit-on, que de 11 millions ſterlings au commencement de la guerre de 1740; il ſe trouva augmenté de 5 millions ſterlings à la fin de cette guerre, & ce fut par cette augmentation même que cette Nation clairvoyante apperçut le dommage que la guerre lui avoit cauſé; car cet accroiſſement de pécule ne provenoit que des fonds du commerce qui étoient rentrés alors, & qui étoient reſtés oiſifs par les entraves que la guerre & les impoſitions ſur les denrées avoient apporté au commerce de ce Royaume.

L'argent monnoyé n'eſt lui-même qu'un uſtenſile de commerce, qu'un gage & une meſure de la valeur vénale des autres richeſſes dont nous jouiſſons. Je dis l'argent monnoyé, car il doit être diſtingué de l'argent

marchandiſe employé à différents ouvrages pour la jouiſſance, & qui alors eſt véritablement une richeſſe de jouiſſance ; au lieu que l'argent monnoyé eſt ſouſtrait à la jouiſſance par ſon emploi fixé & borné au ſeul uſage d'échange, & n'eſt bon qu'autant qu'on s'en défait pour ſe procurer la jouiſſance effective de quelqu'autre bien, & faire renaître de nouvelles richeſſes. Ce n'eſt qu'une richeſſe à demeure qui ne s'uſe point, qui n'a d'autre effet qu'une circulation par laquelle il ſe répete tellement qu'une petite quantité ſuffit pour multiplier prodigieuſement ſon emploi ; & des lettres de change entre des citoyens riches, y ſatisfont encore plus commodément que l'argent même.

Les Colonies d'Amérique qui n'ont point d'argent, ont autant de richeſſes & de jouiſſance, par l'entremiſe du papier, que les autres nations qui abondent le plus en pécule. Quelque abondante que fût la richeſſe pécuniaire en Europe, nous n'en ſerions pas plus riches en argent, ſi nous n'avions pas des productions à vendre, ou ſi une police déréglée ou des taxes déſordonnées faiſoient tomber nos

productions en non-valeur, en accablant le commerce ; mais ſi nous avions beaucoup de productions de bon prix à vendre & un commerce libre & immenſe, nous aurions auſſi une grande quantité d'argent pour acheter d'autres richeſſes plus profitables & plus ſatisfaiſantes que l'argent.

Ce cercle nous ramene donc toujours aux productions, & à la liberté & à l'immunité du Commerce qui procurent l'opulence, & qui perpétuent le bonheur, la force & la puiſſance des Nations agricoles ; & nous avons obſervé que la maſſe totale du pécule qui y circule, ne doit être qu'à peu près égale au revenu d'une année des biens-fonds. L'argent, dit-on, eſt le nerf de la guerre ; mais la guerre épuiſe l'argent, lorſqu'elle éteint les revenus par des impôts & des emprunts ruineux.

Ce n'eſt pas par les revenus arbitraires des Souverains que l'on doit juger de

Les Géographes & les Hiſtoriens qui nous parlent des richeſſes & de la force des Etats, en jugent ordinairement par l'impôt que les Souverains levent ſur leurs Sujets, ſans examiner comment il eſt impoſé. Ce ſigne équivoque de la proſpérité ou

leur puiſſance & de la richeſſe de leurs Etats.

de la ruine d'une Nation n'en impoſe pas à la politique des voiſins, & ils apperçoivent que l'accroiſſement forcé des revenus du Souverain ne produit que la décadence de ſes Etats & de ſa puiſſance.

S'ils ne l'ont pas calculé, les effets en démontrent bientôt l'inſuffiſance. La guerre ſe déclare; ces revenus deſtructifs & illuſoires, qui n'ont pu aucunement pendant la paix, libérer l'Etat & le fiſc, parce que le Gouvernement rendoit d'une main à ſes Fermiers dans tous les détails de ſes dépenſes, ce qu'il en recevoit de l'autre; ces revenus, dis-je, ne peuvent ſuffire à aucun des frais de la guerre. Il faut doubler l'impôt & le lever par des impoſitions accablantes. Il faut recourir aux emprunts qui ſe tariſſent bientôt eux-mêmes par l'épuiſement d'un pécule que l'imagination multiplie, & qui, dans le fait, eſt toujours fort médiocre dans un Royaume où la culture eſt languiſſante. Tout cela va ſe perdre dans le même gouffre, & l'Etat énervé ne fait d'effort réel que contre lui-même. C'eſt ſur la montre même de ces gros revenus du fiſc, que l'ennemi prévoit la foibleſſe & la ruine

de ſon ennemi. *La politique ne calcule plus aujourd'hui l'argent des Nations, ni le revenu des Souverains, elle calcule les revenus & l'ordre économique des Nations mêmes; car l'argent eſt toujours renaiſſant à raiſon des revenus.*

On voit dans l'expoſition détaillée du Tableau économique que nous venons de citer, les rapports des dépenſes & de la maſſe totale des richeſſes d'une Nation. Ces richeſſes y ſont évaluées par le revenu du territoire; le revenu par le prix & la quantité des productions annuelles des biens-fonds, & la valeur vénale des biens-fonds & des autres immeubles, par le revenu. Ainſi c'eſt toujours le prix des productions annuelles, & leur quantité proportionnelle à l'étendue du territoire, qui décident de l'état actuel de la maſſe totale des richeſſes d'une Nation; je dis de l'état actuel, parce que la richeſſe, je le répete, n'eſt qu'une qualité fugitive des biens de tous genres, qui diſparoît par-tout où les productions annuelles d'une Nation agricole tombent en non-valeur; de-là cet adage vulgaire, *le prix fait tout.*

Mais le prix eſt relatif aux dépenſes qui font renaître annuellement les pro- L'argent eſt

une mesure très-variable & très-irréguliere du prix des richesses.

ductions avec profit, & il est relatif aussi à l'argent qui sert de mesure à la valeur vénale de ces productions, & la valeur vénale de l'argent est fixée par son prix qui a cours entre les Nations commerçantes. Ainsi aucune Nation en particulier ne peut mettre le taux au prix de l'argent.

Cependant c'est une prétention assez commune aux Souverains, que celle de croire qu'ils peuvent user du droit de taxer le prix de l'argent à leur volonté; & en s'arrogeant en effet ce droit absurde, ils portent dans l'ordre économique une confusion fort difficile à débrouiller, sur-tout dans les recherches qui concernent l'état des richesses, ou de la puissance d'une Nation dans les différents siecles, ce qui est le point le plus intéressant de l'Histoire des Empires.

Combinaisons à remarquer entre le prix de l'argent & le prix des richesses en différents siecles.

A cette difficulté s'en joint une autre; celle de démêler dans les différents temps la vraie valeur réelle de l'argent relativement à la rareté générale de cette richesse & à la valeur des productions dans les années ordinaires de fertilité, & dans la pleine liberté & immunité du commerce. Cette derniere condition est essentielle pour

connoître le véritable prix courant & général de l'argent entre les Nations commerçantes, par le prix courant des denrées ; car une Nation qui s'interdiroit le commerce d'exportation des productions de ſon cru, ne pourroit pas connoître par le prix de ſes productions, la vraie valeur ou cherté de l'argent entre les Nations commerçantes. Elle ne pourroit le connoître que par le prix des marchandiſes mêmes qu'elle acheteroit de l'étranger ; car elle peut appercevoir dans le commerce paſſif, la perte qu'elle ſouffre ſur le prix de ſes propres denrées, par celui des marchandiſes qu'elle achete des autres Nations ; mais oubliant un inſtant les ſiecles aveugles livrés à ce régime déſaſtreux, nous parlons ici du prix courant de l'argent entre les Nations, évalué par le prix des marchandiſes payées en argent, & de l'argent payé en marchandiſes.

La valeur réelle commune du marc d'argent, relativement au prix des denrées de premier beſoin, & du ſalaire des bas ouvriers, & du fermage des terres, eſt celle de trois ſeptiers de bled peſant 240 livres pour un marc d'argent, du vingtieme du prix d'un

ſeptier de bled pour le prix du ſalaire du manouvrier ; pour le revenu d'un arpent de terre de 100 perches à 22 pieds la perche , & d'une qualité moyenne, ce revenu , comprenant le fermage , l'impôt & la dîme, eſt égal environ au prix d'un ſeptier de bled. Cependant on remarque que , dans des temps aſſez ſuivis, la valeur réelle du marc d'argent a été de 10, de 12 , & même de 15 ſeptiers de bled , dans d'autres temps de 6, dans d'autres de 4, &c. Ainſi on ne peut connoître la vraie valeur vénale, ou le prix réel de l'argent , & les richeſſes des Nations en différents ſiecles, que par le rapport de l'échange de l'argent avec le prix des productions dans chaque ſiecle.

Depuis Pepin juſques vers la fin des guerres d'Outre-mer, la valeur réelle de l'argent a été aſſez conſtamment dans ſa proportion ordinaire , avec la valeur vénale du bled ſur le pied de trois ſeptiers pour un marc d'argent.

Depuis ces guerres, la valeur réelle de l'argent a augmenté ſucceſſivement juſqu'à Louis XI. Un marc d'argent valoit ſous ce regne autant que la totalité du prix de 15 ſeptiers de bled ; enſuite elle a diminué ſucceſſivement

juſqu'à Henri II, où la valeur du marc eſt retombée à la valeur de trois ſeptiers de bled, & même de deux ſeptiers dans les regnes ſuivants. Nous parlons de la valeur réglée ſur le prix commun du bled qui a cours préſentement dans cette partie de l'Europe entre les Nations commerçantes ; je dis du prix qui a cours entre les Nations commerçantes, car en France, la prohibition de l'exportation des grains, & l'interception de leur commerce entre les Provinces du Royaume, cauſent de ſi grandes & de ſi funeſtes variations dans les prix du bled en différents temps & en différents lieux, & à l'égard de l'acheteur & à l'égard du vendeur, qu'il n'eſt pas poſſible, dans un tel déſordre, de les réduire à un prix commun relatif aux dépenſes & au produit, ni d'en faire l'application à la valeur réelle, c'eſt-à-dire, à la valeur de change de l'argent.

Sous Charlemagne le marc de huit onces d'argent fin monnoyé, étoit quinze ſols, ainſi le ſou étoit à peu près demi-once d'argent fin. Le prix commun du bled étoit alors environ 5 ſols ſterlings quelques deniers, plus ou moins. Le ſou ſterling valoit 4 ſols tournois d'alors.

Sous le regne de Louis le Jeune, le prix du ſeptier de bled ſe ſoutenoit encore au moins à la valeur du tiers du marc d'argent, c'eſt-à-dire, à 5 ſ. & quelques deniers ſterlings (1); le numéraire du marc d'argent étoit encore alors à peu près le même que ſous Charlemagne; ainſi on peut ſe régler ſur la même ſupputation.

Examen de la valeur de l'argent par le prix des denrées, dans les différents ſiecles de la Monarchie.

Je n'examinerai pas ici les différents poids des monnoies qui ont été confondus ſous la même dénomination, & qui laiſſent beaucoup de doutes ſur la valeur réelle des denrées dans les ſiecles paſſés; je me bornerai à un même poids, & à un même ordre de monnoies connues ſous les dénominations les plus conſtantes, afin de me fixer à une maniere de compter générale, & applicable aux différents temps & relative à notre monnoie d'aujourd'hui, & à la valeur actuelle de nos denrées. Depuis la rédaction des Coutumes du Royaume vers le milieu du quinzieme & au commencement du ſeizieme ſiecle, qui eſt le tems où le prix des denrées ſemble avoir beaucoup varié, ces Coutumes ont apprécié alors le ſeptier de bled au douzieme du marc d'argent,

(1) Eſſai ſur les Monnoies, page 80.

d'argent, preuve de l'uniformité du prix des denrées dans les différentes Provinces du Royaume dans ces temps-là. Or le poids du marc d'argent eſt reſté le même qu'il étoit alors; ainſi il peut ſervir du moins à comparer ſûrement la valeur des denrées dans ces temps-là & dans les temps ſuivants, avec celle d'aujourd'hui, & ces rapports connus indiquent aſſez clairement la valeur des denrées dans les ſiecles précédents : car on reconnoît facilement ſi les variations de prix dépendent du poids des monnoies & de la valeur des denrées, ou de l'un & de l'autre enſemble. Depuis Henri II. juſqu'à préſent, les différences du numéraire du marc d'argent étant conciliées, on trouve que la valeur des denrées eſt conſtamment à peu près la même. Mais depuis les guerres des Croiſades juſqu'à Henri II, cette uniformité ne ſe trouve plus, & la même variation dans les prix ne ſe remarque point dans les premiers ſiecles de la Monarchie. Cette variation a augmenté peu à peu depuis les guerres des Croiſades juſqu'à Louis XI, & l'uniformité s'eſt établie enſuite en fort peu de temps dans le même état que ſous le regne

de Charlemagne, & les regnes ſuivants juſqu'à Philippe-Auguſte.

Valeur de l'argent ſous Charlemagne.

Sous Charlemagne la livre de poids d'argent étoit à peu près onze onces : l'once, de huit gros, le gros de 72 grains. La livre de poids d'argent fut diviſée en vingt ſols; ainſi il y avoit, à peu près, quinze ſols au marc d'argent de huit onces.

Sous S. Louis le marc d'argent valoit 58 ſols tournois.

Dans deux Ordonnances de Saint Louis, il eſt dit que le ſou ſterling ne ſera reçu que pour 4 ſols tournois; or les 58 ſols (ou à peu près 3 liv.) du prix du marc d'argent ſous Saint Louis, & les 15 ſols à peu près du prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient dans la même proportion que les ſols tournois & les ſols ſterlings, qui étoient chacun quadruple du ſou tournois. Les 15 ſols qui étoient le prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient donc équivalents à 60 ſols tournois, & les 3 liv. qui étoient à peu près le prix du marc d'argent ſous Saint Louis, étoient donc auſſi équivalents à 15 ſols ſterlings. Les 15 ſols du prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient donc des ſols ſterlings,

& les 58 ſols du prix du marc d'argent ſous S. Louis, étoient donc, par la même raiſon, des ſols tournois.

Le prix du bled ſous Charlemagne étoit 5 ſols ſterlings, quelques deniers plus ou moins; il étoit ſous S. Louis environ 15 ſols tournois, & par conſéquent environ un quart moins de valeur en poids d'argent que ſous Charlemagne.

Les prix des denrées depuis Charlemagne juſqu'à préſent.

Nous n'avons pas de monuments ſuffiſants pour nous aſſurer du prix courant du bled pendant le regne de S. Louis; la journée du Manouvrier qui s'établit ſur le prix commun le plus conſtant du bled, & qui eſt aſſez réguliérement le vingtieme du prix du ſeptier de bled, meſure de Paris, eſt un moyen qui peut indiquer à peu près le prix courant du bled. Or on voit, dans un état de compte, qu'en Languedoc, du temps de S. Louis, on a payé la journée d'homme ſix deniers tournois, qui eſt le vingtieme de 10 ſols tournois qu'auroit coûté alors un ſeptier de bled; mais on ne marque point ſi c'étoit dans la ſaiſon d'hiver ou d'été, ce qui décideroit plus exactement le prix moyen du ſalaire; il eſt dit: ſeulement, *Pro* 40 *jornalibus*

hominum, 20 *turn.* (1) D'ailleurs, dans une Province ſi éloignée, les prix pourroient être moindres qu'au milieu du Royaume, où les Provinces ont plus de communications entr'elles ; ainſi l'on peut conjecturer par toutes ces raiſons, que le prix commun du bled, ſous le regne de Saint Louis, devoit être environ de 15 ſols : ce prix ſe concilie aſſez bien avec ceux des temps précédents & des temps ſuivants.

Sous Charles V, le marc d'argent valoit 5 liv. ou 100 ſols tournois. La valeur numéraire du ſou tournois étoit donc montée de 3 à 5. Le bled valoit ſous Charles V 20 ſols tournois, c'étoit 5 ſeptiers pour un marc d'argent, & par conſéquent le bled avoit près de moitié moins de valeur en poids d'argent que ſous Charlemagne, où 3 ſeptiers valoient un marc d'argent.

Sous Louis XI, le marc d'argent valoit 10 liv. ou 200 ſols tournois. Le ſou tournois étoit diminué de trois quarts & un tiers en poids d'argent. Sous Charlemagne, le ſeptier de bled valoit 5 ſols ſterlings, ou le tiers du

(1) Eſſai ſur les Monnoies. Variat. p. 4.

marc d'argent. Sous Louis XI, il valoit 13 ſols tournois ou le $\frac{1}{15}$ du marc d'argent, & par conſéquent le bled valoit alors quatre fois moins en poids d'argent que ſous Charlemagne.

Aujourd'hui le marc d'argent vaut 54 liv. 6 ſols ou 1086 ſols tournois. Le ſou tournois eſt diminué de dix-ſept fois moins en poids d'argent. Le ſou tournois, depuis Charlemagne juſqu'à S. Louis, étoit la 58e partie; prenons le compte rond, la 60e partie du marc d'argent, & le ſou ſterling, la 15e partie. Le ſou tournois ſe trouve aujourd'hui diminué de dix-ſept fois moins en poids d'argent, il ne préſente donc plus aujourd'hui que la 1086e partie du marc d'argent, au lieu de la 60e qu'il repréſentoit ſous Charlemagne juſqu'à S. Louis excluſivement; ainſi dans ces temps, un ſou tournois étoit égal à 18 ſols tournois d'aujourd'hui, & un écu de 60 ſols tournois égal à 18 écus de 60 ſols tournois d'aujourd'hui. Le bled vaut 18 liv. ou le tiers du marc d'argent, ainſi la valeur du bled en poids d'argent, ſe trouve aujourd'hui au même état que ſous Charlemagne, quoique notre numéraire ſoit fort différent.

Rapports de la Monnoie d'aujourd'hui avec celle des siecles précédents.

Sous S. Louis le bled ſe vendoit environ 15 ſols tournois ; il ſe vend aujourd'hui 18 liv. tournois. Ainſi le ſou tournois, ſous S. Louis, étoit égal à environ 20 ſous tournois d'aujourd'hui. Sous Charles V. le bled valoit 20 ſols tournois ; par conſéquent le ſou tournois étoit égal à 18 ſols tournois d'aujourd'hui. Sous Louis XI le bled ſe vendoit 13 ſols tournois ; ainſi un ſou tournois étoit égal à 26 ſols tournois d'à-préſent. Sous Charles IX le prix du bled étoit de 23 liv. ; il s'eſt ſoutenu à peu près à ce prix dans les Regnes ſuivants ; & il eſt encore ſur ce pied en Angleterre, où le commerce extérieur des grains eſt libre ; ce prix revient aux 5 ſols & quelques deniers, qui étoit la valeur du bled ſous Charlemagne & les regnes ſuivants juſques vers le regne de Saint Louis.

Valeur de l'argent ſous Saint Louis.

Nous avons remarqué que ſous S. Louis un ſou tournois étoit égal à 20 ſols tournois d'aujourd'hui ; ainſi un denier tournois étoit égal à 20 deniers tournois d'aujourd'hui, une livre tournois égale à 20 liv. tournois d'aujourd'hui ; ainſi on peut par cette ſupputation connoître quelle étoit, par exemple, la ſolde militaire ſous le

Solde militaire sous S. Louis.

regne de S. Louis. Celle du Chevalier Banneret (1), y compris les hommes d'armes, étoit par jour pour la paie ordinaire, 20 ſols (20 liv.); pour la grande paie, qui étoit d'uſage en certains cas, & qui étoit d'un tiers en ſus, c'eſt-à-dire 30 ſ. (30 liv.) par jour.

Celle de Bachelier & de l'Ecuyer Banneret de 10 ſols (10 liv.) la grande paie de 15 ſols (15 liv.)

Celle d'Ecuyer ſimple 5 ſ. (5 liv.), la grande 7 ſols 6 den. (7 liv. 11. ſ. 6 den.)

Celle du Gentilhomme à pied 2 ſ. (2 liv.), la grande 3 ſols (3 l.)

Celle du Sergent à pied 12 den. (1 liv.), la grande 16 d. (1 l. 10 ſ.)

Celle de l'Arbalêtrier 15 den. (1 liv. 5 ſ.), la grande 22 deniers, (1 liv. 11. ſ. 4. den.)

Gouvernement économique de S. Louis.

Les ſoins du Monarque s'étendoient à tout. Souvent il envoyoit des Commiſſaires (2) pour veiller à ce que les rivieres fuſſent navigables, rien enfin n'étoit oublié. Tant de ſoins en établiſſant l'ordre dans l'Etat, en aſſuroient le repos & la tranquillité. Ils ré-

(1) L'Abbé Velly, Hiſt de Fr. Tome V, page 30.

(2) *Idem.* pages 301 & 302.

pandirent l'abondance dans le Royaume ; c'eſt peu dire, ils augmenterent les revenus de la couronne ; ce qu'on peut regarder, dit l'Hiſtorien, comme un chef-d'œuvre de la politique : car ce ne fut pas, en effet, dit cet Auteur, par les impoſitions extraordinaires que le Monarque s'enrichit, on ne les connoiſſoit preſque pas dans ces anciens temps. *Louis perſuadé que ce qui eſt à charge au Sujet ne peut être avantageux au Prince, fut toujours en garde contre les vexations. Finalement, dit Joinville, le Royaume ſe multiplia tellement, pour la bonne droiture qu'on y voyoit régner, que le Domaine, cenſive, rente & revenu du Roi croiſſoient tous les ans de moitié.* Le Roi, ennemi de toute violence, étoit toujours prêt à ſacrifier ſon droit lorſqu'il y avoit l'ombre de doute ; cette noble équité ſe manifeſtoit dans toutes les occaſions où on lui faiſoit des repréſentations judicieuſes.

Valeur de l'argent ſous Charles V.

Sous Charles V. le marc valoit, relativement au numéraire d'aujourd'hui, & relativement auſſi à ſon prix d'échange avec les denrées (ces valeurs combinées) valoit, dis-je, 90 liv. 10 ſols de notre monnoie. Ainſi

dans ce temps-là une livre, ou un franc, valoit 18 liv. d'aujourd'hui, un denier valoit 18 deniers, un ſou 18 ſols. Les Hiſtoriens, faute d'être entrés dans cet examen, font remarquer à leurs Lecteurs la modicité des gages & des dépenſes de ces temps. Ils ſont étonnés de la ſimplicité des vêtements, parce que la robe d'un Conſeiller au Parlement ne coûtoit que 40 liv., qui étant multipliés par 18, font 720 liv.; ainſi, ſuivant la valeur numéraire d'alors, & la valeur d'échange de l'argent dans ce temps-là avec les marchandiſes, on trouve que cette robe valoit 720 liv. de notre monnoie d'aujourd'hui.

D'après ces principes on peut juger de la valeur de 17 millions (306,000,000 d'aujourd'hui) de réſerve qui ſe trouverent au tréſor royal à la mort de Charles V, & de la puiſſance, & de la cauſe des ſuccès des armes, & de la politique de ce ſage Monarque, qui d'ailleurs avoit réuni, par acquiſitions, à ſa Conronne pluſieurs Principautés ou grands Fiefs, & accumula en outre des richeſſes immenſes en argenterie, pierreries & autres effets mobiliers, nonobſtant les dépenſes

des guerres qu'il ſoutint victorieuſement pendant preſque tout ſon regne. Son opulence le fit nommer *Charles le riche*.

Mais nos Hiſtoriens calculateurs confondent encore dans leurs calculs, qu'ils réduiſent au ſimple numéraire, le prix de l'argent, marchandiſe ou matiere premiere, avec le prix de l'argent monnoyé. Ainſi cette partie fondamentale de l'Hiſtoire eſt ſi négligée, qu'il ſemble que les Hiſtoriens n'aient d'autre objet que la narration des événements merveilleux d'un jeu de hazard.

Valeur de l'argent ſous Louis XI.

Sous le regne de Louis XI, l'argent étoit extrêmement cher en Europe. On avoit quinze ſeptiers de bled pour un marc d'argent; ſa valeur réelle ou d'échange avec les denrées étoit un peu plus que le quintuple de ſa valeur d'échange d'aujourd'hui. La valeur numéraire du marc étoit à 10 liv., c'eſt-à-dire, à peu près comme 2 à 11 de ce qu'elle eſt aujourd'hui. Le revenu du Souverain, réduit à l'étendue de ſa domination & aux taux des impoſitions d'alors, étoit de 4 millions 700 mille livres, qui, ramenées d'abord à notre numéraire actuel, ſe-

roient 26 millions, lesquelles étant quintuplées par la valeur réelle ou d'échange de l'argent avec les denrées, dans ce temps-là, formeroient à peu près 128 millions de notre monnoie d'aujourd'hui. Le denier seroit 26 deniers, le sou tournois 26 sols, la livre 26 liv. Un arpent de terre, à Marly-sur-Marne, près Paris, étoit affermé 16 sols, c'est 21 liv. de notre monnoie (1) d'aujourd'hui. Il paroît que l'impôt territorial n'étoit environ qu'un dixieme du revenu. Revenu royal sous Louis XI.

Le revenu que le Roi retiroit alors de la Normandie étoit, selon Philippe de Comines, de 950, 000 liv.; ce produit étoit à peu près 26 millions d'aujourd'hui. L'impôt étoit fourni sans entremise de Fermes générales; car à la réserve d'un droit de 12 deniers par minot de sel, qui étoit marchand alors, les denrées & marchandises n'étoient point chargées d'impositions. Sous Louis XI il n'y avoit guere que les deux tiers des Provinces de la domination actuelle du Roi qui

(1) Les terres étoient alors peu chargées d'impôt, ainsi le prix du fermage devoit être plus haut qu'il ne l'est aujourd'hui.

fuſſent réunies immédiatement à la Couronne.

Valeur de l'argent ſous LouisXII.

Sous Louis XII, le numéraire du marc d'argent étoit à 11 liv., & ſa valeur d'échange avec les denrées étoit quadruple d'aujourd'hui ; car ſelon les coutumes rédigées dans ces temps-là, & ſelon les coutumes rédigées ſous le regne de Charles VII, le prix du ſeptier de bled étoit évalué à un douzieme du marc d'argent. Sous Louis XI, comme nous l'avons vu, il étoit tombé d'un cinquieme plus bas, & on le trouve déjà remonté d'un cinquieme ſous Louis XII. Le

Revenu royal ſous LouisXII.

revenu de ce Monarque étoit 7,650,000 liv. Cette ſomme équivaloit à 143,000,000 de notre monnoie ; le ſou d'alors étoit comme 1 à 20 d'aujourd'hui.

Sous le regne de François Premier, la valeur d'échange de l'argent avec les denrées diminua rapidement, & tomba à la moitié de ce qu'elle étoit dans le regne précédent.

Valeur de l'argent ſous FrançoisI.

Le marc d'argent étoit à 13 l. Le revenu du Roi étoit de 15,730,000, abſtraction faite des ſubventions fournies par la Nation pour les beſoins extraordinaires. Cette ſomme de 15,

730,000 liv. équivaloit à 128, 840, 000 liv. d'aujourd'hui ; le ſou d'alors étoit comme 1 à 8 ½ d'aujourd'hui. Le revenu paroît environ le double de celui de Louis XII, comparativement aux ſommes totales de ces temps-là, & les Sujets de François I. faute de faire attention aux valeurs numéraires & d'échange de l'argent avec les denrées, pouvoient penſer qu'ils ſupportoient une grande augmentation d'impoſition, tandis qu'ils payoient réellement près d'un huitieme moins que dans le regne précédent. Les Hiſtoriens ſe fixant à l'augmentation du nombre de millions, nous laiſſent croire, & ont cru auſſi eux-mêmes, que François I. avoit beaucoup plus chargé d'impôts ſes Sujets que Louis XII. Cependant on ſait que ce Monarque étoit peu avide d'argent, & qu'il étoit même auſſi économe que Louis XII, que l'on accuſoit de parcimonie. On n'a pas accordé cette qualité à François I. qui avoit moins de revenu, & qui a laiſſé à ſa mort une épargne de 800, 000 écus d'or (à multiplier par 8 ½), & d'un quart de ſon revenu à recevoir.

Revenu Royal.

La rareté générale, ou la cherté de

La cherté, ou la

rareté générale d'argent ne change rien à l'état des richesses des Nations.

l'argent ne retranche rien à la richesse des Etats, puisque sa plus grande valeur réelle ou d'échange, prête toujours, sous d'autres dénominations, aux autres richesses, la même mesure de valeur vénale. Ainsi la pénurie de l'argent n'est pas une disette de richesses dans les Etats fertiles en productions, qui conservent toujours au fond la même valeur vénale qui a cours entre les Nations commerçantes. Nous ne nous trompons pas à cet égard sur la valeur de l'or, par exemple, qui est environ quatorze fois aussi cher que l'argent. Mais si l'or venoit à diminuer de moitié de son prix dans les siecles à venir, on pourroit se former alors une idée fausse de nos richesses actuelles.

La découverte des mines de l'Amérique n'a donc pas enrichi les Nations de notre Continent. Elle nous a seulement fourni plus de matiere premiere d'or & d'argent pour les ouvrages d'orfévrerie ; matiere qui peut maintenant s'acquérir à meilleur marché, mais toujours dans la proportion réciproque des valeurs vénales des richesses commerçables. Ainsi cette plus grande quantité d'ouvrage d'orfévre-

rie n'eſt pas non-plus un accroiſſement de richeſſes. Au temps de Louis XI, la richeſſe d'un plat d'argent de 6 marcs étoit égale à celle de 5 plats d'argent du même poids de 6 marcs chacun. Aujourd'hui notre magnificence en argenterie ne doit donc pas nous en impoſer. Le bon marché & la mode ont pu déterminer nos dépenſes de ce côté-là, & nous donner une apparence d'opulence que l'on n'avoit pas dans d'autres ſiecles, où la Nation étoit plus riche qu'elle ne l'eſt à préſent. L'éclat des dorures qui nous éblouit tant aujourd'hui, ſe réduit à peu de choſe par le calcul, qui d'ailleurs feroit voir que ce goût pour la dépenſe en orfévrerie forme une excroiſſance qui retient les ſucs de l'arbre. D'ailleurs il ne faut pas ſe diſſimuler que l'argent eſt une marchandiſe étrangere, & qu'en tenant nos denrées à bas prix, nous l'achetons par échange fort cher, tandis que nous vendons à bas prix celui que l'Etranger retire de nous dans les achats que nous lui payons en argent; lors même qu'il remploie cet argent chez nous en achats de nos marchandiſes; nous qui n'enviſageons que l'argent

dans le commerce, nous ſommes cependant des commerçants bien mal habiles.

RÉCAPITULATION.

Les dépenſes précédent l'origine des richeſſes.

Le véritable fond des richeſſes ne peut conſiſter que dans les productions. On ne peut obtenir l'accroît des productions que par l'accroît des dépenſes ; car tout marche par les dépenſes.

La premiere dépenſe eſt celle des productions ſpontanées de la nature. L'homme a choiſi celles qui lui étoient propres. Ce premier choix donna la premiere valeur, & la valeur l'engagea à fertiliſer la terre qui lui rendit de nouvelles & ſemblables productions en échange de ſon travail & de ſes dépenſes. Tant que ces productions n'excéderent pas la ſomme du travail, toujours inſéparable de la dépenſe de ſubſiſtance, la terre ne nourrit encore que la claſſe cultivatrice ou productive, & ſes coadjuteurs.

Gradation de l'accroiſſement des richeſſes par les dépenſes.

Les beſoins de cette claſſe, autres que ceux de la ſimple ſubſiſtance, l'obligerent à appeller à ſon ſecours la coopération de l'induſtrie, qu'elle paya

par échanges en ſubſiſtances ; & la néceſſité de ce concours commença à appeller richeſſe cet excédent de production, qui devint richeſſe, parce qu'il avoit dès-lors une valeur d'échange avec l'induſtrie. Ces deux valeurs, *valeur de ſubſiſtance* & *valeur d'induſtrie* réunies, donnerent de nouvelles forces à la production. La terre une fois reconnue une ſource abondante de biens, prit de cette notion même une troiſieme valeur, fondée ſur l'accroît du produit qui, par la valeur vénale, ſurpaſſe les frais : c'eſt *la valeur de propriété*. Cette troiſieme valeur miſe en échange dans le loyer des biens-fonds, excita le Cultivateur à s'aſſurer annuellement de l'excédent & de l'accroît pour ſolder ſon engagement avec le Propriétaire ; & pour accroître ſon profit.

Trois ſortes de dépenſes dans l'état complet des ſociétés.

C'eſt ce dernier excédent qui s'appelle *revenu*. Dès-lors la Société fut complette & roula ſur trois ſortes de dépenſes ; dépenſes des avances de la culture, dépenſes de l'induſtrie, & dépenſes du revenu, qui ſont entr'elles ce qu'on appelle *circulation*. De ces trois valeurs tirées de la terre, les deux premieres ſont aſtreintes & liées

à leur emploi, qui ne peut ſouffrir d'interception. La troiſieme eſt la ſeule diſponible en apparence. Elle a néanmoins ſa marche circonſcrite par l'ordre naturel, comme les deux autres. Les Propriétaires la doivent répartir à leurs beſoins. Ils la reverſent ainſi ſur les deux claſſes qui ſe la repercutent par la réciprocité des achats & la continuité des dépenſes. Ainſi donc toute richeſſe vient de la production. Les productions ne ſont elles-mêmes une richeſſe que parce que la demande leur donne une valeur, & la demande n'eſt qu'une ſuite de dépenſes. Ce ſont donc les dépenſes qui donnent le branle à toute la machine économique.

Source des dépenſes. En vertu de ce cercle bienfaiſant, la ſource des dépenſes eſt la dépenſe elle-même qui excite le travail productif. Cette ſource a des canaux circonſcrits, par leſquels elle doit tout vivifier & refluer ſur elle-même, pour perpétuer à jamais le mouvement & la vie végétative, aliment de la vie animale & principe du néceſſaire, de l'abondance & du ſuperflu.

Avances des dépenſes. Pour former le courant de cette ſource, il faut un fond d'avances qui

fourniſſe aux dépenſes de l'attente & aux frais du travail. La nature fait d'abord le fond de ces avances, ainſi que je l'ai dit, en offrant un produit ſpontané. Mais ce foible produit n'a ſuffi qu'à un petit nombre d'hommes pauvres; & ſollicitant pauvrement le produit futur. Ce produit croiſſant, le nombre d'hommes, les beſoins & les demandes ſe ſont accrus en proportion, & ont ſollicité une plus forte production. Celle-ci demande une forte culture économiſée à l'aide des animaux & des outils de toute eſpece. Le fond de tout cela conſtitue celui des avances primitives. Les frais de leur action, de leur entretien, & des dépenſes continuelles pour la ſubſiſtance, demandent des avances annuelles. Il eſt auſſi des avances pour la claſſe ſtérile, qui ſont un amas de denrées qu'elle doit ouvrer & des marchandiſes ouvrées, & la dépenſe préalable de ſubſiſtance qui précede la rétribution. Ce fond fournit à profit à la conſommation, & quoiqu'il ne produiſe rien, non plus que le travail qui le met en œuvre, il eſt néanmoins appréciable en raiſon de la valeur que la dépenſe donne à ces matieres, & au travail

Deux ſortes d'avances de richeſſes pour la reproduction des richeſſes.

qui les approprie à nos beſoins, lequel eſt inſéparable de la dépenſe de la ſubſiſtance de l'Ouvrier. Ce fonds doit être ſans ceſſe renouvellé, à meſure que la dépenſe & la demande attirent le débit: il doit être entretenu, dis-je, attendu que c'eſt l'huile de la lampe de l'induſtrie. Mais les avances productives ont une qualité bien ſupérieure, en ce que ce ſont elles qui produiſent tout. Elles tirent de la terre, 1° leur propre renouvellement: 2° L'intérêt des avances primitives pour les réparations de ces avances mêmes, & des pertes caſuelles: 3° Tout ce qui doit ſervir à l'entretien des deux autres claſſes, à la circulation, & au maintien de la Société. Plus ces avances ſont fortes, plus la production donne d'excédent: plus, au contraire, elles s'appauvriſſent, plus l'abondance rentre dans la terre, & la Société dépérit. L'immuable loi de la nature eſt de nous demander des dépenſes, avant de nous rien accorder; dépenſes en conſommations, dépenſes en frais de travail, dépenſes en avances. Mais ce ſacrifice une fois fait, elle nous rend à proportion & avec uſure. L'immunité, l'activité & l'opiniâtreté des dé-

penſes eſt la ſeule voie de proſpérité.

La diſtribution des dépenſes ſe fait dans l'ordre que nous avons eſquiſſé ci-deſſus. La Société n'eſt complette que quand la culture donne un excédent qu'on appelle *revenu*, portion de la claſſe Propriétaire. Juſques-là elle ne peut être conſidérée que comme une réunion d'hommes pauvrement cultivateurs, entraînant après eux un petit nombre de mercenaires, qui fourniſſent à leurs plus preſſants beſoins, les inſtruments, les vêtements, &c. & qui ſont alimentés des reſtes d'un foible produit. Une telle aſſociation où chaque membre eſt cloué à ſon travail journalier, ſous peine de manquer de ſubſiſtance, n'a nulle des conditions de ſûreté, de liberté & de jouiſſance, nulles richeſſes diſponibles, & nul emploi d'hommes diſponibles, qui conſtituent un Etat abondant, ſtable & puiſſant. Toutes ces choſes ne ſe trouvent que dans le revenu. Le revenu complete la population, étend les travaux de l'induſtrie, fournit à la défenſe de l'Etat, à l'entretien du culte, au maintien des Loix & de la propriété, à la création de l'abondance & du riche ſuperflu.

Revenus, fonds de richeſſes annuelles eſſentiel à la conſtitution des Etats agricoles.

Ordre de la distribution des richesses annuelles.

La distribution du revenu, en apparence plus libre que celle des autres parties de la production, toutes applicables à leur objet direct, a néanmoins des regles inviolables, sous peine d'entraver & d'arrêter la machine, de borner la production, & de détruire, par conséquent, le revenu: ces regles se trouvent suivies d'elles-mêmes & désignées par l'impulsion des besoins. Le besoin de subsistance me fait verser une partie du revenu directement sur la classe productive, qui offre de la premiere main les matieres de subsistance. Les besoins de vêtements, logements, meubles, ustensiles, services particuliers, publics & d'Etat, instructions scientifiques, récréations méchaniques, & autres nécessités & commodités de la vie, attirent l'autre portion de revenu du côté de la classe stérile, qui fournit les matieres ouvrées adaptées à ces besoins. Ainsi commence le cercle de dépenses & d'échanges qu'on appelle circulation, qui donne le mouvement à la société, qui ordonne le travail à tous les individus, & qui leur départit la subsistance en échange de ce travail. Chacune des deux classes laborieuses

ayant reçu ſa portion du revenu, en dépenſe la moitié ſur elle-même pour fournir à ſes beſoins, du genre relatif à ſon inſtitution, & verſe l'autre moitie ſur la claſſe latérale, en échange des fournitures relatives à ſes beſoins, du genre auquel cette claſſe doit pourvoir. Ainſi chacune de ces claſſes reçoit le revenu tout entier, moitié de la premiere main, moitié de la ſeconde. Le revenu repaſſant ainſi en entier par achats réciproques dans chacune des claſſes, fait par-tout ſon effet vivifiant, ſemble ſe multiplier à l'œil, en raiſon de la multitude de mains par leſquelles il paſſe ſans y ſéjourner, & de la quotité des biens à qui la dépenſe donne une valeur que le ſigne convenu des valeurs repréſente, ſigne que la circulation reporte au Propriétaire pour recommencer ſans ceſſe la même circulation.

Effets des dépenſes.

Voilà donc la tranſmiſſion continuelle entretenue par les dépenſes. La premiere condition qu'elle exige, eſt que le revenu ſoit dépenſé. L'objet premier de la dépenſe du revenu, eſt la vivification de tous les rameaux de la ſociété. Mais ſon objet définitif, auprès duquel le premier n'eſt qu'un

véhicule, eſt de faire renaître, par la reproduction, la ſubſtance de la dépenſe qui ſatisfait aux beſoins, & qui renouvelle ſucceſſivement le revenu. Ces effets entretiennent continuellement cette circulation, par laquelle chaque homme qui peut, à l'aide de ſon travail, offrir quelque choſe de propre aux beſoins des autres, peut manifeſter ſes propres beſoins, & obtenir en échange de ſon travail, de quoi ſatisfaire à ſes demandes. Cette multitude de demandes toujours croiſſantes en raiſon de ce qu'on a plus d'eſpoir apparent de les pouvoir ſatisfaire, crée en même-temps, & de droit naturel, une multitude de valeurs de compenſation, excite une multitude de travaux réciproques, qui tous reviennent par reflet à l'accroît du travail.

Reproduction des dépenſes par les dépenſes.

L'objet réel & entier de ce travail eſt la reproduction, point central de tout le labeur des hommes, par lequel ſeul leurs travaux & leur jouiſſance renaiſſent & ſe perpétuent par la renaiſſance & la perpétuité circulaire des revenus. Plus les dépenſes font de circuit, pour arriver à ce point central, plus elles augmentent en frais, plus

plus elles diminuent en profit, & plus leur effet reproductif s'affoiblit & diminue, en entretenant un nombre de têtes oiſives, ou dont le travail n'eſt que d'oſtentation ou d'inutilité. Plus au contraire les dépenſes diminuent en frais inutiles, plus elles augmentent en profit, & plus les richeſſes renaiſſent promptement & abondamment, & rapportent un excédent de revenus, ſeul principe de tous les excédents de tout genre, qu'on appelle abondance & ſuperflu.

Les divers rapports des dépenſes avec les différentes parties conſtitutives des Etats agricoles.

C'eſt à ce principe démontré qu'il faut ramener les rapports de toute eſpece, par leſquels les dépenſes tiennent la ſociété; & réuniſſant tous ſes efforts, les dirige vers le principe unique de ſa perpétuité. En ſubdiviſant & rangeant par claſſes ces rapports, on trouve que les dépenſes ont, 1° des rapports entr'elles; 2° des rapports avec la Population; 3° des rapports avec l'Agriculture; 4° des rapports avec l'Induſtrie; 5° des rapports avec le commerce; 6° des rapports avec les Richeſſes de la Nation. Et tous ces rapports ſont des rapports meſurés, réglés & fixés par des loix primitives, ſouveraines &

invariables, & dans leſquels conſiſte tout l'ordre économique preſcrit aux hommes.

Rapports des dépenſes entr'elles & avec les richeſſes annuelles.

Les rapports des dépenſes entr'elles établiſſent la juſte diſtribution alimentaire des biens communs de la ſociété, donnent la connoiſſance anatomique des vaiſſeaux & rameaux de tout genre, par leſquels ſe répandent les fluides de la circulation, qui vont nourrir juſqu'aux moindres parties de la Société. Delà l'on connoît ce qui eſt obſtruction, excroiſſance, loupe, chair morte, éjection, &c. ce qui appartient à chaque partie, ce qui lui revient, & ce qui lui ſuffit; & l'on voit ſur-tout que la pleine & libre circulation eſt le vrai principe de la ſanté & de la vie.

Rapports des dépenſes avec la population.

Les Rapports des Dépenſes avec la Population, démontrent qu'il faut faire ſur les hommes la même ſpéculation que ſur toute la machine économique; que c'eſt par leur dépenſe & leur travail que les hommes peuvent influer ſur la proſpérité en excitant la reproduction. Qu'en conſéquence, plus les hommes peuvent faire de dépenſes, plus ils ſont utiles; moins ils peuvent dépenſer, plus ils devien-

nent inutiles ; ce qui les conduit à être nuiſibles enfin par la pauvreté. C'eſt là que ſe manifeſte la bonté de l'Etre ſuprême, qui a tout arrangé ſi parfaitement pour le bonheur des hommes, que c'eſt par leur grande jouiſſance qu'ils peuvent être utiles, & que tous doivent participer largement à la jouiſſance pour accroître, perpétuer & aſſurer à tous la jouiſſance, & ſurtout la jouiſſance de ſubſiſtance. Ici donc eſt la Loi & les Prophetes. Tout nous attache religieuſement à notre ſouverain bienfaicteur ; tout nous y invite à adorer & à ſuivre ſes voies ; à coopérer au bonheur de notre prochain comme au nôtre même, à nous fixer à l'ordre ; car la récompenſe eſt inſéparable, dès ici-bas, de l'obſervation de cette loi obligatoire & admirable, qui eſt la lumiere naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde.

Rapports des dépenſes avec l'Agriculture.

Les Rapports des dépenſes avec l'Agriculture, préſentent, dans le détail, l'analyſe du foyer de la ſociété, dont le phénix des anciens fut l'emblême, & la découverte de ce point central où s'opére la *reproduction*. On y voit que les dépenſes ne font tout aller que

parce qu'elles excitent les demandes ; que celles-ci accroiſſent la valeur vénale, dont l'effet eſt d'augmenter le travail toujours récompenſé avec uſure par le produit tiré du ſein inépuiſable de la nature. Que ces différentes roues ſont tellement engrainées, qu'une même impulſion les fait aller, qu'un même obſtacle les arrête ; que tout ce qui tend à nuire à l'une d'elles intercepte toutes les autres ; qu'en conſéquence les fortes dépenſes, les nombreuſes demandes, la haute valeur vénale & le plus opiniâtre travail, ſont les mobiles de la proſpérité ; comme auſſi tout ce qui tend à enchevêtrer les dépenſes, les demandes, la valeur vénale, le travail, à diminuer les richeſſes d'exploitation, fait la ruine de la Société.

Rapports des dépenſes avec l'Induſtrie.

Les rapports des dépenſes avec l'Induſtrie montrent que l'Induſtrie eſt un travail ſecond & ſubordonné, qui ne peut proſpérer que par la proſpérité du travail productif ; qu'en vertu de la regle qui fait que le verſement le plus direct & le plus prochain à la claſſe productive, eſt auſſi le plus promptement & le plus efficacement reproductif, il arrive que plus le ver-

ſement qui ſe fait ſur la claſſe ſtérile, eſt diſtant de la claſſe productive, plus il ralentit & énerve la production. En conſéquence, la dépenſe la plus recherchée & la plus futile, eſt la plus nuiſible à la reproduction, comme étant la plus diſtante & la plus infructueuſe, & celle dont le tribut a paſſé par le plus de mains laborieuſes en recherches, & ſtériles dans le fait. Ils montrent enfin que vouloir proſpérer ou prédominer, par ce travail, c'eſt cueillir les fleurs de l'arbre économique & en ſupprimer le fruit.

Rapports des dépenſes avec le Commerce.

Dans le Rapport des Dépenſes avec le Commerce, on voit que l'échange eſt vraiment le commerce; que plus il eſt rapproché de la production, plus il la vivifie; que l'entremiſe de ſes agents n'eſt qu'une barriere à ce rapprochement, & que le vrai & ſeul moyen de rendre cette entremiſe utile, nombreuſe & continuelle, eſt de la conſidérer comme ennemie, & de la reſtreindre par tous les moyens propres à en diminuer les frais, par la faveur accordée au commerce de la premiere main, par la facilité des communications, &c. On voit qu'il en eſt, en un mot, de ce rapport comme de

tous les autres, qui doivent, dans le plan politique, être tous ſacrifiés à l'avantage du point central, *à la reproduction* ; que c'eſt dans cette méthode unique que chacun d'eux en particulier trouvera ſon extenſion, ſa ſolidité & ſa perpétuité.

Rapports des dépenſes avec les Richeſſes totales d'une Nation.

Les rapports enfin des Dépenſes avec les richeſſes des Nations, démontrent qu'il n'eſt aucune richeſſe qui ne ſoit fugitive ici bas ; toute richeſſe n'eſt que valeur vénale, puiſque rien ne reçoit une valeur vénale ou de compenſation, que de ſon propre uſage ; que rien n'a d'uſage que provenant d'un beſoin, & que dans cette roue circulaire, compoſée de pieces de rapports, qui intercepte un des rapports, décrete l'extinction de tous les autres. La vie n'eſt qu'un ſouffle, mais c'eſt ce ſouffle qui fait tout aller. La ſource de la ſociété conſiſte dans l'ordre naturel & régulier de toutes les parties du corps politique ; mais l'Agriculture & la reproduction qui pourvoient à la demande des beſoins, à leur accroiſſement toujours renaiſſant, ſont ſa vie, qui aſſigne à chaque choſe créée ſon uſage ; par le moyen de l'uſage, ſa valeur, par l'enchere, la qualité de ri-

cheſſes ; qualité qui déſigne au travail de l'homme ſon objet, & ſa récompenſe.

Ainſi ſe meut, dans l'ordre naturel & preſcrit dès l'inſtant de la création, la nature entiere en faveur de la créature privilégiée. Ainſi l'homme remplit la tâche du travail qui lui fut preſcrite, à laquelle furent attachés ſa ſubſiſtance & ſon bonheur ici-bas. Ainſi ſe trouve ſous ſes pieds le canevas de ſon exiſtence. La terre eſt le bien univerſel de l'humanité. L'homme peut transformer en richeſſes les fluides, les ſolides, les chairs & les os ; il peut auſſi languir & ſécher ſur le ſein de ſa mere nourrice ; il lui eſt libre d'obéir ou d'être ſourd à la voix de ſon inſtituteur, mais il ne peut changer l'ordre primitif de la nature. Par cet ordre la terre eſt l'unique ſource de tous les biens ; c'eſt la ſource commune. Toute la terre eſt le partage du genre humain. Chaque famille diviſée par des arrangements domeſtiques, cherche à s'en approprier les ſucs. Que chacune d'elles apprenne que la ſource dont elles ſe diſputent de foibles rameaux, eſt un fleuve inépuiſable de richeſſes, aiſées à découvrir en ou-

Dévouement des hommes & à l'ordre immuable des loix phyſiques & morales qui aſſurent la proſpérité des Empires.

vrant ſon lit. Mais au contraire, ſi chacune d'elles tend à combler le ruiſſeau de ſon voiſin, penſant en attirer davantage dans celui qui lui eſt propre, bientôt le cours de l'eau ſera interrompu ; par-tout les cataractes du fleuve ſeront comblées, bientôt par nos ſoins parricides les terres deſſéchées ne ſeront plus couvertes que d'oſſements. L'or & ſes agioteurs ont rendu la face de l'Europe abominable devant Dieu, comme autrefois le fut le Pays de Canaan ; l'ignorance n'eſt que faute aux yeux du Tout-Puiſſant, mais l'erreur volontaire eſt un crime.

Et qui de nous peut, ſans frémir, enviſager l'horreur du crime conſidéré ſeulement comme révolte de l'infiniment petit contre l'infiniment grand ! Hommes de tout culte & de tous ſens, la loi phyſique de la nature vous eſt développée ; il ne ſera plus temps d'en alléguer l'ignorance ; le crime par eſſence eſt déſigné. Si l'épaiſſiſſement de vos organes vous flate d'un aſyle dans la lie de la matiere, cherchez du moins à vous la rendre propice pendant le court eſpace de temps où elle doit fermenter en vous. L'homme n'eſt créature privilégiée &

ſupérieure à toutes autres ici-bas, qu'en tant qu'il eſt un être intelligent, & que par cette faculté il connoît tous les avantages qu'il doit retirer de l'obſervation des Loix de l'ordre éternel & immuable ; & ce n'eſt que par cette faculté même qu'il peut prétendre au droit naturel dont il doit jouir en ſe conformant à l'ordre qui eſt lui-même la regle du droit naturel. L'homme eſt créé libre, parce que ſa liberté eſt eſſentielle à ſa deſtination. De ſa liberté dérivent les crimes & les vertus. Les déſordres de l'humanité n'éteignent pas la lumiere qui l'éclaire : ainſi l'homme inique ne peut être que rebut & exécration devant Dieu : il n'y a que l'homme juſte qui puiſſe être compris dans les deſſeins de ſon Auteur. Les crimes & les déſordres qui bouleverſent les Nations, n'ébranlent point le Sage ; il voit clairement que le *Tout-Puiſſant* ne peut rien perdre, & que la perdition de l'homme n'eſt que pour celui qui ſe perd lui-même. La multitude de ceux qui s'égarent ſciemment & volontairement, nous paroît immenſe ; hélas ! ce n'eſt, dans l'ordre de la juſtice éternelle, qu'un limon abandonné à

ſa corruption. La Providence a tout arrangé pour le bonheur des hommes : elle les éclaire, mais elle ne les force pas, elle ne veut que des actions de choix, de dignité, d'obéiſſance & d'amour : ce n'eſt que dans ce point de vue que l'œuvre du Créateur eſt parfait par rapport à lui, & par rapport à nous, & qu'il lui ſuffit à lui-même : il a créé l'homme libre ; il l'a voulu ainſi pour ſa gloire. Mais par ſon eſſence abſolue & inaltérable, il eſt indépendant des volontés de ſes créatures ; toute imperfection eſt incompatible & inalliable à l'Etre infiniment parfait par eſſence. L'homme doit obéir à la loi, telle eſt ſa condition & ſon mérite ; celui qui la tranſgreſſe eſt coupable, tels ſont les décrets de l'Eternel, tel eſt l'ordre immuable manifeſté à tous les hommes, telle eſt la lumiere qui nous éclaire, telle eſt l'image de la divinité qui caractériſe l'homme, qui conſtitue ſa raiſon & ſa dignité, & ſans laquelle il n'y a point de milieu entre l'homme & la bête. Cette multitude innombrable d'hommes dégradés & livrés à la brutalité, ne m'en impoſe pas plus contre l'ordre & la réalité évidente & admira-

ble de la Providence, que cette prodigieuſe quantité d'animaux de toute eſpece répandue ſur la terre, aſſujettis uniquement aux impulſions phyſiques, & à un inſtinct féroce.

L'homme, tiré du néant, condamné à la mort, qui croit que tout eſt créé pour lui, & qui ne ſe demande pas pourquoi il eſt créé lui-même, & quels ſont ſes devoirs, eſt un inſenſé. Cependant la perverſion & les crimes de ſes ſemblables ne lui inſpirent que du mépris & de l'indignation pour eux, & il ne s'apperçoit pas qu'il ſe juge lui-même. L'homme peut-il donc ignorer qu'il n'eſt homme que par la raiſon, & que ſans la raiſon il n'eſt qu'un monſtre livré à ſes excès, un être vil & déteſtable, ſelon ſon propre jugement; jugement qu'il ne peut déſavouer ni révoquer, parce qu'il eſt conçu avec une évidence de délit & d'indignité à laquelle il ne peut ſe refuſer. En vain entreprend-il, pour autoriſer lui-même ſa conduite criminelle, d'obſcurcir les notions du juſte & de l'injuſte; ſon averſion pour les méchants, & la lumiere naturelle le ramenent toujours à la même déciſion; ſes inconſéquences ſont elles-

mêmes une démonſtration continuelle de ſon aveuglement & de ſa perverſion. Je ne juge pas ici les hommes, nous ne connoiſſons que leurs actions; Dieu ſeul voit naître leurs penſées & leurs déterminations; Dieu ſeul en connoît le mérite ou le démérite; Dieu ſeul peut les juger. Ses jugements ſont impénétrables; mais ſa loi eſt notre guide. Ne diſputons point ſur le pouvoir de l'accomplir; celui qui nous juge le connoît & ne peut ſe tromper dans ſes jugements, il eſt la vérité & la juſtice même. Tous nos raiſonnements abſtraits, & détachés de ces vérités eſſentielles, ne peuvent être qu'erreurs & abſurdités. Quant à moi, qui rempli déjà de plus de moitié de la vie qui nous eſt commune, me ſens encore tout entier par l'eſprit & par le cœur; cette raiſon ſeule, ſi j'étois aſſez malheureux pour n'en avoir pas d'autre, me feroit regarder mon écorce comme les langes de l'enfance de mon ame, qui débarraſſée un jour de cette enveloppe corruptible & paſſagere, tendra, par l'attrait invincible de ſa ſubſiſtance, à une plus haute deſtination. Je dois être noblement ambitieux pour

l'avenir, & l'on ne peut trop tôt s'inſtruire & ſe former à ſa vocation définitive. Si j'avois ici-bas apperçu une plus haute ambition que celle d'être utile à mes ſemblables, de prévenir de grands maux, d'indiquer de grands biens, d'être l'organe enfin de l'ordre naturel, de la loi divine, de l'obligation & de la proſpérité humaine, je l'aurois ſuivi ſans doute; mais j'ai cru voir la carriere du meilleur emploi de mes forces & de mon temps, & j'y ſuis entré. J'ai cru voir le bien poſſible, ſelon ma portée, & je l'ai fait. Puiſſe-t-il être utile à d'autres quelque jour. Mais ma conſcience, mon vrai juge actuel, m'en promet quelque ſorte de mérite au pied du grand Tribunal.

BON PAIN, ET BONNE CONSCIENCE,
Hæc meta laborum.

FIN.

S 16182

TABLE

Des Chapitres & des Matieres contenus dans ce troiſieme Volume.

CHAPITRE X. Rapports des dépenſes avec l'induſtrie, *page* 1
L'étendue & les avantages de l'induſtrie, *ib.*
Les Sciences accélerent les progrès de l'induſtrie, & l'induſtrie facilite les progrès des Sciences, 4
Des vraies & des fauſſes Sciences, 5
Importance de la vraie Science, *ibid.*
Expoſition ſommaire de l'ordre naturel des Sciences, *ibid.*
Le droit naturel ne peut être conçu que conjointement avec l'ordre naturel, 6
Source du Pyrrhoniſme moral, 7
Tout Gouvernement parfait ſe réduit à la théocratie, & la théocratie conſtitue le droit naturel, 9
La néceſſité des Sciences ſpéculatives & pratiques pour la proſpérité des Etats, 13
Importance de l'induſtrie dans l'ordre économique, 14
Limites de l'uſage de l'induſtrie, 17
Abus de l'induſtrie dans l'ordre économique, *ibid.*
Induſtrie précaire, 18
Funeſtes mépriſes ſur l'uſage de l'induſtrie précaire, 20

Fauſſes reſſources de l'induſtrie recherchée & changeante, 22
Déſordre de cette induſtrie inſidieuſe, 23
L'induſtrie de décoration provoque le luxe, 25
Ce que c'eſt que le luxe, 27
Ses effets deſtructifs, *ibid.*
Fauſſe apologie du luxe, 29
Démonſtration des effets deſtructifs du luxe, 33
Explication du Tableau économique par un exemple familier, 43
Les matieres premieres de l'excès de luxe de décoration forment elles-mêmes un ſurcroît de dépenſes nuiſibles, 48
Avantages du ſurcroît des dépenſes de ſubſiſtance, 49
Préjudice des faux revenus de rentes ou intérêts d'argent, 53
La diſtribution des dépenſes du revenu des Propriétaires ſe rapproche toujours du bon ordre, & celle des dépenſes des Financiers & Rentiers s'en écarte, 53
Le luxe, déguiſement de la miſere d'une nation en décadence, 58
Subordination du commerce extérieur des marchandiſes de main-d'œuvre au commerce extérieur des denrées du cru, 59
L'induſtrie ne peut proſpérer que par l'Agriculture, *ibid.*
Conformité du commerce intérieur & du commerce extérieur d'ouvrages d'Induſtrie, 65
En quoi conſiſte l'avantage du commerce d'exportation des marchandiſes de main-d'œuvre, 66
L'argent monnoyé n'eſt qu'une richeſſe d'é-

change, qui ne s'obtient que par l'échange, & qui n'eſt bonne que pour l'échange ; elle n'enrichit ni n'appauvrit une Nation qui la paie ou qui la vend par échange, 67
Contradictions d'idées dans la préférence du commerce de marchandiſes de main-d'œuvre ſur le commerce des productions du cru, 74
Le commerce de main-d'œuvre n'eſt pas comparable au commerce des productions du cru, 79
L'abondance des productions eſt inſéparable de l'abondance des Conſommateurs, 82
Idée captieuſe du prix d'opinion de quelques marchandiſes de main-d'œuvre, 85
Inconſéquence abſurde du ſyſtême mercantile, 91
Les Commerçants, les Entrepreneurs, les Ouvriers de marchandiſes de main-d'œuvre ſont payés par l'Agriculture, 98
Conditions néceſſaires pour faire fleurir le Commerce des productions & des marchandiſes de main-d'œuvre, 108
CHAP. XI. Rapports des dépenſes avec le Commerce, 114
Source des préjugés ſur le Commerce, *ibid.*
Multitude d'objets & de rapports à conſidérer dans le Commerce, 115
Les diverſes eſpeces de Commerce, 119
Diverſes eſpeces de Commerce des revendeurs, 123
Le commerce de revendeur eſt mercenaire & diſpendieux, 124
Les frais du Commerce de marchandiſes de

main-d'œuvre retombent ſur l'Acheteur, 125
Les frais du Commerce rural ſe font aux dépens du revenu, 126
Commerce de Vendeur ou de premiere main, *ibid.*
Ce Commerce n'eſt ni mercenaire ni diſpendieux; ſes avantages, le moyen de l'étendre, 127
Avantages de la réſidence des grands Propriétaires dans leurs Terres, *ibid.*
Les frais du Commerce rural de revendeur retombent ſur les Propriétaires & ſur les Acheteurs conſommateurs, 132
Avantages de la conſommation dans les campagnes, 133
Le commerce de revendeur s'accroît à proportion qu'on diminue les frais, 136
Avantages du commerce rural de magaſinage, 140
Avantages de la liberté du Commerce extérieur d'exportation & d'importation, 142
Double avantage qui réſulte de la liberté du commerce extérieur d'une Nation par rapport aux richeſſes relatives des différentes Nations, 144
Importance de la liberté & de l'étendue du commerce rural, 153
Loix ſurpriſes par l'intérêt particulier contre la liberté du Commerce rural, 154
Raiſons inſidieuſes du monopole déguiſé en préſervateur du monopole, 163
Ordonnance ſurpriſe de ne vendre que dans les Marchés, 187
Le Commerce rural prévient les non-valeurs & les chertés, & ſoutient l'Agricultu.

re & les revenus, 197
Ce Commerce ne peut s'exercer qu'avec de grandes avances en argent, 198
Le Commerce de débit courant exige peu d'avance en argent, *ibid.*
On doit diſtinguer le Commerce foncier ou de productions, d'avec le Commerce mercantile ou de rétribution, 200
Revenu relatif aux prix des grains, 202
Deſtruction cauſée par le bas prix des grains, 204
Fauſſes idées ſur les produits du Commerce & des Manufactures, 207
Les Commerces extérieurs réciproques proſperent les uns par les autres, 210
Le Commerce extérieur ne doit pas préjudicier au Commerce de la premiere main, 216
Commerce de détail, 217
Fauſſe idée de ce Commerce, *ibid.*
Comment il peut devenir préjudiciable au Public, 218
Cauſes qui occaſionnent ce préjudice, 221
Ce Commerce rentreroit dans l'ordre par la ſûreté & la liberté de ſe conformer à l'ordre, 222
Commerce des Colonies avec la Métropole, & de la Métropole avec les Colonies excluſivement aux autres Nations, 223
Comment une Colonie en proſpérité peut contribuer au revenu, 232
Diſtinction des Comptoirs éloignés qui appartiennent à des Compagnies qui exercent un Commerce privilégié, d'avec les Colonies, 233

Premiers secours naturels qui facilitent l'établissement d'une Colonie, 235
De la nature, de la formation & de la multiplication des richesses, 236
Trois conditions constitutives des richesses, *production*, *échange* & *jouissance*, *ibid.*
Commerce des Compagnies des Indes, 245
CHAP. XII. Rapports des dépenses avec les richesses d'une Nation, 251
Science par excellence dictée par l'ordre immuable & évident des loix divines, *ibid.*
L'évidence de ces Loix suprêmes dissipe les ténebres de l'ignorance, & manifeste le crime, 252
Les abus de la liberté de l'homme l'écartent de l'ordre, mais ils ne dérangent point l'ordre. Le désordre est l'œuvre de l'homme pervers, l'ordre est l'œuvre de l'intelligence par essence, 254
L'homme est pénétré de la vérité & de la justice de l'ordre immuable & éternel, *ibid.*
Distinction des biens & des richesses, 255
Richesses d'opinion, 257
Richesses foncieres, 260
Conditions constitutives des richesses, 264
Propriété des biens & des richesses, 266
Fausse propriété des biens-fonds, 267
Qui détruit les richesses annuelles, détruit la propriété des biens-fonds, *ibid.*
Enlevement de l'argent, cause de la destruction des richesses, 269

Gouvernement tutélaire des richeſſes, *ibid.*
Ce que c'eſt que le bon gouvernement, 270
Les différentes formes de gouvernement imaginées par les hommes ne doivent pas être confondues avec l'eſſence du vrai gouvernement. Le vrai gouvernement n'eſt pas d'inſtitution humaine, 274
Fauſſes apparences de la richeſſe des Empires, 275
Ce n'eſt pas par l'argent ou la monnoie qu'on doit juger de la richeſſe des Nations, 277
Ce n'eſt pas par les revenus arbitraires des Souverains que l'on doit juger de leur puiſſance & de la richeſſe de leurs Etats, 281
L'argent eſt une meſure très-variable & très-irréguliere du prix des richeſſes, 283
Combinaiſons à remarquer entre le prix de l'argent & le prix des richeſſes en différents ſiecles, 284
Examen de la valeur de l'argent par le prix des denrées dans les différents ſiecles de la Monarchie, 288
Valeur de l'argent ſous Charlemagne, 290
Le prix des denrées depuis Charlemagne juſqu'à préſent, 291
Rapports de la Monnoie d'aujourd'hui avec celle des ſiecles précédents, 294
Valeur de l'argent ſous Saint Louis, *ibid.*
Solde militaire ſous S. Louis, 295
Gouvernement économique de S. Louis, *ibid.*
Valeur de l'argent ſous Charles V, 296
Valeur de l'argent ſous Louis XI, 298
Revenu royal ſous Louis XI, 299
Valeur de l'argent ſous Louis XII, 300
Revenu royal ſous Louis XII, *ibid.*

Valeur de l'argent ſous François I, *ibid.*
Revenu Royal ſous François I, 301
La cherté, ou la rareté générale de l'argent ne change rien à l'état des richeſſes des Nations, *ibid.*
Les dépenſes précedent l'origine des richeſſes, 304
Gradation de l'accroiſſement des richeſſes par les dépenſes, *ibid.*
Trois ſortes de dépenſes dans l'état complet des ſociétés, 305
Source des dépenſes, 306
Avances des dépenſes, *ibid.*
Deux ſortes d'avances de richeſſes pour la reproduction des richeſſes, 307
Revenus, fonds de richeſſes annuelles eſſentiel à la conſtitution des Etats agricoles, 309
Ordre de la diſtribution des richeſſes annuelles, 310
Effet des dépenſes, 311
Reproduction des dépenſes par les dépenſes, 312
Les divers rapports des dépenſes avec les différentes parties conſtitutives des Etats agricoles, 313
Rapports des dépenſes entr'elles & avec les richeſſes annuelles, 314
Rapports des dépenſes avec la Population, *ibid.*
Rapports des dépenſes avec l'Agriculture, 315
Rapports des dépenſes avec l'Induſtrie, 316
Rapports des dépenſes avec le Commerce, 317

Rapports des dépenſes avec les Richeſſes totales d'une Nation, 318

Dévouement des hommes à l'ordre immuable des loix phyſiques & morales qui aſſurent la proſpérité des Empires, 319

Fin de la Table du troiſieme Volume.

geschr.